

PATRIMOINE MONDIAL UNESCO

CONCEPTS, MÉTHODES, OUTILS ET PERSPECTIVES

Sous la direction de
Lorenzo Diez et Pierre Maurer

Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

2018

SOMMAIRE

- 5 **Avant-propos**
Hélène Vacher
- 9 **Note introductive**
Lorenzo Diez, Pierre Maurer et Joseph Abram

I. LES OUTILS DE PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES : ARTICULATION, APPLICATION ET MISE À JOUR

- 17 **Patrimoine mondial et protection de l'environnement, l'exemple de Völklingen (Allemagne)**
Julia Gartner-Negrin et Axel Böcker
- 31 **La modification du Site Patrimonial Remarquable de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion : reconsidérer l'outil réglementaire au regard des principes fondateurs de la VUE (France)**
Romain Gallitre et Sonia Fontaine

3

II. LE PLAN DE GESTION : MODÈLE DE GOUVERNANCE ET APPROPRIATION

- 47 **Le patrimoine ibadite de la vallée du M'Zab : action publique et politiques de sauvegarde (Tunisie)**
Houda Ben Younes
- 59 **Plan de gestion : un fondement à l'action, un référentiel commun pour une responsabilité partagée ? Une comparaison entre le site du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais et le Val de Loire-Patrimoine Mondial (France)**
Laura Verdelli, Isabelle Longuet et Raphaël Alessandri
- 73 **World Heritage Sites and Tourism. The Case Study of Cinque Terre (Italy)**
Viola Bertini

III. LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, UNE VALEUR À DÉFINIR : ENJEUX ET MÉTHODE

89 Valeur universelle exceptionnelle : quelques réflexions sur les risques et potentiels
James White

103 L'élaboration de propositions d'inscriptions au patrimoine mondial : l'approche méthodologique de CRATerre
Sébastien Moriset et Bakonirina Rakotomamonjy

113 Les enjeux de la définition partagée d'un bien
Philippe Revault

IV. IMAGES COLLECTIVES ET LIMITES DU PATRIMOINE MONDIAL : FORMER DES EXPERTS POUR QUI ? POURQUOI ? COMMENT ?

4 127 Table ronde
Cécile Olive-Garcia, Barbara Rief-Vernay, Francesco Bandarin,
Claudine Deom, Mickaël Colin et Lorenzo Diez

143 Conclusion
Paolo Ceccarelli

151 Biographies

AVANT-PROPOS

Pr. Hélène Vacher

Directrice scientifique du LHAC

Cette livraison des Cahiers du LHAC réunit les contributions qui ont été présentées lors de la journée d'études Patrimoine mondial UNESCO qui s'est tenue à Nancy en mai 2018¹. Organisée conjointement par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et l'un des « laboratoires » de l'établissement, le LHAC, la rencontre souhaitait davantage ouvrir une dynamique d'échanges et de réflexions pouvant rassembler un ensemble de questions et d'expériences portant sur le « plan de gestion » du site qui est présenté avec le dossier de candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, que dresser un état des savoirs théoriques sur les fondements argumentaires des stratégies mobilisées.

Au demeurant et au-delà de la présentation d'études de cas et du dialogue, indispensable, entre tenants de différentes disciplines, entre chercheurs, experts et gestionnaires ne travaillant ni sur les mêmes objets, ni sur les mêmes aires géographiques, l'ambition était de concourir à une approche réflexive du projet à l'appui des stratégies de protection, de gestion et d'aménagement à l'endroit de la valeur exceptionnelle universelle de sites patrimoniaux. Penser en termes de projet, la gestion et l'aménagement de chaque bien patrimonial qui noue des enjeux particuliers, est sans doute le fil problématique qui a animé la rencontre et sa préparation. Elle ne peut qu'interroger, dans son caractère opérationnel et pragmatique, le nœud de la formation dans une école d'architecture.

5

Autrement dit, comment transmuier ce qui peut être perçu comme un écheveau de contraintes, soit la protection d'un bien classé comme porteur d'une « valeur exceptionnelle universelle », en creuset des ressources mêmes de conception d'un projet de gestion ? De quelle manière non pas résoudre, mais plutôt mailler un écheveau de situations complexes, de contradictions tissées dans un site qui est toujours spécifique et qui évolue dans le temps ? Quels desseins et dessins pour des échelles distinctes, du

¹ La journée internationale d'étude, Patrimoine mondial UNESCO - L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial : connaissances scientifiques et compétences professionnelles, s'est déroulée à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, le 17 mai 2018. Voir le programme et la vidéo de présentation de la journée sur le site de l'ENSArchitecture de Nancy : <http://www.nancy.archi.fr, rubrique « événements »>.

local à l'international, en passant par le territoire à l'échelle régionale, pour penser et concilier des problématiques et des modes d'action distincts ? Comment interpréter, dans toute la dimension sémantique du terme, les attributs de la valeur exceptionnelle universelle d'un bien, en particulier son intégrité et son authenticité, qu'il s'agisse de paysages culturels, de villes ou d'espaces dits naturels ? Comment articuler les contours spatiaux — zone-centrale, zone-tampon, voire aire de perception visuelle — qui représentent une question discriminante de gestion territoriale pour tous les acteurs impliqués ? Comment construire le plan ou système de gestion en projetant le devenir du site du bien dans dix ans et plus en évitant les apories de la prospective ?

Voilà quelques questionnements qui ont pu être abordés. Les traitements qui leur sont donnés sont au cœur des engagements liés à la protection, à la gestion et à l'aménagement d'un bien dont l'inscription sur la LPM peut être d'abord recherchée comme un « label » d'excellence pour accompagner des stratégies de développement économique et social d'un territoire avant d'envisager les dynamiques d'un « laboratoire d'apprentissages », d'un « moteur du vivre ensemble » pour tous les habitants qui vivent au quotidien dans ce territoire.

6 L'éventail des métiers et des compétences impliqués dans de tels processus et missions est certes largement ouvert. Il reste que, selon l'acception évoquée de la démarche de projet, les tenants et aboutissants de ces suites d'opérations ne peuvent manquer d'interpeller en terme de formation les écoles d'architecture et leurs structures de recherche. Si le patrimoine est au centre de l'image de l'UNESCO auprès du grand public, il convient de ne pas reléguer à l'arrière plan les autres objectifs de l'organisation, à commencer par sa mission principale qui opère dans les domaines de l'éducation. Il s'avère que les multiples expériences issues de la gestion des biens patrimoniaux labellisés patrimoine mondial sont autant de creusets critiques d'innovations et d'apprentissages. Les écoles d'architecture ont un rôle important à jouer afin que leur formation s'approprie ces savoirs opératoires et ces pratiques, en développant des ateliers, des « laboratoires d'apprentissages », des séminaires, parmi d'autres formats, en partenariat avec d'autres organisations institutionnelles, des collectivités publiques, des associations. Aloïs Riegl ne nous a-t-il pas montré dès 1903 que ce que nous appelons le patrimoine et les valeurs que nous lui donnons relèvent essentiellement du regard qui est porté sur lui² ? Est-il alors nécessaire d'ajouter que ces « biens communs » sont d'une paradoxale actualité à

2 Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*, traduction de l'allemand par D. Wiczorek, Paris, éd. du Seuil, 1984.

l'instar des réflexions sur les systèmes performatifs associés à la valeur universelle exceptionnelle d'un bien classé au patrimoine mondial ?

Les questions patrimoniales et les processus de patrimonialisation constituent une approche transversale aux axes thématiques du Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine qui étudient les œuvres architecturales et urbanistiques en mobilisant différentes méthodes, qui vont de monographies d'édifices, d'architectes et de constructeurs, en passant par l'analyse des transformations à l'échelle du territoire et celle des procédés constructifs, à l'étude des cultures professionnelles liées à l'architecture, leurs savoirs et corpus de formation. Autant dire que cette publication est opportune pour l'équipe d'accueil du LHAC afin de partager ce temps de débats et de garder mémoire des questionnements abordés pour les poursuivre et les approfondir.

La direction scientifique du LHAC remercie chaleureusement l'ensemble des contributeurs qui ont également accepté de courts délais pour la réalisation de cette livraison. Nous exprimons ici notre reconnaissance à la DRAC Grand Est pour son soutien à la publication.

NOTE INTRODUCTIVE

Lorenzo Diez, Pierre Maurer et Joseph Abram

Le 16 novembre 1972, à la suite de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm, la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) adopte une convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Depuis, une succession d'orientations a été élaborée tandis que de nombreux sites repérés dans une centaine de pays sont venus enrichir chaque année la liste des biens du patrimoine mondial. Celle-ci a pour objectif l'identification et la préservation d'éléments patrimoniaux culturels, naturels ou mixtes, dont la valeur exceptionnelle est reconnue universelle. Pour l'historienne Françoise Choay, la convention de 1972 peut symboliser l'expansion des pratiques patrimoniales à laquelle a contribué la mondialisation des valeurs et des références occidentales¹. C'est l'actualité nouvelle de cette expansion des pratiques patrimoniales qu'ont souhaité questionner les chercheurs du Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine (LHAC – EA7490), installé au sein de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (France), à travers la journée d'étude qu'ils ont organisée avec leurs partenaires le 17 mai 2018. Fondée sur le partage d'expériences entre acteurs académiques, économiques et politiques, elle visait à dresser un état des connaissances scientifiques et des compétences professionnelles impliquées dans ces processus.

9

Une cinquantaine de participants s'est réunie autour de dix-sept intervenants retenus par un comité scientifique ad hoc. Experts, responsables d'un site inscrit sur la liste du patrimoine mondial ou encore chercheurs, ces derniers représentaient pas moins de six pays différents (Allemagne, Autriche, Canada, France, Italie, Royaume-Uni, Tunisie), offrant un regard inédit sur certaines spécificités locales et permettant des comparaisons judicieuses.

De fait, la loi Liberté de création, architecture et patrimoine du 7 juillet 2016 témoigne d'une nouvelle ambition concernant les biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Avec l'obligation de la mise en œuvre d'un plan de gestion du bien et le nouveau dispositif des Sites patrimoniaux remarquables, cette loi française offre aux territoires concernés de nouvelles perspectives de gouvernances, d'animation et de gestion.

1 Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris : Éditions du Seuil, 2007, p. 154.

D'autre part, dans le monde, le nombre de candidatures à une inscription sur la liste du patrimoine mondial continue d'augmenter. Là où les fondateurs imaginaient en 1972 une centaine de « merveilles » réparties dans le monde, à ce jour pas moins de 1092 biens ont été inscrits sur cette liste, à savoir 845 biens culturels et 209 biens naturels. À elle seule, la France en compte 44, de la basilique et colline de Vézelay, de la basilique de Chartres, du Mont-Saint-Michel et sa baie, du palais et parc de Versailles et des sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère, inscrits en 1979, au Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne, dernier bien français inscrit en 2018.

Les États parties de l'UNESCO, qui reçoivent les candidatures émanant de leurs territoires, tiennent à jour une liste indicative de biens qu'ils ont l'intention de proposer à l'inscription dans les années à venir. Ces candidatures posent, de façon critique, la question de la définition de la valeur universelle exceptionnelle du bien considéré.

10 De la définition à la gestion d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, quelles sont les nouvelles pratiques, mais aussi les évolutions des compétences professionnelles impliquées ? De nouveaux champs d'activités économiques et d'expertise semblent de fait émerger, impliquant des compétences et des savoir-faire nouveaux, notamment en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Ils interpellent d'une manière originale la capacité à « faire projet » avec le patrimoine. Ce constat rejoint celui posé en 2016 par Florence Abrioux et Philippe Tanchoux, qui affirmaient que l'offre de formations aux métiers du patrimoine en France est pléthorique, mais peu équilibrée et ne concorde pas nécessairement avec les besoins professionnels².

La présente publication constitue les actes de cette journée d'étude internationale organisée à Nancy dans la région Grand Est, qui a permis d'ouvrir un espace d'échanges et de recherche afin d'explorer l'ensemble des questionnements posés par les chercheurs du LHAC. Elle reprend les différentes interventions de la journée, qui se décomposent en cinq parties. Les trois premières correspondent aux huit communications, retranscrites par leurs auteurs et organisées autour de trois sessions thématiques traitant successivement des outils de protection réglementaires, des plans de gestion et de la valeur universelle exceptionnelle.

2 Florence Abrioux et Philippe Tanchoux, « La professionnalisation des acteurs du patrimoine vue au travers l'évolution de l'offre de formation universitaire », *In Situ* [en ligne] 30 | 2016, mis en ligne le 22 septembre 2016, consulté le 24 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/13617>; DOI : 10.4000/insitu.13617

Ces actes se présentent comme un document de travail permettant de retracer le déroulé de la journée du 17 mai 2018. Nullement compte rendu pas de tiret figé, ils doivent être perçus comme un *work in progress*, étape décisive dans la cristallisation à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy d'un questionnement qui se veut ancré tant dans la recherche que dans la pédagogie concernant le patrimoine mondial et plus largement, les pratiques liées à l'expertise historique et au projet patrimonial. Si une attention particulière a été portée à l'unité formelle de cette publication, une certaine liberté a été laissée aux auteurs quant au choix de la présentation des textes. Ainsi, les articles assument des positionnements didactiques, démonstratifs, scientifiques et théoriques assez variés et développent des approches monographiques ou comparatives de biens inscrits ou de projets d'inscriptions au patrimoine mondial.

Julia Gartner-Negrin et Axel Böcker, en s'intéressant à l'exemple allemand de Völklingen, un bien industriel situé dans la Sarre, proposent un regard croisé entre France et Allemagne, qui interroge particulièrement les outils législatifs. Ils abordent cela à travers la question spécifique de la protection de l'environnement, nourrie par la pratique professionnelle et l'expérience spécifique de chacun des deux auteurs. Un second article questionne plus spécifiquement un bien paysager : l'ancienne juridiction de Saint-Émilion, inscrite sur la liste du patrimoine mondial depuis 1999. La procédure lancée en 2017 pour modifier la carte des protections paysagères du site patrimonial remarquable est l'occasion pour Romain Gallitre et Sonia Fontaine de reconsidérer l'outil réglementaire au regard des principes fondateurs de la valeur universelle exceptionnelle.

11

Le plan de gestion comme modèle de gouvernance et d'appropriation est interrogé à travers quatre études de cas. Si Houda Ben Younes présente le cas tunisien du patrimoine ibadite de la vallée du M'Zab et les démarches de sauvegarde le concernant, Raphaël Alessandri, Isabelle Longuet et Laura Verdelli optent quant à eux pour une approche comparative pertinente entre deux biens inscrits français : le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et le Val de Loire-Patrimoine mondial. Enfin, Viola Bertini aborde la problématique de l'impact du tourisme sur un site du patrimoine mondial, à travers l'exemple symptomatique de Cinque Terre en Italie.

La valeur universelle exceptionnelle (VUE), élément qui caractérise tout spécialement un bien inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO, reste une valeur à définir. Tel est le point d'ancrage des trois derniers articles qui tentent d'en dégager les enjeux tout en faisant émerger des éléments de méthode. James White s'interroge ainsi sur les risques et les potentiels en proposant une réflexion transversale qui reprend la trame démonstrative du diaporama qu'il avait présenté lors de la journée d'étude. Sébastien

Moriset et Bakonirina Rakotomamonjy présentent, pour leur part, l'approche méthodologique développée depuis plusieurs années au sein de l'association CRAterre, dont ils sont membres, lors de l'élaboration d'une proposition d'inscription au patrimoine mondial. Enfin, Philippe Revault s'appuie, lui aussi, sur son expérience personnelle dans la définition de la VUE de deux biens : Avignon et Tanger.

Ces huit communications sont suivies de la retranscription de la table ronde qui s'est tenue lors de cette journée. Intervenait Cécile Olive-Garcia, Barbara Rief-Vernay, Francesco Bandarin, Claudine Deom et Mickaël Colin, lors d'une discussion animée par Lorenzo Diez sur les imaginaires collectifs et les limites du patrimoine mondial, invitant à prendre en compte divers enjeux pour la formation au patrimoine mondial, de la spécificité de chaque bien aux exigences des procédures d'inscription.

Enfin, la conclusion de la journée d'étude par Paolo Ceccarelli est, elle aussi, retranscrite *in extenso*, faisant le bilan des thématiques abordées. Il apparaît qu'à travers l'entrée du patrimoine mondial, c'est également le patrimoine au sens large que les intervenants ont questionné, mettant en exergue des points d'attention voire de conflits, ainsi que le danger potentiel que représente paradoxalement l'afflux touristique pour l'intégrité d'un bien à la suite d'une inscription.

12

C'est bien un point d'étape décisif sur l'histoire et l'évolution du patrimoine mondial qui s'est dessiné à Nancy lors de cette journée internationale d'étude. Plus de quarante années après la déclaration de Stockholm, les acteurs les plus récents comme des témoins plus expérimentés, réunis à l'École d'architecture, ont pu dresser un panorama sans précédent, révélant les fondements, les pratiques et les perspectives liés au patrimoine mondial. Cet état de l'art et sa mise en perspective critique n'ont pas pour seul but d'ouvrir un espace de dialogue et de réflexion interdisciplinaire, aussi utile que nécessaire, entre les acteurs concernés. Celui-ci va désormais alimenter au sein du LHAC de futures pistes de recherches et d'innovations avec les territoires, dans le but notamment de proposer une formation professionnelle internationale visant à répondre aux enjeux du patrimoine mondial.



Présentation de Julia Gartner-Negrin et d'Axel Böcker devant l'assemblée du 17 mai 2018.

I. LES OUTILS DE PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES : ARTICULATION, APPLICATION ET MISE À JOUR

PATRIMOINE MONDIAL ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L'EXEMPLE DE VÖLKLINGEN

Julia Gartner-Negrin et Axel Böcker

Ce texte aborde le sujet de la protection de l'environnement des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, en essayant de s'appuyer sur des expériences qui sont menées de façon différente en Allemagne et en France.

Après une présentation des outils de protection du patrimoine mis en place dans le cas de l'usine sidérurgique de Völklingen en Allemagne (fig. 1), inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 1994, trois cas concrets illustreront la façon dont a été traité le sujet de la protection de l'environnement de ce bien pendant les deux dernières décennies.

La mise en parallèle des deux cadres réglementaires et législatifs applicables en Allemagne et en France tente d'esquisser des pistes de réflexion pour une meilleure prise en compte de l'environnement d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

17

Par la suite, sera également présenté le projet scientifique pour l'élaboration de la zone tampon de Völklingen, qui n'existe pas à ce jour. Il s'agit d'un projet du ministère de l'éducation et de la culture du *Land* Sarre, en collaboration avec l'université technique du *Land* Brandebourg. Ce projet doit désormais permettre d'élaborer une méthodologie pour la délimitation d'une zone tampon.

La législation allemande

Le fédéralisme allemand est connu au-delà de ses frontières. Éducation et culture, dont font partie le patrimoine et l'héritage culturel, sont des compétences des seize *Länder* fédéraux qui ont mis en place pour chacun d'entre eux une loi de protection du patrimoine. Ces lois encadrent la façon dont un ensemble peut être protégé, en identifiant s'il s'agit d'un monument unique d'une part ou d'un groupement d'immeubles d'autre part. Ces deux cas de figure sont représentés dans le cas de la protection de l'usine sidérurgique de Völklingen. Certaines parties de l'ensemble industriel constituent des monuments historiques individuels, à l'instar de la célèbre



Fig. 1 - Vue aérienne de l'usine sidérurgique de Völklingen. Landesamt für Pädagogik und Medien, Landesbildstelle.

Gebälsehalle, tandis que d'autres parties ont été protégées pour leur valeur d'ensemble (fig. 2).

Le respect de la protection de la zone cœur de ce bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial ne soulève pas de véritable problème. Toutefois, eu égard à l'extrême fragilité de certains éléments de structure de l'usine de Völklingen, des questions de fond en termes de conservation peuvent se poser.

Malgré une organisation fédérale propre à chaque *Land*, la protection de l'environnement d'un bien est organisée sur tout le territoire de façon similaire à la protection de la zone cœur. Un périmètre de protection autour des monuments n'existe pas *de facto* en Allemagne. L'administration en charge du patrimoine doit analyser le « porter-atteinte » de chaque projet au cas par cas. Une autorisation de travaux est délivrée dans la majorité des cas par la commune, selon la loi applicable dans chaque *Land*. Pour rendre sa

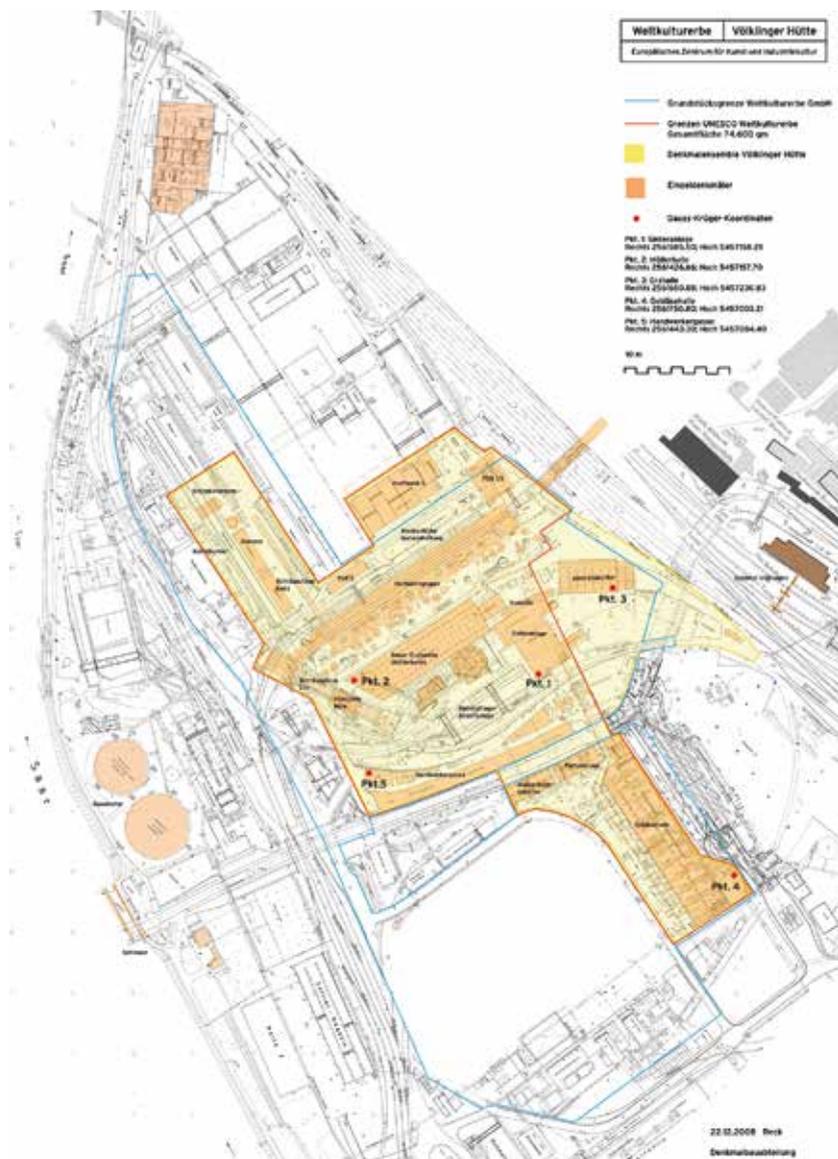


Fig. 2 - Plan de situation du bien patrimoine mondial «Völklinger Hütte». (2007/2012, Denkmalbauabteilung Völklinger Hütte).

décision, la commune s'appuie sur les indications et avis de l'administration en charge du patrimoine.

En revanche, les processus de planification de projets et les évaluations des biens du patrimoine historique et culturel sont régis par une législation

nationale, identique pour toute l'Allemagne. Il est à noter que l'élaboration des schémas directeurs et des plans locaux d'urbanisme est une prérogative des communes.

Pour la réalisation de grands schémas d'aménagement et d'importants projets de construction, une étude d'impact environnementale spécifique, appelée *Umweltverträglichkeitsprüfung*, est nécessaire. Elle doit être réalisée par les administrations des différents *Länder*. Dans la Sarre par exemple, l'étude doit être réalisée par l'administration en charge de l'environnement et de la protection de la nature.

La loi nationale allemande dispose en outre que l'impact sur les biens culturels doit être analysé de la même façon que l'impact sur les biens naturels (flore et faune). En pratique, cela n'est malheureusement pas toujours vérifié.

Ces différents processus sont spécifiés dans les lois de protection du patrimoine mises en place dans chaque *Land*. Ces lois s'appliquent à tous les monuments, qu'ils fassent partie de la liste des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial ou qu'ils concernent des biens plus anciens qui ne sont pas dotés d'une zone tampon validée.

La législation française

20

Contrairement à l'Allemagne, la France est un pays beaucoup plus centralisé. Les lois en matière de protection de patrimoine et des paysages sont les mêmes pour les treize régions administratives en métropole, y compris la Corse, et sensiblement identiques pour les cinq régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte). En matière de protection du patrimoine, sont applicables en premier lieu le code du patrimoine, mais aussi le code de l'urbanisme ou le code de l'environnement.

Le monument même, qu'il soit ou non inscrit sur la liste du patrimoine mondial, est protégé en tant que tel; il peut être classé ou inscrit, sur sa totalité ou partiellement. À l'inverse de l'Allemagne, la protection d'un monument engendre automatiquement un rayon de protection de 500 mètres. À l'intérieur de ce périmètre, tous les travaux sont soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF).

Les ensembles urbains peuvent être protégés en tant que « site patrimonial remarquable ». La plupart d'entre eux disposent d'un règlement établi par secteurs géographiques, comme les règlements des Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), ou les règlements des Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), ou d'un règlement à la parcelle, comme les Plans de sauvegarde et de mise

en valeur (PSMV), documents d'urbanisme tenant lieu de plan local d'urbanisme (PLU). Toutes les demandes d'autorisation de travaux sont soumises également à l'avis des services déconcentrés du ministère de la culture.

La zone cœur d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial est de fait réglementée sur le fondement des outils évoqués ci-avant.

Cependant, les zones tampons des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial se révèlent être pour la plupart d'entre eux insuffisamment dimensionnées pour garantir la valeur universelle exceptionnelle ainsi que l'intégrité et l'authenticité des biens. Certaines zones tampons correspondent uniquement aux abords de monuments historiques. C'est le cas de l'abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe (fig. 3) ou pour d'autres zones tampons propres à un « site patrimonial remarquable » (par exemple la zone tampon de la cathédrale de Chartres). Certains biens ont des zones tampons plus grandes, tel que la basilique de Vézelay, dont la zone correspond à la limite du site inscrit, protection couvrant un territoire plutôt vaste et relevant du code de l'environnement. Un bien, les berges de la Seine à Paris, n'est par ailleurs toujours pas doté de zone tampon.

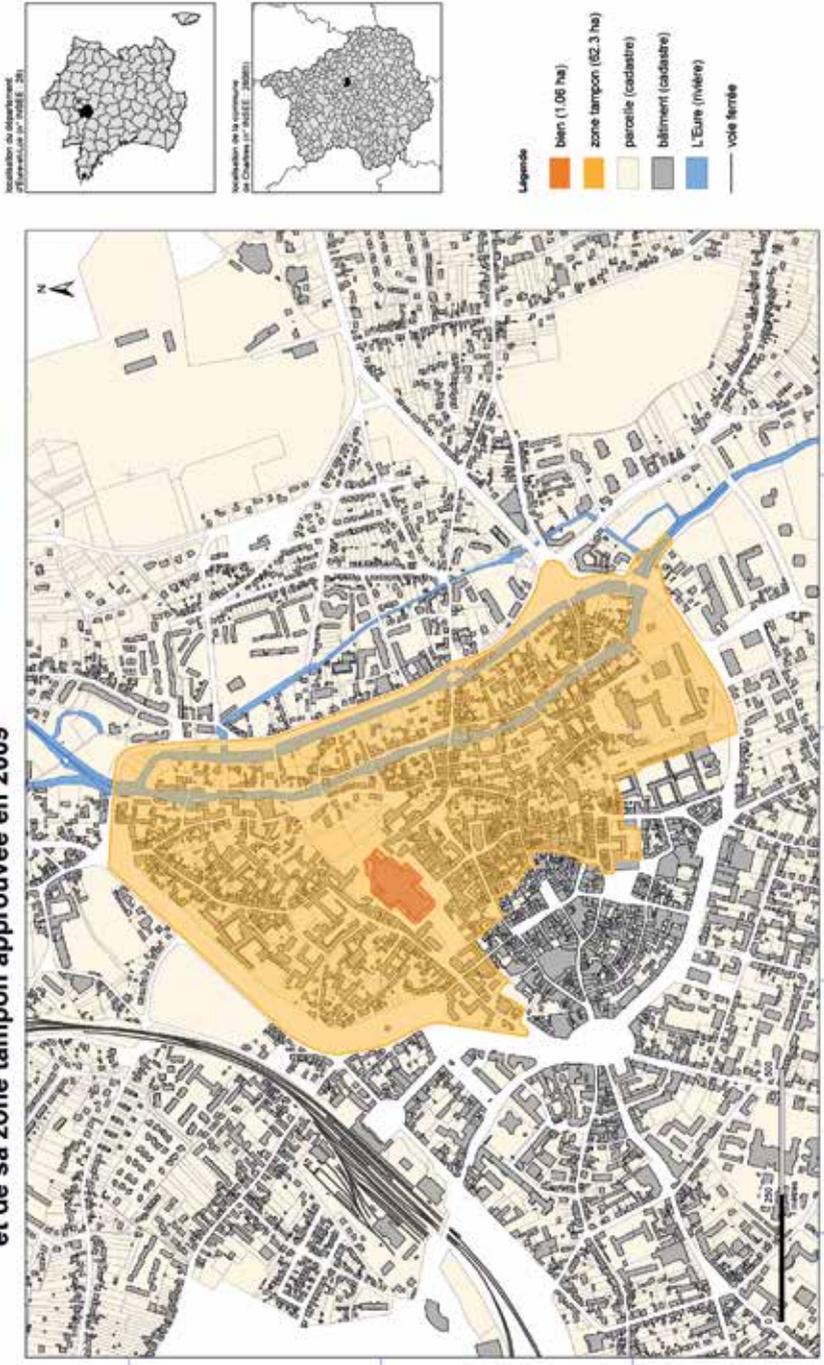
À l'instar de l'Allemagne, la réalisation de grands projets d'aménagement ou de construction nécessite préalablement une étude d'impact environnemental. Dans le cadre d'une telle étude en Allemagne (*Umweltverträglichkeitsprüfung*), l'impact sur les biens culturels et sur les monuments existants est évalué **au même niveau** que l'impact sur d'autres éléments, tels que la flore, la faune ou les paysages. Il est considéré que la perte d'un bien culturel, du fait des caractéristiques intrinsèques et fragiles de ce dernier, ne peut être contrebalancée par des mesures compensatoires, comme cela pourrait être le cas lors d'intervention sur des éléments naturels (par exemple, remplacement de boisements par d'autres, éventuellement sur un site distant).

21

En France, l'obligation d'étude d'impact repose sur le code de l'environnement seul; elle ne figure en particulier pas dans le code du patrimoine. L'étude d'impact est issue de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. De ce fait, la notion d'« impact » s'est longtemps limitée à l'environnement pris au sens restreint d'un environnement naturel.

En 2009, par le biais d'une loi sur la préservation des paysages, l'approche culturelle d'un « porter-atteinte » à l'environnement a été introduite dans l'évaluation environnementale.

081bis - Cathédrale de Chartres : délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1979 et de sa zone tampon approuvée en 2009



Ministère de la Culture
et de la communication
Ministère de l'Équipement
et du Logement

Direction générale des Patrimoines
182 rue Saint-Hippolyte
75003 Paris cedex 03
Téléphone : 01 42 95 55 00
http://www.culture.gouv.fr

Ministère de l'Équipement, des Travaux de l'Équipement
et du Logement
Direction générale de l'Équipement
et du Logement et de l'Urbanisme
182 rue Saint-Hippolyte
75003 Paris cedex 03
Téléphone : 01 42 95 55 00
http://www.equipement.gouv.fr

Cette notice dans le cadre de la mise à jour de sites des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
a été réalisée par le Centre de Recherches Historiques de l'Université de Caen (CRH) en collaboration avec
Sources : Direction Générale des Patrimoines (DGP) / Centre de Recherches Historiques (CRH) / Inventaire topographique 2006 / Inventaire topographique 1973 / COG 2009 / COG 88-89
Contributeurs : Ville de Chartres 2009
Fichiers cartographiques : Ville de Chartres - Cadastre - année de l'état révisé 2008 / IGN / IGN 2009
Cartographie : IGN / IGN 2009

Localisation du département
Eure-et-Loire (nr. INSEE : 28)

Localisation de la commune
de Chartres (nr. INSEE : 28001)

- Légende**
- bien (1,06 ha)
 - zone tampon (82,3 ha)
 - parcelle (cadastre)
 - bâtiment (cadastre)
 - L'Eure (rivière)
 - voie ferrée



084bis - Basilique et colline de Vézelay : délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1979 et de sa zone tampon approuvée en 2007

Localisation du monument
de l'Unesco en 2008 - 80%



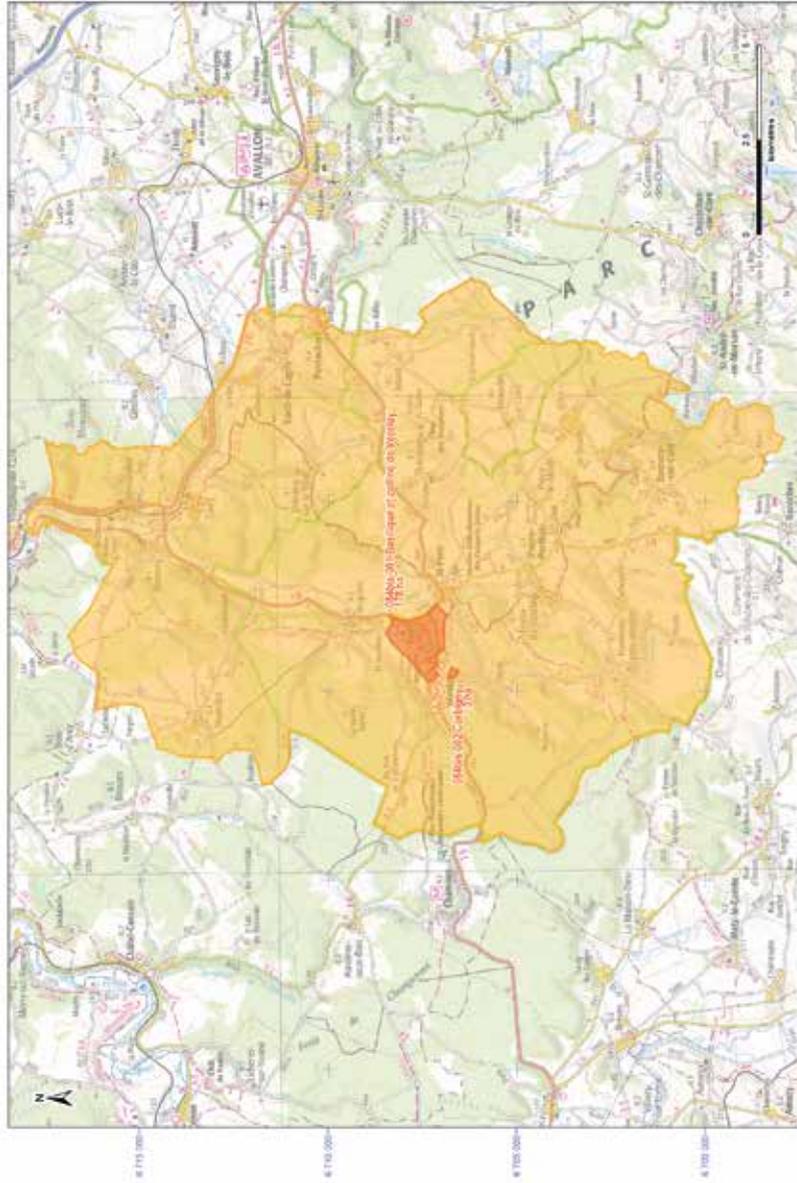
Localisation des communes



Inscription sur la Liste
(superficie en hectares)

patrimoine mondial (183 ha)

zone tampon (18 373 ha)



Et, enfin, à partir de 2016 seulement, le régime de l'évaluation environnementale intègre une évaluation des incidences notables directes et indirectes du projet sur « les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage¹ ». C'est uniquement le terme « patrimoine culturel » qui permet une appréhension plus complète que celle des impacts sur le paysage seul.

Ni les abords d'un monument historique, ni le périmètre d'un site patrimonial remarquable ne permettent de gérer des incidences directes et indirectes sur un bien du patrimoine mondial. En effet, les abords des monuments historiques sont trop peu étendus et ne permettent pas une prise en compte d'impacts en dehors de ce périmètre. Les sites patrimoniaux remarquables ne gèrent que la logique interne d'un tel ensemble urbain.

Pourtant, le paragraphe 112 des orientations de gestion du patrimoine mondial stipule :

*« Une approche intégrée en matière de planification et de gestion sera essentielle pour guider l'évolution des biens à travers le temps et s'assurer que tous les aspects de leur valeur universelle exceptionnelle soient maintenus. Cette approche s'applique **au-delà du bien** en tant que tel et **inclut** toute(s) zone(s) tampon(s), ainsi que **le cadre physique plus large**. Le cadre physique plus large peut comprendre la topographie du bien, son environnement naturel et bâti, et d'autres éléments tel que les infrastructures, les modalités d'affectation des sols, son organisation spatiale et les perceptions et relations visuelles. Il peut également inclure les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques, et les dimensions immatérielles du patrimoine comme la perception et les associations. La gestion cadre physique plus large est fonction de son rôle à maintenir la valeur universelle exceptionnelle². »*

25

Avec la nouvelle loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, la France veut répondre à ses engagements vis-à-vis de l'UNESCO (Article 72 de la loi). L'objectif est d'intégrer la protection des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans les documents d'urbanisme :

- Traduire en droit positif l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO ;
- Garantir la pérennité de l'intégrité et de l'authenticité des biens et de leur zone tampon en réponse aux critères d'inscription retenus dans le cadre de leur valeur universelle exceptionnelle ;

1 Ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

2 Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Disponible sur : <https://whc.unesco.org/fr/orientations/>



Fig. 4 - Panorama avec gazomètres et éoliennes, peu perceptibles au fond. Source : www.mapio.net.

- Porter à la connaissance de l'autorité compétente, qui engage l'élaboration ou la révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou d'un PLU, les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, leur zone tampon et leur plan de gestion (validation par le préfet).

Le principe étant que la préservation des biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO est assurée par l'État en concertation avec les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale. Deux outils sont, en ce sens, à leur disposition :

- Une « zone tampon » incorporant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes, et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection ;
- Un plan de gestion incluant des mesures qui s'appliquent sur le périmètre relatif à la zone tampon en matière de protection, de conservation et de mise en valeur.

26

Une analyse des impacts au cas par cas à Völklingen

Comment analyse-t-on les potentiels impacts sur l'environnement en Allemagne dans le cas d'une prise en compte plus large du cadre physique de la zone tampon ? Pour l'illustrer, trois grands projets de construction dans les environs immédiats du bien de Völklingen sont présentés en indiquant quels ont été les partenaires associés et la méthodologie qui a été suivie. Ces analyses ont été réalisées à chaque fois au cas par cas.

(1) : La construction d'un nouveau gazomètre à proximité immédiate du bien UNESCO même (fig. 4) : Ce projet avait obtenu une autorisation environnementale nationale (exigée par la loi nationale de la lutte contre les pollutions, *Bundesimmissionsschutzgesetz*). Préalablement, l'administration en charge du patrimoine (le service du patrimoine historique), l'UNESCO et l'ICOMOS avaient participé à la procédure et s'étaient finalement tous déclarés favorable au projet. Néanmoins, l'autorisation du Centre du



Fig. 5 - Le projet des trois éoliennes (à droite de l'image) dans la zone tampon du bien. Landesdenkmalamt des Saarlandes 2017.

Patrimoine mondial n'était parvenue qu'après une longue attente de douze mois.

(2) : La construction de la nouvelle forge de la Sarre : Seuls le service du patrimoine historique et le service communal de surveillance des travaux avaient pris part à la procédure d'autorisation.

(3) : La construction de trois éoliennes à une distance d'environ 5 kilomètres, mais en covisibilité avec l'usine de Völklingen : L'autorisation pour l'installation de ces aérogénérateurs n'est à date pas encore obtenue. Le service du patrimoine historique considérait toutefois que l'impact sur la conservation du bien n'était pas substantiel et avait recommandé à l'UNESCO d'approuver ce projet. Actuellement, la collectivité est toujours en attente de leur réponse.

Un schéma fait figurer les diverses procédures, la législation applicable ainsi que les administrations et services qui ont contribué à ces projets.

Tous les projets dans les environs du bien de l'usine sidérurgique de Völklingen ont été réalisés sans existence d'une zone tampon. Lors de l'inscription du bien en 1995, la définition de zone tampon n'avait pas encore été exigée. Une première tentative de délimiter une zone tampon a été esquissée par le service du patrimoine historique en 2012. En 2014, un processus de définition de la zone tampon autour du site de Völklingen a été lancé en concertation avec la société *Welterbe GmbH*, gestionnaire du bien, la collectivité et l'entreprise de sidérurgie *Saarstahl AG*. Cette entreprise est quasiment le seul voisin du complexe industriel inscrit au patrimoine mondial (fig. 5).

La question de la définition de la zone tampon est redevenue d'actualité en 2016 avec le projet d'installation des éoliennes. À partir de l'automne 2018, des travaux en collaboration avec l'université technique du Land Brandebourg à Cottbus, dans le cadre de son master international *Heritage Studies*, ont été lancés et doivent désormais permettre d'élaborer une méthodologie pour la délimitation d'une zone tampon de ce bien spécifique, et la définition de son contenu. Ces travaux ont vocation à se reposer sur les objectifs de conservation et de développement pour la zone cœur et pour l'environnement du bien qui ont déjà été définis. À l'issue de cette étude, les impacts sur la conservation du bien par de futurs projets devraient ainsi être plus rapidement saisis et validés le cas échéant.

Recherches pour une future zone tampon

La collaboration du service du patrimoine historique de la Sarre (*Landesdenkmalamt*) et l'université technique du Land Brandebourg (*Brandenburgische technische Hochschule in Cottbus – International Heritage Studies*) a abouti à la nécessité d'entreprendre des études scientifiques approfondies de l'environnement du bien.

La proposition de recherche porte sur les domaines suivants :

- l'environnement immédiat du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial ;
- les cônes et axes de covisibilité ;
- les autres espaces qui ont un lien avec l'ensemble inscrit.

L'analyse des zones tampons va tenir compte en particulier des aspects suivants :

- les conditions urbaines existantes et le scénario d'évolution envisagé ;
- les prescriptions en matière de protection du patrimoine et les objectifs de développement ;
- les éléments marquants et le paysage historique et culturel, ainsi que le respect des stratifications sociales dans le concept de la zone tampon ;
- les conditions économiques locales et le potentiel de développement ;
- l'adéquation avec les directives de l'UNESCO et avec les orientations de la conférence des ministres de l'éducation et de la culture des *Länder* (Kultusministerkonferenz).

Au vu de cet exemple, il semble nécessaire que les objectifs de conservation et de développement du bien soient définis non seulement dans une aire rapprochée, mais également lointaine afin d'anticiper d'éventuels impacts. La zone tampon et le plan de gestion doivent permettre de gérer en amont les enjeux et objectifs de préservation et de développement, et de maintenir le bien dans son authenticité et son intégrité, caractéristiques qui avaient justifié de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

La définition des zones tampons et de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) et les déclarations de la VUE (DVUE) sont des outils qui forment la base de la protection du patrimoine mondial.

La VUE pourrait constituer le socle d'une méthodologie de protection, avec un objectif de la traduire spatialement. Cette approche exige une définition précise de la VUE et de ses attributs, ce qui constitue parfois un exercice de mise au point des sites pour lesquels la VUE manque de précision ou de clarté.

Depuis plusieurs années, un nombre croissant d'études d'impact patrimoniales et environnementales sont demandées ou recommandées par le Comité du patrimoine mondial dans le cadre du suivi réactif de l'état de conservation des biens.

Les enjeux et les contextes étant variables d'un bien à l'autre, les méthodes et les bonnes pratiques ne sont pas prescriptives. Il s'agit ainsi de développer une méthodologie pour une approche préventive à la gestion.

Vers une recherche transfrontalière ?

L'élaboration d'une zone tampon nécessite une étude scientifique et approfondie de l'environnement du bien. Les objectifs de préservation et de développement devront être gérés en amont, la base pour la méthodologie est constituée par la VUE et sa traduction spatiale.

29

Il est indispensable d'analyser des axes visuels depuis et vers le bien, ainsi que des zones en lien avec le bien qui, à une distance donnée, tiennent compte du cadre physique plus large du bien. Dans ce cadre, la notion du paysage culturel devra être intégrée.

Il convient ainsi de s'orienter vers une approche préventive et prédictive permettant de comprendre les relations complexes entre le bien et son environnement en intégrant la VUE. Cette recherche pourrait faire partie d'un programme de recherche transfrontalier de la « Grande Région ».

LA MODIFICATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE L'ANCIENNE JURIDICTION DE SAINT-ÉMILION : RECONSIDÉRER L'OUTIL RÉGLEMENTAIRE AU REGARD DES PRINCIPES FONDATEURS DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Romain Gallitre et Sonia Fontaine

Inscription sur la liste du patrimoine mondial et objectifs de la charte patrimoniale

L'ancienne Juridiction de Saint-Émilion en France se situe dans le département de la Gironde (Région Nouvelle-Aquitaine) à 45 kilomètres à l'est de la métropole bordelaise. Elle est composée de huit communes (St Christophe des Bardes, St Émilion, St Étienne de Lisse, St Hippolyte, St Laurent des Combes, St Pey d'Armens, St Sulpice de Faleyrens, Vignonet) et est délimitée comme telle dès 1289.

Ce territoire de 7864 hectares, délimités au nord et au sud par un réseau hydrographique prégnant (Barbanne et Dordogne) et à l'ouest et à l'est par des entités urbaines (Libourne et Castillon la Bataille) est quasi exclusivement couvert par la vigne et les aires d'Appellation d'Origine Contrôlée Saint-Émilion et Saint-Émilion Grand Cru.

L'ancienne Juridiction de Saint-Émilion est inscrite depuis 1999 sur la liste du patrimoine mondial au titre des paysages culturels.

Cette inscription, à l'époque fortement portée par les élus locaux, a permis à ce territoire de se structurer au niveau administratif et politique.

Ainsi, une charte patrimoniale a été signée en juillet 2001 par les huit maires des communes concernées. En s'attachant à définir les caractéristiques paysagères et patrimoniales du bien et en fixant les objectifs relatifs à sa préservation, sa valorisation et son développement, cette charte fait véritablement office de document fondateur pour la gestion du bien inscrit, dans la mesure où elle détermine les conditions humaines, financières, techniques et réglementaires qui y sont liées.

Il est intéressant de noter ici que les orientations et objectifs qui figurent dans cette charte visent notamment à la préservation, la valorisation et l'entretien du réseau hydrographique. Or, nous le verrons, cette problématique n'a véritablement été prise en considération que très récemment... Plus largement, cette charte vise à assurer les moyens humains, techniques et financiers pour la protection des édifices civils et religieux et des paysages comme un ensemble cohérent et varié, mais également pour le maintien d'une symbiose entre le terroir, les hommes et la production, ainsi que pour la mise en œuvre d'aménagements indispensables pour faire face à l'évolution du territoire (flux touristiques spécialement). Elle engage notamment le territoire à se doter d'outils réglementaires pour « empêcher le déboisement ou les constructions abusives qui, par leurs matériaux, leur implantation ou leurs dimensions excessives, déparent le paysage ». Aussi, dès 2001, la mise en place d'outils réglementaires (PLU : plan local d'urbanisme et ZPPAUP : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) est mentionnée dans cette charte patrimoniale tout comme la création d'une nouvelle infrastructure d'administration et de gestion.

Suivront la création de la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Émilien en 2002 puis, en 2007, l'approbation d'une ZPPAUP couvrant la totalité de ce territoire administratif et patrimonial.

32 Transformation socio-économique du vignoble, limites de la ZPPAUP et importance de l'architecture

Adoptée en 2007, la ZPPAUP apparaît comme le premier outil réglementaire complètement dédié à la protection du bien inscrit. Si elle permet de venir encadrer les projets d'urbanisme sur le territoire, elle se retrouve dépassée assez rapidement, par un phénomène trop peu anticipé au moment de son élaboration : la transformation socio-économique du vignoble.

En effet, historiquement composé de petites exploitations familiales (taille moyenne autour de 5 hectares), le vignoble saint-émilionnais va rapidement devenir la cible d'investissements financiers de plus en plus importants, conduisant certaines exploitations à des mises en scène spectaculaires. L'architecture contemporaine fait alors son apparition dans le vignoble et vient créer une véritable rupture dans l'évolution des paysages (fig. 1, fig. 2 et fig. 3).

Ce phénomène conduit les élus à prendre conscience de la nécessité de faire évoluer son outil de gestion réglementaire, ce qui tend à être renforcé par une inspection générale du ministère de la Culture en 2014 qui insiste alors sur le besoin de transformer la ZPPAUP en aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Au-delà des impératifs législatifs (la loi ENE, engagement national pour



Fig. 1 - L'apparition de l'architecture contemporaine dans le vignoble : Château la Croizille - Photographie : Sonia Fontaine.



Fig. 2 - L'apparition de l'architecture contemporaine dans le vignoble : Château Cheval Blanc - Photographie : Sonia Fontaine.



Fig. 3 - L'apparition de l'architecture contemporaine dans le vignoble : Château la Dominique - Photographie : Sonia Fontaine.

34



Fig. 4 - Vue combinée des châteaux la Dominique (à gauche) et Cheval Blanc (à droite) - Photographie : Sonia Fontaine.

l'environnement, prévoit la transformation des ZPPAUP en AVAP avec un calendrier prédéterminé) la collectivité a donc engagé, dès février 2011, la transformation de sa ZPPAUP en AVAP. L'objectif clairement poursuivi à l'époque est de permettre l'écriture d'un règlement plus précis, qui puisse donner aux élus les moyens d'encadrer les nouvelles formes architecturales à l'œuvre (fig. 4).

La création de la Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais au 1^{er} janvier 2013 vient bouleverser cette dynamique et, plus globalement, le rapport à la gestion du bien inscrit. Une association est créée *ex nihilo* et se voit confier la mise en œuvre du plan de gestion qui avait été adopté trois ans plus tôt. La transformation de la ZPPAUP en AVAP est freinée et, de plus en plus, les échanges relatifs à la prise en compte du patrimoine mondial se focalisent sur le bâti et l'architecture.

Ce n'est qu'au cours de la finalisation de l'AVAP que la protection des marqueurs paysagers n'est véritablement soulevée face à des constats pourtant assez significatifs : réduction des espaces boisés, disparition progressive des arbres isolés, abords de cours d'eau de plus en plus soumis à la pression viticole, etc.

Modification de l'AVAP et nouveau rapport au patrimoine mondial ?

35

L'AVAP est approuvée à l'été 2016 sans pour autant avoir complètement pris en compte ces dynamiques paysagères. Il est toutefois à noter qu'elle marque une avancée par rapport à la ZPPAUP, en introduisant un nouveau champ lexical lié aux paysages et en remettant la problématique du réseau hydrographique sur la table.

Pourtant, la carte des protections paysagères, document opposable, fait état d'un certain nombre d'erreurs (vignes identifiées comme boisements par exemple) et souffre de certaines imprécisions réglementaires.

La Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais, de concert avec le Conseil des Vins de Saint-Émilion (syndicat viticole) et les services de l'État (Direction régionale des affaires culturelles, DRAC), décide alors d'engager une procédure de modification d'une AVAP fraîchement opposable afin de mettre à jour sa carte des protections paysagères (fig. 5).

Cependant, au-delà de son aspect formel, la Communauté de Communes a souhaité donner un sens plus large à cette démarche. En effet, à l'approche du vingtième anniversaire de l'inscription, il est apparu essentiel de reconsidérer les fondements du paysage inscrit pour les partager et surtout, pour envisager une réglementation adaptée aux caractéristiques et aux valeurs de ce paysage mondialement reconnu.

L'approche méthodologique avait également besoin d'être renouvelée.



Fig. 5 - Carte des protections paysagères de l'AVAP – opposable depuis juillet 2016.

En effet, l'approche paysagère proposée lors de la transformation de la ZPPAUP en AVAP n'avait pas fait l'objet d'une réflexion suffisamment poussée et partagée (Quels sont nos paysages? Que représentent-ils? Quelle est l'évolution souhaitée? Etc.).

Aussi, la modification réglementaire de l'AVAP tend à poursuivre les objectifs suivants :

- Réinterroger les paysages et leur évolution.
- Adapter la règle à la valeur universelle exceptionnelle (VUE) : comment la règle doit-elle se mettre au service d'objectifs communs ?
- (Ré)engager un process de sensibilisation et de pédagogie : fédérer les acteurs du patrimoine mondial autour d'un même discours.
- Asseoir une concertation positive avec la viticulture.
- Du Collège des Sages à la Commission Locale du site patrimonial remarquable (SPR) : assumer une gouvernance collective du bien inscrit et des projets individuels.

Postulats méthodologiques de départ

D'un point de vue méthodologique, il a semblé nécessaire aux deux paysagistes missionnés pour la mise à jour de la Carte des protections paysagères du SPR, ainsi qu'à la Communauté de Communes du Grand St-Émilionnais, de repartir des fondements patrimoniaux du territoire, pour redérouler des principes réglementaires qui soient basés sur la construction d'une connaissance partagée des valeurs qui ont présidé à l'inscription de l'ancienne Juridiction de St-Émilion au patrimoine mondial.

Le travail de mise à jour a donc consisté à repartir de la VUE définie au moment de l'inscription et à repartager ses principes avec les membres du Comité Technique de suivi du projet et de la Commission locale du SPR.

Pour rappel, l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'ancienne Juridiction de Saint-Émilion repose ainsi sur les critères (iii) et (iv) :

- Critère (iii) : La Juridiction de Saint-Émilion est un exemple remarquable d'un paysage viticole historique qui a survécu intact et est en activité de nos jours.
- Critère (iv) : La Juridiction historique de Saint-Émilion illustre de manière exceptionnelle la culture intensive de la vigne à vin dans une région délimitée avec précision.

37

Le dossier de présentation en vue de l'inscription au titre du paysage culturel évoquait la VUE de la façon suivante : l'ancienne Juridiction de Saint-Émilion correspond à un paysage culturel évolutif d'une valeur universelle exceptionnelle. Il s'agit à la fois d'un paysage relique ou fossile, c'est-à-dire d'un paysage qui a connu un processus évolutif qui s'est arrêté (brutalement ou sur une période), à un certain moment dans le passé. Cependant, ses caractéristiques essentielles restent matériellement visibles et c'est aussi un paysage vivant qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps.

Sur quels éléments repose alors la VUE du paysage culturel ? Le dossier d'inscription précise que c'est un paysage culturel « hybride » à valeur d'ensemble (ville et villages inscrits dans le vignoble), avec un écrin « naturel » autour d'une ville remarquable. L'expression patrimoniale est alors double, à la fois naturelle et culturelle. C'est également un paysage basé sur une communauté viticole « d'authentiques vigneronnes », qui est maintenu par des institutions qui doivent en garantir l'authenticité/l'intégrité, à savoir, à l'époque de l'inscription, le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) qui regroupait les huit communes.

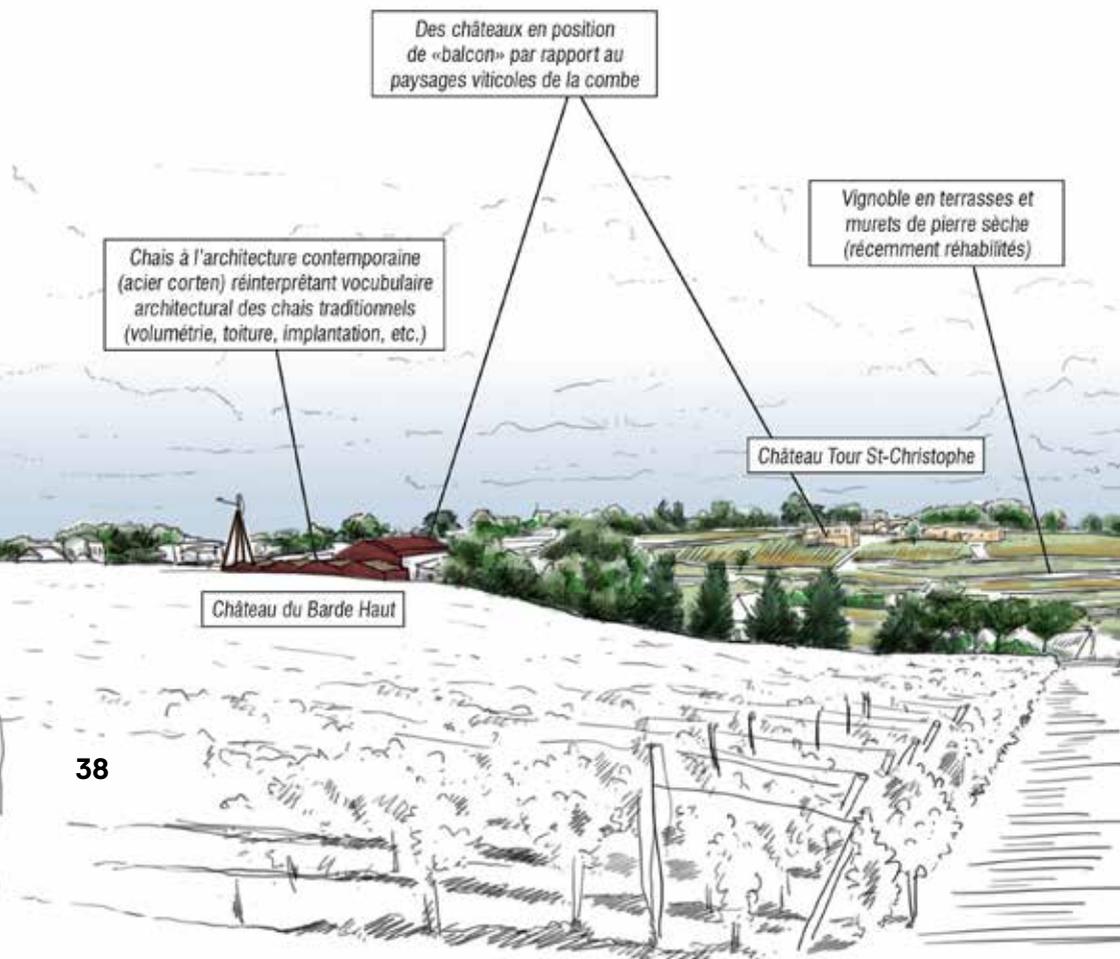
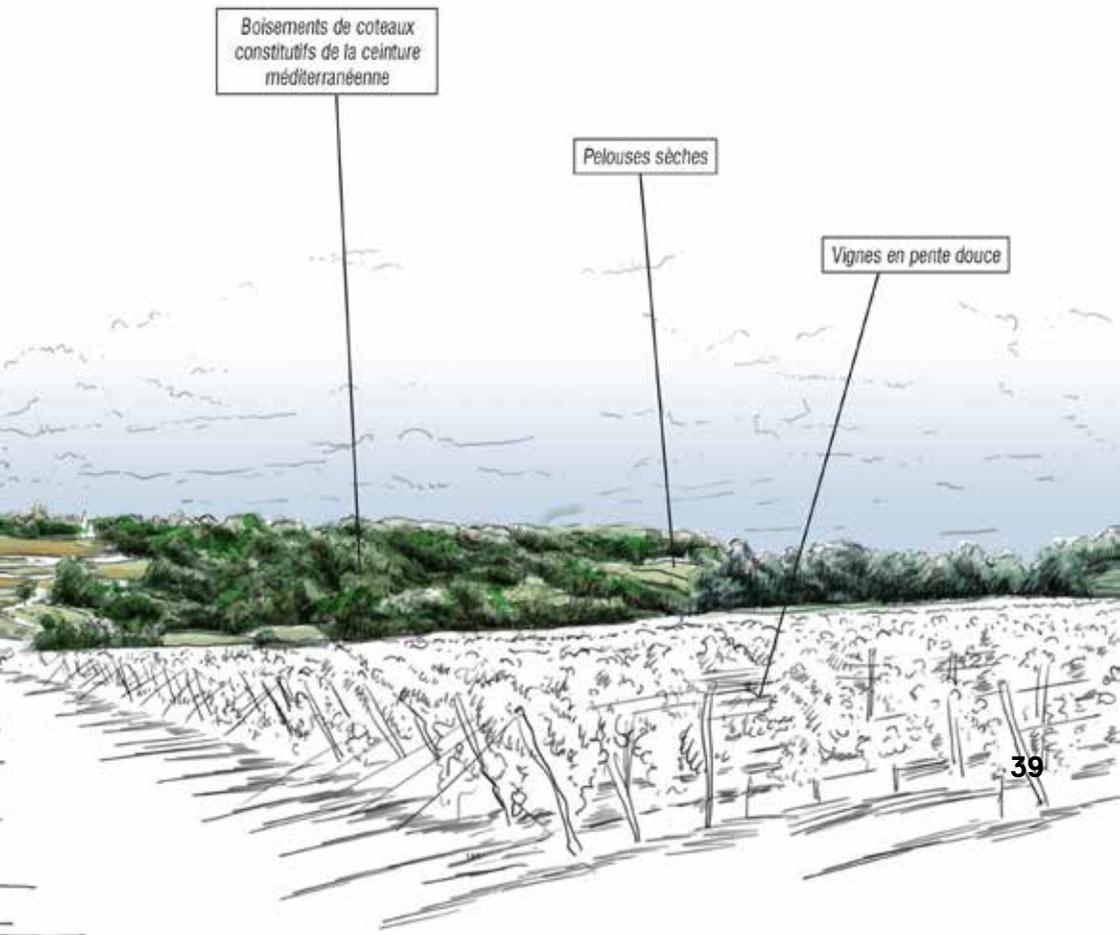


Fig. 6 - Les paysages de la combe de Barde – St Christophe de Barde - Crédit : Sonia Fontaine.

Déroulé de la démarche de mise à jour

À partir de cela, nous avons reposé les bases d'un diagnostic paysager considérant le paysage non pas comme une somme de motifs paysagers isolés, à identifier, reconnaître, et *in fine* à préserver dans l'outil réglementaire (AVAP ou SPR), mais bien comme un paysage à valeur d'ensemble, un « tout lié ».

Au-delà des motifs paysagers isolés (parcelles de vignes, arbres, routes et chemins, châteaux, murets, une terrasse, etc.), c'est bien la combinaison de ces éléments entre eux qui forme la valeur paysagère exceptionnelle de l'ancienne juridiction (fig. 6). Plus qu'une vision « fragmentée » du paysage, c'est bien ce « tout lié » qui produit une valeur patrimoniale, un paysage



sans cesse renouvelé au fil des routes panoramiques et des parcours de découverte de l'ancienne juridiction.

Les paysages culturels en mouvement

Dans un second temps, le travail a consisté à se pencher plus spécifiquement sur la dimension évolutive des paysages et sur le fait que la VUE mette l'accent sur le caractère évolutif des paysages culturels de l'ancienne Juridiction de St-Émilion : il fallait voir comment cette dimension évolutive pouvait être prise en compte dans la cadre de l'élaboration d'un document de protection à valeur réglementaire tel qu'un SPR.

Même si les paysages de l'ancienne juridiction peuvent être parfois considérés comme stables, voire immuables dans leur configuration actuelle, ils n'en sont pas moins soumis à des transformations notables et plus ou moins importantes au fil du temps.

Cette dimension de l'évolutivité des paysages est donc liée à la fois à une dimension temporelle, à des changements effectifs de la réalité matérielle – c'est-à-dire visibles dans le paysage, mais aussi à des valeurs que les sociétés successives ont attribuées à tel ou tel élément et composant du paysage, ce regard ou cette attention pouvant en particulier changer au fil de l'Histoire ou de l'évolution des modèles ou référents culturels.

Pour cela, il était important de mettre en évidence, d'une part les grandes dynamiques paysagères qui ont eu lieu depuis la fin du XVIII^e siècle, et d'autre part, les évolutions paysagères plus récentes. Parmi les évolutions les plus significatives, on peut citer les quelques points suivants :

- la frange boisée des coteaux qui s'amenuise et le remodelage des versants en pente douce,
- un net recul des prairies, que ce soit dans la vallée de la Dordogne ou dans les vallons secondaires, soit parce qu'elles s'enrichissent, soit parce qu'elles sont plantées de peupliers, de maïs ou de vignes. On observe également un recul des structures bocagères,
- sur le plateau, les parcs et garennes mais aussi toute l'ancienne trame arborée (vergers) qui tendent à s'effacer. On observe également la construction de chais monumentaux.

40

Les acteurs du territoire se sont donc collectivement questionnés sur l'adéquation entre ces nouveaux paysages produits, à la suite des dynamiques récentes, avec la notion d'évolution lente du paysage culturel. À partir de ces constats : qu'est-ce que l'on protège ? Qu'est-ce que l'on pérennise en tenant compte des valeurs paysagères préalablement définies et partagées ? Dans un premier temps, l'ensemble des dispositions réglementaires en lien avec des composants paysagers préalablement identifiés comme des marqueurs paysagers à préserver, a été mis à plat et les définitions clarifiées. Les différents champs de protection jusqu'alors existants ont donc été remaniés.

En parallèle, le travail a porté sur la rédaction de règles qui protègent et qui soient garantes de la préservation de l'intégrité du bien inscrit au patrimoine mondial de l'humanité... mais tout en étant des règles qui permettent de protéger sans figer. Il s'agit de proposer des règles qui garantissent la pérennité du bien tout en assumant et maîtrisant la dimension évolutive des paysages, et en en permettant une gestion dynamique, en cohérence avec les principes d'une évolution lente des paysages culturels.

L'objectif de ce travail est que la règle ne soit pas seulement vue comme

une contrainte mais aussi comme le levier pour, collectivement et individuellement, susciter/construire des projets.

Dans cet esprit, le règlement intègre des principes de compensation qui permettent à la communauté de gestion du bien, de définir, avec les porteurs de projets, des compensations adaptées à la nature du projet et de ses incidences sur les paysages. Cette démarche vise également à conforter le rôle des institutions compétentes et en particulier, ceux de la « Commission locale » et de la « Commission Sol et Paysage » du Conseil des Vins.

Conclusion

On voit clairement comment une simple procédure administrative, débutée depuis peu de temps (un an), nous conduit déjà à reconsidérer de manière assez conséquente le rapport aux paysages et, plus globalement au patrimoine mondial. Notre vision en est élargie (il n'y a pas que des boisements et des parcs) et notre approche également.

Alors que nous étions jusqu'à présent dans une approche qui avait tendance à figer et à reproduire les legs de l'Histoire, la traduction réglementaire proposée vise à impliquer plus fortement les institutions, mais aussi les individus dans la gestion des paysages afin d'en permettre une évolution maîtrisée et concertée.

Sans pour autant chercher à gommer la règle, on s'inscrit dans une démarche qui vise à ne pas limiter la gestion du bien inscrit à un simple outil réglementaire, mais à la considérer comme collective et concertée. La notion de paysages évolutifs a été replacée au cœur des échanges et de la réflexion. La gouvernance du bien inscrit s'en trouve impactée puisque le binôme élu – viticulteur prend un essor remarqué (nouvelle présidence de l'association garante du bien inscrit, Comité Technique de suivi du SPR) : la Commission Locale du SPR (CLSPR) se voit confier des responsabilités grandissantes (qui posent par ailleurs la question de son expertise technique pour trancher certains cas) et la Commission Sols et Paysages du Conseil des Vins ne se limite plus à un simple regard sur la qualité agronomique des sols. En poussant le parallèle avec l'urbanisme, on pourrait considérer que les principes réglementaires proposés visent à faire du « patrimoine de projet » dans la mesure où tout nouveau projet doit faire l'objet d'une approche globale et justifiée afin de limiter la simple juxtaposition d'initiatives individuelles.

Remettre ces institutions au cœur de la gestion du bien est apparu comme un principe essentiel, qui semble pour le moment parfaitement accepté. Par ailleurs, cela permet d'asseoir de manière beaucoup plus légitime les principes réglementaires définis. En travaillant avec le Conseil des Vins, dont les objectifs peuvent paraître assez différents de ceux de la collectivité, on

s'aperçoit également qu'on cherche mutuellement à inverser le regard que l'on peut porter sur la question du patrimoine mondial. Là où, aujourd'hui encore, l'inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO a tendance à être avant tout considérée comme une contrainte, il faut faire en sorte qu'elle ne devienne plus qu'un levier d'attractivité, une plus-value pour le Saint-Émilionnais : c'est l'avenir d'un territoire et de son patrimoine qui se joue ici.

Il apparaît alors que la gestion du bien inscrit ne peut pas se limiter aux seules politiques d'urbanisme, paradoxalement faciles à appréhender puisque très bien normées et codifiées, qui sont certes nécessaires mais loin d'être suffisantes. Le patrimoine mondial doit alors être au cœur de toutes les démarches et toutes les politiques publiques menées localement : du tourisme à l'éducation, de la culture au logement.

Partager un même langage, un projet et des objectifs ; impliquer l'ensemble des acteurs et des individus dans la gestion du bien inscrit et dans son évolution : c'est là le sens que l'on souhaite donner à la (re)définition de l'outil réglementaire.

Dans cet esprit, une journée d'étude a été organisée à l'automne 2017, intitulée « Patrimoine mondial et projet local ». Nous avons souhaité l'articuler autour de trois interventions dans la matinée et de sorties sur site l'après-midi. Ainsi, trois experts des questions de l'approche paysagère et historique ont exposé aux participants (les membres de la CLSPR) en quoi tenait l'exceptionnalité des paysages saint-émilionnais, en quoi l'outil réglementaire était une approche nécessaire mais non suffisante et enfin, par une approche de *benchmarking*, comment d'autres territoires inscrits avaient su dépasser cette simple gestion réglementaire du bien.

42

L'après-midi a ensuite permis d'amener les acteurs de ce territoire sur deux sites assez emblématiques en matière de paysages, mais aussi en raison des pressions qui s'y exercent et des enjeux qui y sont liés (la Combe de la Barde, paysage viticole où sont observées des pressions sur les boisements et la topographie des lieux, mais aussi la présence de plusieurs chais aux approches architecturales différentes ; le palus de la Dordogne, paysage non viticole, marqué par une agriculture plus variée mais où des phénomènes d'enfrichement et de rationalisation parcellaire interrogent).

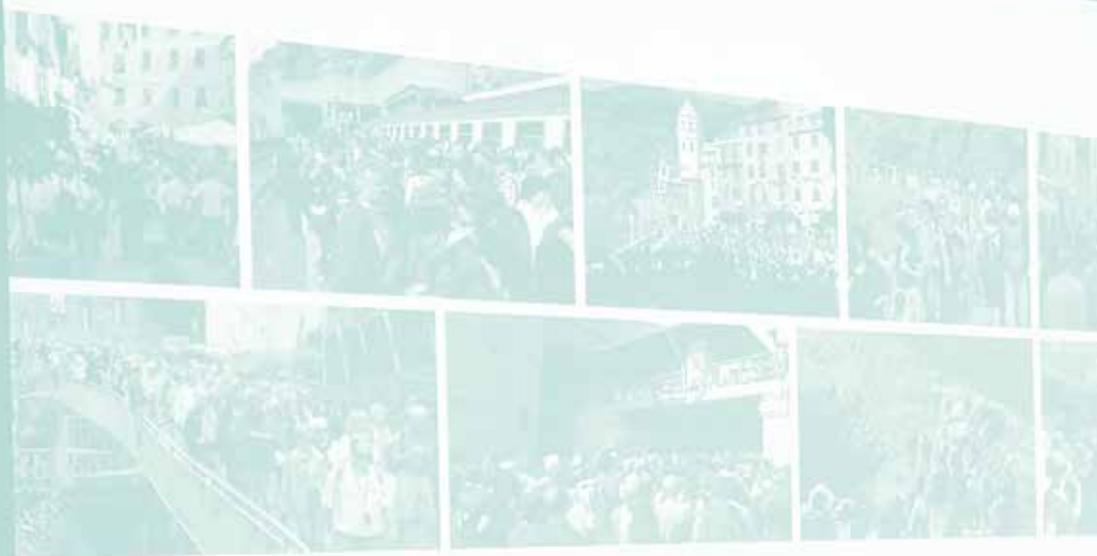
Cette journée a été pensée de manière à créer une dynamique collective visant à réengager une logique de projet autour de la gestion du bien inscrit, à savoir ce paysage « hybride » composé de patrimoines urbains, monumentaux, naturels, paysagers et viticoles à la fois.

Autrement dit, il s'agissait de reposer certaines bases de connaissance utile à la mise en place d'un projet local de territoire, fondée sur les valeurs et l'exceptionnalité d'un patrimoine mondial et sur le rôle et la place de l'outil réglementaire au sein d'un ensemble d'actions de gestion du bien.

Ce fut donc le point de départ de cette démarche de mise à jour de la carte des protections paysagères qui tend à proposer la mise en place d'un outil réglementaire permettant une évolution maîtrisée et concertée du bien inscrit.

Bibliographie :

- *Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine du Grand St-Émilionnais*. CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, Direction générale des patrimoines, Inspection des patrimoines, 2014, 22 p.
- *Patrimoine et paysages culturels. Actes du colloque international de Saint-Émilion (30 mai - 1^{er} juin 2001)*. Éditions Confluences, Renaissance des cités d'Europe, octobre 2001, 354 p. (« Des lieux et des liens »).
- *Vignobles et villages de l'ancienne Juridiction de St-Émilion, Dossier de présentation en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel*, 103 p.
- *LA JURIDICTION DE SAINT-ÉMILION (Gironde), Patrimoine mondial de l'UNESCO, Enjeux et propositions*, MINISTÈRE DE LA
- *Plan de gestion de l'ancienne juridiction de St-Émilion*, GRAHAL SARL, 2013, 150 p.



Tourists in Cinque Terre

Présentation de Viola Bertini ; président de la session II : Pierre Maurer.

II. LE PLAN DE GESTION : MODÈLE DE GOUVERNANCE ET APPROPRIATION

LE PATRIMOINE IBADITE DE LA VALLÉE DU M'ZAB : ACTION PUBLIQUE ET POLITIQUES DE SAUVEGARDE

Houda Ben Younes

Autrefois lieux de sociabilité et d'échange, les mosquées ibadites de la vallée du *M'Zab* en Tunisie sont aujourd'hui menacées de dégradation et de disparition. Certaines de ces mosquées historiques, qui témoignent du rôle social et économique que jouait ce patrimoine culturel depuis des siècles, ont été alors restaurées par des institutions publiques, des associations culturelles et même par des locaux, en leur conférant un nouveau rôle religieux ou culturel. Ces opérations de valorisation ont certainement contribué à perpétuer les références dominantes et les lieux de mémoire de la société ibadite, attachée aux symboles forts de l'identité mozabite, mais elles ont également répondu à des besoins et à des usages contemporains, en renforçant la vocation touristique nationale et internationale de la vallée du *M'Zab*, célèbre par l'harmonie de son architecture authentique.

47

Nous proposons à travers cet article de répondre aux questions suivantes :
Quelles sont les caractéristiques architecturales des mosquées ibadites dans la vallée du *M'Zab* en Algérie ?

Quelle est la politique de préservation de ces mosquées ibadites ?

Quel est l'impact de cette politique de préservation sur les conditions de vie de la société ibadite dans la vallée du *M'Zab* ?

1. Caractéristiques architecturales des mosquées ibadites dans la vallée du *M'Zab*

1.1. Principe d'implantation

Comme dans toutes les autres villes du *M'Zab*, la grande mosquée occupe le centre du *Ksar* (village fortifié nord-Africain)(fig. 1). Toujours édifée en premier, sur le point culminant du périmètre à bâtir, elle est entourée, par la suite, des autres constructions. Cet emplacement met en relief le rôle générateur qu'a la mosquée par rapport à la ville, ainsi que l'importance qu'a la religion, et la prière surtout, dans la vie de la cité et des hommes.

Concernant les mosquées de cimetières et de palmeraies, elles sont implantées hors des enceintes des villes, mais relativement proches de celles-ci (fig. 2).



Fig. 1 : Grande mosquée du Ksar de Bounoura - Photographie : Houda Ben Younes, 2016.

48



Fig. 2 : Mosquée Ammi Brahim d'El-Ateuf - Photographie : Houda Ben Younes, 2016.

Ghardaia est ainsi bordée au nord-est par le grand cimetière *Ammi Saïd Djerbi*, et par le cimetière de *Baba Ouljemma* au nord-ouest notamment. La ville de *Melika*, cernée de ravins, voit ses cimetières groupés au nord et à l'est. Près de l'Oued, on rencontre le cimetière *Ba Saïd Boubeker*, puis celui de *Cheikh Ba Abderrahman El-Korthi* au sud-est et enfin, *Sidi Aissa*, situé tout proche de la ville, sur une de ses hauteurs. Les cimetières entourent pratiquement toute la ville de *Ben Isguen* et il y en a même dans sa palmeraie. Les villes de *Bounoura* et de *Tajnint*, bordées par le lit de l'Oued voient leurs nécropoles s'étendre au nord-est et à l'ouest pour la première, alors que seul le côté est de la seconde est resté libre.

1.2. Principe d'organisation spatiale

La mosquée mozabite du Ksar, appelée localement *Tamesjida*, comprend globalement deux niveaux : le premier est constitué d'une salle pour les ablutions *Taqerbust*, d'une salle de prière couverte, de deux pièces de rencontre (l'une pour les fidèles ; salle de cours coranique et l'autre pour les `azzaba¹), d'une cour à galeries, avec un ou plusieurs *Mihrab/s*, d'une bibliothèque, éventuellement, de même que des niches pour les livres. Supérieur au précédent, le second se compose d'une salle de prières pour les femmes et d'une grande terrasse à ciel ouvert avec un *Mihrab*.

Quant à la mosquée de cimetière ou de palmeraie, elle est appelée localement *M'çallâ* ; elle est située généralement en contrebas du Ksar. C'est une construction très simple, dont le volume parallélépipédique de la salle de prière présente généralement une base presque carrée. Le toit de la salle de prière est accessible grâce à une sorte d'échelle formée de pierres plantées le long du coin de l'une des façades. Cette salle de prière est bordée par une cour utilisée comme aire de prière, délimitée par un muret assez bas. Sa surface plane, blanchie à la chaux, sert également pour collecter les eaux de pluie, dont le ruissellement est dirigé par de petits canaux vers un puits construit dans son coin.

49

1.3. Vocabulaire architectural

La particularité des mosquées ibadites mozabites est l'absence de *Minbar*² et de décors, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En effet, la doctrine ibadite se distingue par sa rigoureuse éthique basée sur la pureté morale, le respect de la mémoire des ancêtres, l'importance de l'instruction et de la transmission

1 Ce terme désigne un groupe de musulmans élus parmi les hommes pieux qui dirigent la société ibadite.

2 Le minbar est une sorte d'escabeau servant de chaire d'où l'imâm fait son sermon lors de la prière du vendredi dans une mosquée.

des traditions. Leur architecture religieuse caractéristique est ainsi marquée par l'austérité et le refus des signes extérieurs de richesse. Les grandes mosquées des Ksour/s possèdent toutes un minaret appelé localement *A`essas* (le gardien), faisant ainsi référence à sa fonction de tour de guet en période de troubles. Le minaret mozabite est généralement de forme pyramidale élancée et se termine par quatre merlons qui prolongent ses angles vers le ciel.

1.4. Construction

Les mozabites ont eu recours aux matériaux disponibles dans leur site pour édifier leurs lieux de culte. Toute la zone étant un vaste plateau pierreux, la pierre y est disponible en quantité appréciable et facilement exploitable. Et grâce à sa proximité des atterrissements des oueds qui l'entourent, elle regorge d'agglutinants (permettant la fabrication des briques de boue), des différents liants : plâtre, chaux, ainsi que d'un ciment particulier au *M'Zab* : le *Timchemt*. Tous ces matériaux, en plus du bois de construction, issu des palmeraies, ont été utilisés dans l'architecture traditionnelle du *M'Zab* et notamment ses lieux de culte.

2. Politique de préservation

50 La politique de préservation du patrimoine ibadite de la vallée n'est pas récente, et c'est sans doute ce qui fonde la qualité des politiques mises en œuvre du fait d'une longue expérience accumulée en matière de protection et de valorisation du patrimoine local. Cette politique volontariste a été initiée dès 1970 avec la création de l'Atelier d'Études et de Restauration de la vallée du *M'Zab*³ par l'architecte français André Ravéreau qui était pressenti par le ministère de l'information et de la culture algérien de l'époque pour devenir architecte en chef des Monuments historiques. Deux ans après, la vallée du *M'Zab* a été classée au patrimoine national.

Insatisfait des moyens limités qu'offrait le ministère, André Ravéreau a créé en 1973 un second atelier, l'ERSAURE (Établissement Régional Saharien d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) plus communément appelé l'atelier du désert. De nombreuses maisons furent ainsi restaurées et quelques constructions neuves, réalisées.

³ Les missions de cet atelier consistaient à faire ressortir la valeur historique et archéologique du patrimoine mozabite, à informer et sensibiliser l'environnement sur la nécessité de la préservation de cet acquis, à lancer des études (c'est-à-dire constituer un centre de documentation relatif aux sites et aux monuments) et à encadrer et accueillir les étudiants, les chercheurs ou de simples visiteurs de ces sites et monuments.

En effet, la vallée du *M'Zab* a conservé pendant plusieurs siècles pratiquement le même mode d'habitat et les mêmes techniques de construction, commandées tant par un contexte social et culturel spécifique que par la nécessité d'une adaptation à un milieu hostile, dont le choix répondait à une nécessité historique de repli et de défense. Ces données historiques et ces valeurs civilisationnelles ont plaidé pour le classement de la région comme patrimoine mondial par l'UNESCO en 1982.

Afin de permettre une meilleure prise en charge du patrimoine de la vallée du *M'Zab*, les compétences et les domaines d'intervention de l'Atelier d'Études et de Restauration de la vallée du *M'Zab*, créé en 1970, ont été étendus ensuite avec la création en 1992 de l'Office de protection et de promotion de la vallée du *M'Zab* (OPVM), dont les principales missions concernent l'application de la législation en vigueur, relative à la protection du patrimoine culturel, la constitution d'une banque de données des monuments et sites et la promotion, la recherche et la formation dans les domaines du bâti traditionnel et de l'artisanat.

Par ailleurs, la vallée du *M'Zab* a connu une croissance urbaine et démographique très accélérée depuis le début des années 1980, due à son emplacement stratégique entre le nord et le sud du pays. La mise en œuvre du secteur sauvegardé s'est alors imposée comme moyen technique et juridique opportun qui permet d'assurer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel de la vallée, notamment à travers le contrôle de la croissance urbaine au niveau des palmeraies, des zones inondables ainsi qu'à travers les éléments constitutifs du paysage naturel (fig. 3). Ce secteur reprend donc les monuments religieux regroupant de nombreuses mosquées et lieux de prières ibadites, telles que les mosquées de *Ammi Brahim à El-Ateuf* (fig. 4), *Ba M'hammed à Ben Isguen* et *Ammi Said Djerbi à Ghardaïa* (fig. 5). Le secteur reprend également les autres monuments historiques tels que les ruines des premiers Ksour berbères, les ouvrages défensifs, les ouvrages hydrauliques et les souks de Ksar.

Les actions engagées pour la protection de la vallée du *M'Zab* portent nécessairement sur une double dimension : d'une part la nécessité d'une collaboration pluricommunale regroupant toutes les communes de la vallée, comme en témoigne le secteur sauvegardé qui permet d'intervenir sur l'ensemble des communes concernées, et d'autre part l'importance d'une approche intégrée, afin d'intervenir sur le patrimoine bâti comme sur le patrimoine naturel, deux éléments indissociables. Les initiatives mises en place s'appuient par ailleurs sur un contexte de cohésion sociale important et sur une société civile structurée et dynamique. La concrétisation de ce secteur sauvegardé sera relayée par l'élaboration d'un Plan Permanent de



Fig. 5 : Intérieur de la mosquée Ammi Said Djerbi de Ghardaïa - Photographie : Houda Ben Younes, 2016.

Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé (PPSMVSS)⁴ qui capitalisera les ressources culturelles territoriales pour un développement durable et intégré de la vallée. Il s'agit en quelque sorte d'un inventaire des monuments et sites à préserver reprenant également la limite géographique du territoire soumis au classement de l'UNESCO.

53

3. Impact des opérations de restauration de certaines mosquées ibadites sur les conditions de vie de la société mozabite ibadite

En décembre 2013, la région du *M'Zab* a connu des heurts entre populations arabophones et populations berbérophones. Plusieurs lieux de culte et de recueillement vénérés par la société ibadite ont été saccagés et profanés et portent encore les stigmates de la violence inouïe qui s'est abattue sur la région. Une opération de revitalisation du patrimoine architectural atypique

4 Le PPSMVSS : Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés se présente comme un outil de gestion et de protection du patrimoine culturel bâti et urbain, dans le but de la préservation des valeurs historiques, culturelles et architecturales. Il tient lieu de Plan d'Occupation des Sols (POS) pour un secteur sauvegardé tout en sachant qu'il est beaucoup plus important que ce dernier. C'est donc l'outil de gestion des secteurs sauvegardés. Il est à noter que ce plan est toujours à l'état de projet.

du *M'Zab* a été alors lancée fin 2015 par l'OPVM, après élaboration d'études spécialisées pour la réhabilitation de ces biens culturels endommagés. Pas moins de dix-huit monuments historiques ancestraux ont été alors restaurés, réhabilités et revalorisés dans la région. Cette action a touché des monuments des cinq Ksour/s de la pentapole du *M'Zab* (*Ben Izguen, Bounoura, El-Ateuf, Melika et Ghardaïa*), construits selon les techniques ancestrales en terre sèche, qui ont connu un processus de dégradation affectant son cadre architectural.

Cette action a incité une foule hétéroclite venant des cinq cités du *M'Zab* à entamer une action volontaire de nettoyage des cimetières et de restauration des mosquées et tombes souillées. Organisée avec des volontaires et en présence des membres du conseil administratif et religieux du *M'Zab*, cette opération, qui s'est effectuée dans une ambiance à la fois religieuse et spirituelle, a permis de repeindre les murs de plusieurs mosquées à la chaux, de nettoyer les issues et accès entre les tombes dans les cimetières ainsi que plusieurs aires de prière. Ces mosquées historiques inscrites sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO, qui témoignent du rôle social et économique que jouait ce patrimoine culturel depuis des siècles, ont été restaurées par des maîtres artisans locaux détenteurs d'un savoir-faire légué de génération en génération en matière de restauration du patrimoine, en utilisant des matériaux de construction traditionnels confectionnés suivant des méthodes et techniques ancestrales alliant mortier de chaux, plâtre fabriqué traditionnellement, pierres, argile ainsi que les troncs de palmiers, utilisés comme poutrelles.

54

La participation de la société mozabite à cette action de sauvegarde a traduit nettement le respect que les habitants portent à leurs aïeux et leur attachement à leur patrimoine. Ainsi, cette opération a permis non seulement de redonner à la mosquée sa beauté mais elle a également permis de restaurer la cohésion sociale mozabite, de valoriser les matériaux traditionnels ainsi que les pratiques ancestrales de construction et de renforcer la vocation touristique nationale et internationale du *M'Zab* célèbre par l'harmonie de son architecture ibadite authentique.

Par ailleurs, la question patrimoniale dans le *M'Zab* semble être devenue un des éléments fédérateurs de réflexions sur le territoire et parvient à mobiliser une frange importante de la population, affiliée ou non à des associations locales, de différentes générations et de groupes sociaux. La culture participative et la réactivité du contexte social local à la question de la préservation de son patrimoine sont dues à deux principaux éléments : d'une part, la cohésion et la forte organisation sociale sont caractéristiques de la société locale, héritées de l'histoire de ce territoire. D'autre part, le travail en matière d'information et de sensibilisation à l'environnement et

au patrimoine local constitue un des axes de travail mené depuis plusieurs dizaines d'années par l'OPVM : il a contribué à forger un terrain propice à la participation.

En effet, plusieurs initiatives culturelles urbaines ont été lancées pour aider à l'identification et à l'appropriation culturelle du patrimoine architectural ibadite par ses habitants, à la valorisation de l'architecture traditionnelle et/ou à sa promotion pour les visiteurs et les touristes. Les différentes activités réalisées dans ce sens pour les citoyens ont été : fêtes thématiques, itinéraires, parcours patrimoniaux et événements importants organisés dans le cadre de journées intégrées dans le calendrier local de célébration de fête du patrimoine, actions de volontariat pour la récupération de l'environnement de la ville, expositions sur la valeur historique de certains lieux de culte, signalétique permettant d'organiser les visites à l'intérieur des différentes cités du *M'Zab*.

En parallèle, et de manière complémentaire aux activités prévues dans les plans d'action de l'OPVM, un axe de travail s'est développé, visant à impliquer toute la société éducative (enfants, enseignants, parents) dans la préservation de son patrimoine ibadite. Il s'agissait de faire découvrir aux jeunes la richesse du patrimoine de leur quotidien à travers des activités de découverte focalisées sur leurs villes et quartiers, en utilisant des espaces ludico éducatifs pour qu'ils découvrent les possibilités d'apprentissage intégré à travers leur patrimoine. Par conséquent, plusieurs écoles participantes ont créé leur propre projet afin d'intervenir avec les autres écoles de la zone, afin de continuer à offrir aux élèves les opportunités de travail et de promouvoir le patrimoine. Ainsi, elles ont élaboré un guide de la ville et une signalisation qui leur permette de visiter et de faire découvrir les monuments historiques aux visiteurs (fig. 6).

55

Conclusion

Depuis leur classification au patrimoine national puis leur inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO en 1982, la restauration des mosquées endommagées et la construction de nouvelles mosquées dans le *M'Zab* doivent être conformes aux recommandations précises émises par l'Office de Protection et de Promotion de la vallée du *M'Zab* (OPVM) dans les Ksour/s. Cependant, les besoins des habitants changent avec l'avènement des nouveaux moyens de construction et peu reconstruisent conformément aux recommandations. Les reconstructions des mosquées des Ksour/s, des cimetières et des palmeraies se font de plus en plus dans des matériaux modernes au détriment des matériaux locaux. Aujourd'hui, nous assistons à une prolifération de nouvelles mosquées dont l'architecture

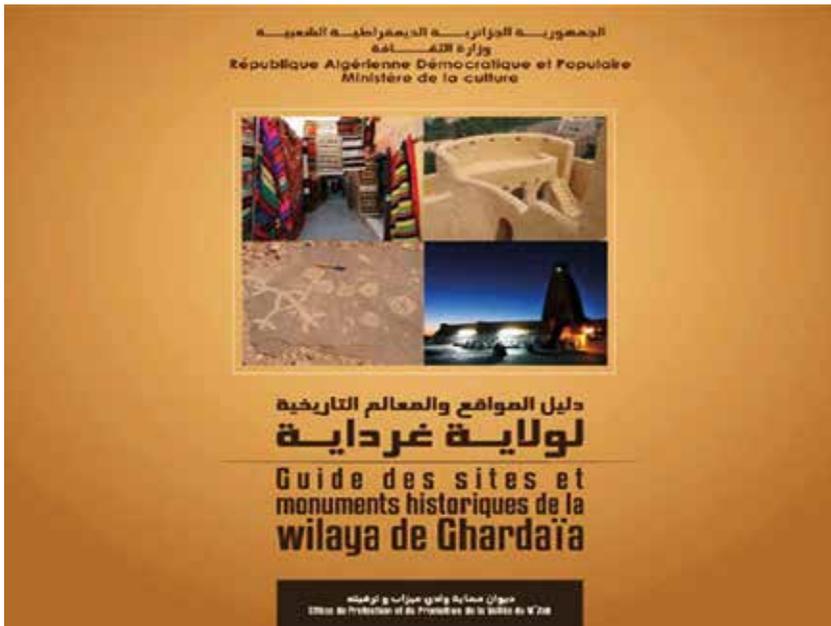


Fig. 6 : Couverture d'un guide des sites et des monuments historiques de la wilaya de Ghardaïa - Source : Guide des sites et monuments historiques de la wilaya de Ghardaïa (Brochure), éditions de l'OPVM, 2013.

56

rompt totalement avec le caractère de l'espace de culte ibadite mozabite tel que nous l'avons décrit. Ces sanctuaires « modernes » sont implantés presque de manière aléatoire et n'organisent rien de l'ossature urbaine. Architecturalement, ils se ressemblent tous et imitent un style qu'on pourrait qualifier de vaguement maghrébin.

Par ailleurs, la question de la patrimonialisation de la vallée entraîne diverses difficultés que le gouvernement et les institutions locales peinent à résoudre. D'une part, le classement de la vallée a permis une certaine prise de conscience par la wilaya (le gouvernorat) de la valeur d'un tel patrimoine engendrant une série d'infrastructures visant à valoriser son architecture (dont l'actuel OPVM). Cette organisation a pour but premier de protéger et de restaurer le patrimoine urbain, mais elle ne jouit que d'un pouvoir consultatif au regard des nouvelles constructions initiées par le ministère de la culture. Ce dernier, conscient de la notoriété d'un patrimoine classé à l'UNESCO, n'a de cesse de vouloir promouvoir une telle culture millénaire au détriment de son aspect local. La promotion de la vallée, de la part de l'office et de la wilaya, est un facteur non négligeable des changements apparus ces dernières décennies. Cette théorie remet en question les fondements et les principes de base de l'initiative de l'UNESCO.

Bibliographie :

- RAVÉREAU André, POTIÉ Philippe et BAUDOUI Rémi, « L'atelier du désert », Parenthèses, 2003, Marseille, France.
- RAVÉREAU André, Le M'Zab, une leçon d'architecture, Éd. Sindbad, 1982, Paris, France.
- ROCHE Manuelle, Le M'Zab, architecture Ibadite en Algérie, Éd. Arthaud, 1973, France.
- AZZOUG Farid, « Ghardaïa, la ville la plus encombrée du sud », El Watan, 2002, Alger, Algérie.
- BENKARI Naima, L'architecture des mosquées Ibadites au MZab, à Jerba et en Oman : lecture des principes de conception et de construction, thèse de doctorat en urbanisme, université Grenoble II- Pierre Mendes, 2004, France.
- BALLALOU Zouheir, « Revitalisation urbaine pour la sauvegarde du patrimoine : cas de la vallée du M'Zab », disponible sur : <http://openarchive.icomos.org/1401/9/zouhir%20ballalou.pdf>.

PLAN DE GESTION : UN FONDEMENT À L'ACTION, UN RÉFÉRENTIEL COMMUN POUR UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ? UN REGARD CROISÉ ENTRE LE SITE DU BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS ET LE VAL DE LOIRE - PATRIMOINE MONDIAL

Laura Verdelli, Isabelle Longuet et Raphaël Alessandri

Cette contribution retrace, en les analysant, les processus d'élaboration et d'animation des plans de gestion de deux sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans la catégorie 'paysage culturel évolutif et vivant'. En détaillant les méthodes d'élaboration, les innovations en matière d'outils, d'actions et de suivi, nous souhaitons montrer les retours des décideurs et des usagers des sites, via leur coopération et les retombées des différentes actions de sensibilisation et de participation réalisées. Le point fort de la lecture transversale est articulé autour des dispositifs et démarches mis en œuvre par les deux structures préposées à la gestion des deux Biens afin d'assurer la prise en compte des Valeurs de l'inscription de manière capillaire et systématique dans les outils de planification stratégique des territoires. Cette prise en compte est considérée comme un levier nécessaire (mais pas automatiquement suffisant) afin que la Valeur Universelle Exceptionnelle devienne une 'évidence' et que les phases d'élaboration deviennent un outil puissant de communication et de sensibilisation.

59

La façon dont l'institutionnalisation du statut octroyé par l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO se réalise varie d'un pays à l'autre. En effet, l'UNESCO exige un plan de gestion pour chaque bien, mais laisse libre chaque État souverain de le mettre en œuvre de la façon qu'il estime la plus pertinente, en s'appuyant sur des procédures déjà existantes ou en créant des structures dédiées. Les multiples acteurs concernés par la gestion d'un bien patrimonial agissent dans les limites de leurs intérêts, de leurs compétences et de leur énergie. Leurs actions (incluant dans ce groupe aussi l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de planification du territoire) se croisent, se superposent et interagissent sur leurs zones géographiques

d'influence respectives. Nous essayons ici de comprendre les avantages et les limites de l'un de ces outils : le plan de gestion.

Le plan de gestion en tant que tel est une préoccupation relativement récente pour l'UNESCO, qui n'existe pas encore au moment de la signature de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972. Toutefois, (i) l'évolution de la notion de patrimoine ainsi que (ii) l'évolution des catégories qui porte à inscrire (en particulier en matière de sites culturels) des surfaces de plus en plus conséquentes, amènent à la nécessité de ne plus penser que l'identification, la protection et la labellisation patrimoniales sont suffisantes. Ainsi, il faut véritablement anticiper, via des moyens de gestion et une action sur la gouvernance, la façon dont ces sites vont pouvoir évoluer au fil du temps.

60

Nous essayons ici de faire une analyse croisée de deux biens français qui font partie de la catégorie 'paysage culturel', l'un inscrit avant l'exigence d'un plan de gestion (le Val de Loire), l'autre après (le Bassin Minier). Nous essayons de voir quel écart ou différence ce laps temporel et structurel a pu mettre en place en ce qui concerne cet outil. L'idée est que : (i) le plan de gestion est censé aider au maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), de l'authenticité et de l'intégrité des biens; (ii) pour le plan de gestion, il existe peu de trame commune aussi bien au niveau de l'UNESCO (seule la commission allemande de l'UNESCO publie en 2008 un guide pratique au Plan de gestion) qu'à celui des États (même si quelques pays ont essayé de s'en doter au niveau national, comme l'Italie par exemple). L'établissement d'une éventuelle trame commune se heurte, en effet, à de nombreuses difficultés : (i) il faut une connaissance très approfondie des spécificités de chaque bien et (ii) les différences entre biens en rendent la compatibilité très difficile. De plus, le plan de gestion est un processus qui demande un temps relativement long : entre l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, les réactions, l'évaluation,... Ainsi, il arrive parfois que le plan de gestion ne soit opérationnel qu'après que certaines évolutions du territoire qu'il est censé pouvoir gérer se soient déjà mises en marche de façon autonome et non planifiée. Sans compter – difficulté supplémentaire - que la participation de tous les acteurs et de tous les partenaires est non seulement recommandée (par l'UNESCO) mais nécessaire (dans les faits) pour que le plan de gestion puisse être efficace. Le plan de gestion ne doit pas être vu comme une couche supplémentaire de prescriptions et de contraintes, mais bien comme un instrument de 'management' régional. C'est pourquoi son assise populaire est essentielle : il doit contribuer à ce que chacune et chacun (propriétaire, habitant, responsable d'entreprise ou membre d'une institution) prennent conscience de la valeur du site et le gèrent comme tel, à tous les niveaux décisionnels.

Nous avons choisi d'analyser deux 'paysages culturels évolutifs et vivants', inscrits à douze ans d'intervalle et très différents en raison des éléments et de l'histoire qui ont généré leur composition. La mise en parallèle des deux exemples nous permet d'identifier (i) les enjeux de la gestion et de l'appropriation d'une inscription, mais aussi (ii) la maturation des démarches et les outils mobilisés au fil du temps et des candidatures nouvelles. Notre contribution soulèvera plus de points de discussions qu'elle n'apportera des réponses.

La méthode utilisée repose à la fois sur la capitalisation des expériences professionnelles de deux des auteurs, qui suivent au quotidien, depuis une dizaine d'années en moyenne, les vicissitudes des deux Biens, et sur l'apport transversal du troisième auteur qui observe aussi les recompositions territoriales autour des paysages culturels de l'UNESCO, depuis une dizaine d'années en qualité d'observateur. Nous souhaitons donc croiser points de vue opérationnels et points de vue critiques à partir des expériences respectives.

Nous décrivons d'abord les caractéristiques des processus liés à la reconnaissance patrimoniale et à l'élaboration du plan de gestion de chaque bien, pour ensuite en faire une lecture transversale qui nous permettra de pointer quelques éléments applicables plus généralement aux 'paysages culturels'.

61

1. Le Val de Loire : une gestion évolutive

Inscrit en 2000, le 'Val de Loire de Sully-sur-Loire à Chalonnes-sur-Loire', est un paysage culturel dont le périmètre englobe, dans un continuum de 280 km de long, **le fleuve, ses berges et la plaine alluviale, 'de coteau à coteau'**. En résumé, il est inscrit sur les critères (i), (ii) et (iv), c'est-à-dire pour le paysage qui témoigne de l'interaction sur 2000 ans d'histoire entre les humains et la nature, dominée par le fleuve (et notamment ses crues et son histoire de la navigation) ; pour le riche patrimoine architectural et urbain (l'inscription englobe le domaine de Chambord inscrit en 1983) ; et enfin parce qu'il illustre particulièrement deux périodes historiques, la Renaissance et le Siècle des Lumières.

Le dossier d'inscription n'est assorti, au moment de son inscription en 2000, d'aucun plan ni système de gestion. Sont seulement listées les différentes protections nationales existant sur le territoire, qui ne représentent qu'une faible part de sa surface (environ 10 %). La gestion va s'élaborer progressivement après l'inscription, dans un processus qui dure encore.



Fig. 1 - Le site UNESCO du Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalennes.

62

2001-2008 : l'organisation et l'appropriation

La vaste étendue du Bien (qui couvre 164 communes situées dans quatre départements et deux régions) et le nombre important d'acteurs amènent à concevoir rapidement une gouvernance originale, toujours en place, qui s'est affinée au fil du temps et a été reprise par d'autres Biens similaires. Une structure de gestion et de suivi, la Mission Val de Loire, a été créée par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, pour gérer l'inscription aux côtés des services de l'État. Une « conférence territoriale » impliquant à la fois l'État et les collectivités assure un rôle de gouvernance et d'orientations ; elle est co-présidée par le préfet de région, coordonnateur, et le président de la Mission Val de Loire.

Jusqu'en 2008, un important travail de contacts, de communication, de signalétique, de médiation, d'actions pilotes, est entrepris pour faire connaître une inscription qui n'a pas fait l'objet d'un travail de mobilisation en amont sur le territoire. Mentionnons par exemple l'implantation d'un girouët, référence à la marine de Loire, dans chaque commune, ainsi que les « Rendez-vous du patrimoine mondial », festival itinérant tout au long du fleuve. Une première initiative importante sur la préservation du Bien est prise avec la mise en signature d'une charte d'engagement signée par la quasi-totalité des communes, puis avec une campagne de sensibilisation sur les paysages ligériens.

2008-2012 : élaboration et mise en œuvre du plan de gestion

En 2008, l'État, avec l'appui de la Mission Val de Loire et des Régions, lance l'élaboration d'un plan de gestion, répondant ainsi aux préconisations de l'UNESCO. Le déclencheur en a été un projet de pont sur la Loire, dénoncé auprès du Centre du patrimoine mondial par des associations. Il comprend neuf grandes orientations qui cherchent à répondre aux menaces de banalisation et de dégradation du paysage qu'il a été jusqu'à présent difficile d'empêcher dans certaines parties du site. Elles sont illustrées par des exemples d'actions ou de solutions déjà mises en œuvre sur des portions de territoire. Le plan de gestion ne comprend pas de plan d'action, mais des engagements de l'État.

Depuis 2012 : mise en place et approfondissement

Pour préserver le Bien, plusieurs outils et approches sont mis en œuvre. Des protections réglementaires spécifiques, en complément de celles déjà existantes, sont progressivement mises en place : sites classés – plus d'une vingtaine entre réalisés et prévus - et AVAP-SPR (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine – Sites Patrimoniaux Remarquables) - environ autant - sur les espaces les plus emblématiques du Bien. Le choix a été tranché par les inspections des ministères en charge : un territoire aussi vaste qui comporte des patrimoines exceptionnels comme des espaces ordinaires, certains très urbanisés, d'autres dégradés, ne serait pas gérable matériellement par un outil unique. Plus largement, l'approche est de faire de la V.U.E. un enjeu du territoire et de ses projets, à commencer par le fait d'encourager la prise en compte de la V.U.E. dans la planification, à toutes les échelles, du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) pour les grandes orientations, dans les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), PLU(i)/PLU (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Plan Local d'Urbanisme) et OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

63

L'interrogation sur la V.U.E. est permanente, de même que les solutions à imaginer pour préserver les témoignages historiques de la marine de Loire, tout en donnant l'occasion aux habitants de se réapproprier le fleuve et ses berges, ou pour imaginer l'avenir d'une activité agricole qui n'est plus viable économiquement. En outre, plus simplement, il faudrait améliorer la qualité urbaine et paysagère des entrées de ville dégradées : panneaux publicitaires, réseaux routiers, quartiers pavillonnaires,... qui ne portent pas de V.U.E., mais sont à l'intérieur du Bien.

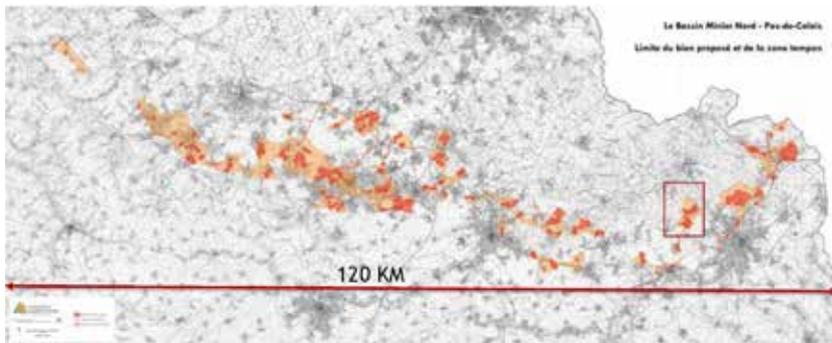


Fig. 2 - Le site UNESCO du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

2. La Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin Minier

Le Bassin Minier du Nord-Pas de Calais est inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial depuis le 30 juin 2012, en tant que 'paysage culturel évolutif et vivant'. L'existence d'un territoire spécifique, original, déterminé, qui nécessite un bon plan de gestion afin de pouvoir orienter ses évolutions futures (en particulier après l'abandon des activités d'extraction qui l'ont modelé) est mise en avant dans le dossier de candidature et dans les documents de communication, revendiquant ainsi l'appartenance à cette catégorie.

64

Au même titre que l'écriture, l'imprimerie ou la naissance de l'agriculture, **l'industrialisation est un tournant fondamental dans l'histoire de l'Humanité**. Le Bassin Minier du Nord-Pas de Calais se distingue par la qualité, la diversité et la qualité de conservation de son patrimoine (terrils, cités minières, site industriel, infrastructures de transports, équipement collectifs,...). Durant trois siècles, le Bassin Minier n'a quasiment connu que l'industrie charbonnière sur son sol. De ce fait, les différentes strates de l'exploitation minière sont remarquablement visibles et lisibles dans le paysage.

Dix ans pour élaborer un plan de gestion et définir un périmètre

Aujourd'hui, le paysage culturel du Bassin Minier comprend 124 cités minières avec leurs 27000 logements, leurs équipements communs, 51 terrils, des dizaines d'anciennes fosses, 21 chevalements, un important réseau d'anciennes voies ferrées de mines (les cavaliers). **Ce patrimoine labellisé représente environ 25 % de l'héritage minier** encore présent sur le territoire. Cette sélection est le fruit d'un long travail de recensement, qui a cherché en permanence à prendre en compte non seulement la **valeur intrinsèque des éléments** au regard de leur intégrité et de leur authenticité, mais aussi le lien organique qu'entretiennent ces éléments les uns avec les autres (au risque sinon d'aboutir à une simple collection d'objets

déconnectés) et également les enjeux et contraintes liés à leur gestion (au risque d'inscrire un patrimoine 'ingérable' dans le temps).

En termes de gestion et de valorisation, le caractère éminemment 'vivant' de cet héritage oblige à trouver de constants **équilibres entre préservation et revitalisation du patrimoine et du territoire**. Réinvestir et préserver des lieux de patrimoine industriel nécessitent des adaptations, soit aux normes de la vie moderne, soit aux exigences de nouvelles fonctions et/ou activités. L'enjeu est donc de trouver cet équilibre dans lequel le patrimoine conserve son identité et son intégrité, mais retrouve également un rôle actif dans l'aménagement du territoire et dans le quotidien des habitants. C'est tout le sens du plan de gestion conçu de manière itérative avec le périmètre, durant la période d'élaboration du dossier de candidature entre 2003 et 2010.

Le plan de gestion repose sur deux piliers : Protéger/Aménager/Gérer et Promouvoir/Valoriser/Transmettre, et se met en œuvre grâce à un **plan d'action en perpétuelle évolution**. Des démarches en ce sens sont en cours : elles concernent notamment la prise en compte de la V.U.E. dans la mutation du parc de logements miniers (charte partenariale avec les bailleurs, mise en œuvre de projets démonstrateurs, prise en compte du périmètre UNESCO dans 'l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier',...), la protection et la mise en valeur des paysages miniers dans les projets de territoire (classement de la chaîne des terrils au titre de la Loi 1930, mise en œuvre de 'plans de paysage', élaborations d'OAP spécifiques sur le patrimoine minier dans les SCoT et PLU(i), transformation des anciennes voies ferrées en supports de mode doux de déplacement, construction d'une 'chaîne des parcs' sur d'anciennes friches minières...) ou encore un travail de fond avec les habitants sur les questions de reconnaissance et d'appropriation des valeurs du Patrimoine mondial (actions dans le cadre de la politique de la ville, développement de 'résidences missions', parcours découvertes,...).

65

Ainsi, l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial a marqué le début d'un changement de regard sur le patrimoine minier, qui devient visiblement digne d'intérêt puisque reconnu au niveau mondial. Pour autant, l'indifférence et la méconnaissance de cet héritage n'ont pas disparu du jour au lendemain. Il en découle un besoin de mieux communiquer avec les habitants, d'expliquer les raisons de cette reconnaissance et de sensibiliser à propos de la V.U.E. du Bassin Minier.

Après l'inscription : le plan de gestion garde ses fondements, mais s'adapte dans sa mise en œuvre aux évolutions du territoire et au contexte national

S'il est défini et validé dès la phase amont de la candidature, le plan de gestion n'est pas un cadre défini une fois pour toutes : une fois le bien

inscrit, l'ensemble des acteurs impliqués dans sa gestion (les services de l'État et les établissements publics, la Mission Bassin Minier, les collectivités territoriales, EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et communes, les propriétaires et gestionnaires, les acteurs du tourisme et de la culture, les chambres consulaires, le monde associatif...) doit le mettre en œuvre tout en le faisant évoluer, doit l'adapter et l'alimenter en fonction de contraintes et opportunités, tout en préservant la V.U.E. du Bien.

Le plan de gestion est donc un **cadre souple et ferme** à la fois, s'appliquant à une matière 'vivante' que les acteurs et les habitants d'aujourd'hui doivent s'approprier pour faire vivre et transmettre les valeurs du patrimoine mondial aux générations de demain, dans un cadre de gouvernance et de gestion accepté par tous.

3. Une lecture croisée à la recherche de convergences et divergences

À travers l'analyse des caractéristiques, des documents et discours affichés ainsi que des actions entreprises sur les deux cas d'études, nous constatons une série de différences importantes qui influent sur la gestion des Biens.

En matière de V.U.E. :

- 66**
- Le dossier d'inscription du Val de Loire présente une description d'ensemble, un récit géo-historique sur un temps long, d'un patrimoine qui est une 'évidence' et qui s'appuie sur une image assez largement partagée et facilement identifiable : celle des châteaux de la Loire et du fleuve Royal. Cependant, un important travail d'approfondissement de la V.U.E. a ensuite été nécessaire ; il est toujours en cours ;
 - La V.U.E. du Bassin Minier, au contraire, se base sur une description minutieuse et précise d'une histoire qui couvre trois siècles, mais en revanche, fait état d'un patrimoine qui est encore largement à faire (re) connaître (aussi bien d'un point de vue théorique que matériel).

En matière de périmètre et de zone tampon :

On observe deux logiques différentes, chacune avec ses avantages et ses inconvénients :

- Le Val de Loire constitue un continuum, appuyé sur une logique paysagère, qui intègre donc des objets à la valeur patrimoniale très différente ;
- Le Bassin Minier est un bien en 'série', délimité à la parcelle, basé sur un ensemble à l'espace non contigu, où la cohérence paysagère est assurée par la zone tampon.

En revanche, le schéma de gouvernance suit un même modèle dans les deux cas et la structure du plan de gestion est assez similaire malgré des

différences (surtout en matière d'implication directe de l'État et de capacité opérationnelle de la structure de gestion).

La temporalité du plan de gestion

Tout plan de gestion pose de grands problèmes par rapport à sa temporalité : entre le temps nécessaire à son élaboration, sa durée de vie avant obsolescence et avant qu'il ne soit nécessaire d'en faire une révision, il faut se demander jusqu'où il est utile d'aller dans la définition précise de la V.U.E. Une définition précise comme celle du site du Bassin Minier est sans doute extrêmement utile pour la gestion, surtout pendant les années succédant immédiatement à l'inscription, mais les efforts à fournir pour faire en sorte que la V.U.E. puisse évoluer au fur et à mesure des évolutions des territoires et des patrimoines sont conséquents. Une définition de la V.U.E. large comme celle du Val de Loire permet aisément de continuer à faire évoluer le paysage, mais comporte des risques de dérapage.

Du point de vue de la légitimité du patrimoine, cela a l'air plus évident pour le Val de Loire que pour le Bassin Minier (en dehors des cercles d'experts), mais cette sorte d'évidence est renversée au moment de la mise en application du plan de gestion puisqu'en Val de Loire, où il n'y a pas une vraie adhésion de la part des habitants, cela est relativement complexe alors que cela a été pleinement anticipé pour le Bassin Minier au point que le plan de gestion finit par asseoir lui-même la légitimité de la reconnaissance patrimoniale.

67

Jusqu'où donc faut-il aller dans la définition et la description de la V.U.E. dans le dossier d'inscription, afin de pouvoir s'y appuyer pour l'élaboration du plan de gestion ? Paradoxalement, le plan de gestion posé avant l'inscription pour l'un et pas pour l'autre semble renverser la situation 'avantageuse' que semblait, de prime abord, avoir le Val de Loire : une définition fine de la V.U.E. et son partage par les acteurs et les habitants du territoire permettraient, à terme, d'arriver à une compréhension véritablement partagée des valeurs patrimoniales.

La difficile intégration entre plan de gestion et politiques existantes

On se rend compte qu'il y a une très difficile intégration entre le plan de gestion et les politiques publiques existantes. Quelle légitimité pour les plans de gestion ? Le plan de gestion n'est pas un outil réglementaire : il doit donc être intégré au fur et à mesure dans les outils réglementaires existants. Mais existe-t-il une bonne échelle territoriale, ou sa prise en compte doit-elle concerner tous les outils de planification stratégique ? Est-ce le niveau de la loi nationale qui doit régir cette intégration du plan de gestion aux diverses échelles territoriales ? La gestion des sites est désormais partagée entre l'État et les collectivités territoriales : la loi LCAP (Loi Création, Architecture et Patrimoine) pose au moins un cadre, quoique sans outils d'application. De

plus, c'est avec l'ensemble du système d'acteurs qu'il faut travailler, ainsi qu'avec tous ceux qui vivent sur ce territoire et ont une influence sur le paysage.

Comment engage-t-on le plan de gestion? Comment se mobilisent les acteurs? Revient-il aux acteurs institutionnels de porter le processus d'élaboration et de mise en œuvre? Quelle participation des élus? Quelle participation et mobilisation des autres acteurs, en particulier économiques et touristiques, qui bénéficieront du plan de gestion via la valorisation des sites patrimoniaux? Et ce, sans oublier que pour obtenir la signature de 90 % des acteurs institutionnels (qui comprennent pour le moins 164 mairies, 4 départements et 2 régions) en Val de Loire il a fallu un processus extrêmement long au cours duquel, pour parvenir à un consensus, il y a nécessairement eu un assouplissement des contraintes.

Quels outils de mise en œuvre imaginer pour le plan de gestion : réglementaires ou plutôt partagés et flexibles, et évitant surtout l'imposition étatique? Reste-t-on concentré sur les outils réglementaires, sachant que même quand l'arsenal normatif et réglementaire est aussi riche qu'en France, la totalité du périmètre protégé au titre de la loi en Val de Loire reste très minoritaire au regard de l'ensemble? Ou faut-il plutôt s'orienter sur des outils s'inspirant de ce qui est appelé 'droit souple' et sur des outils partagés; sur l'incitation plutôt que sur l'imposition, qui serait plus à même d'accompagner les évolutions du paysage afin qu'elles aillent dans le sens préconisé par la reconnaissance patrimoniale et les valeurs sur lesquelles elle s'appuie? Par ailleurs, il devient de plus en plus difficile de susciter et maintenir l'attention des acteurs sur le patrimoine mondial, alors qu'il y a une multiplication des outils et des procédures et une réduction globale des moyens (dans l'absolu mais aussi en proportion, en raison de l'augmentation importante du nombre de biens patrimoniaux).

68

Pour conclure

À partir du constat que les paysages culturels sont des biens de très grande étendue et que les éléments patrimoniaux qu'ils contiennent sont très hétérogènes (entre biens, mais aussi à l'intérieur de chaque bien) et que cela a nécessairement un impact sur la question de la gestion, nous nous sommes interrogés sur le processus lié à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion dans des paysages culturels de l'UNESCO. Afin de pouvoir prétendre à une certaine représentativité, nous avons sélectionné deux Biens patrimoniaux avec des caractéristiques physiques et des histoires très différentes; appartenant à des générations d'inscriptions différentes; à la légitimité très différente auprès de catégories d'acteurs elles aussi différentes.

D'une lecture croisée des deux cas d'étude découle la considération que le plan de gestion ne peut être qu'un référentiel d'action s'appliquant de façon générale à l'ensemble des acteurs. Pour tous, il est un outil de sensibilisation. Pour certains d'entre eux, notamment les acteurs institutionnels, il devrait aussi prendre une valeur juridique en étant impérativement pris en considération dans les outils de planification stratégique. Il apparaît aussi évident que la mobilisation des acteurs fait la différence et, puisque la façon dont les acteurs mobilisent les valeurs de l'inscription est très variable, ce que le plan de gestion doit, in fine, gérer, afin de diriger l'impact réel de la patrimonialisation sur les territoires, est plutôt la façon dont cette appropriation se fait. Dans le Val de Loire, par exemple, où le lien entre paysage culturel et attrait touristique est évident, la reconnaissance patrimoniale est exploitée comme un 'alibi' pour mettre en œuvre des actions et des stratégies touristiques.

Ces réflexions nous conduisent à mettre en évidence une sorte de paradoxe : la construction du bien patrimonial doit se faire sur la démonstration d'une exceptionnalité, alors que la mise en forme des outils de gestion montre la nécessité d'une relative homogénéisation. Cela uniformise les plans de gestion qui se retrouvent à suivre une même liste de recommandations, y compris à propos de biens qui sont aussi différents que ceux contenus dans la catégorie 'paysage culturel' de l'UNESCO, à commencer par les deux cas d'étude choisis ici.

Bibliographie :

70

- ALESSANDRI, Raphaël, RAMETTE, Jean-Marc. *Connaître et faire connaître la valeur du patrimoine minier*. Dans : La candidature du Bassin Minier du Nord-Pas de Calais sur la Liste du Patrimoine Mondial au titre de paysage culturel évolutif - Enjeux et Opportunités. Actes colloque des 28 & 29 juin 2006, Bruay-La-Buissière, 2006, pp. 28-32.
- ALESSANDRI, Raphaël. *Le Bassin Minier du Nord-Pas de Calais, la place de la planification dans le Plan de gestion UNESCO*. Dans : Planification urbaine et patrimoine mondial, Actes du Séminaire technique du 22.01.2014. Association des biens français du patrimoine mondial, 2014, pp. 31-33.
- ALESSANDRI, Raphaël. *Le plan de gestion du Bassin minier - Organisation, gouvernance et gestion des projets*. Dans : Les biens en série du Patrimoine Mondial - Nouvel enjeu, nouveaux critères. Actes numériques du colloque de Poitiers, 17-18 décembre 2012, pp. 148-152.
- BALLOUCHE, Aziz, WANTZEN, Karl Matthias, LONGUET, Isabelle, VERDELLI Laura. *La diversité des paysages fluviaux – enjeux scientifiques, d'aménagement et de gestion*, Norois, 4(237), 2015, pp. 7-14.
- Clarke de Dromantin, Xavier. *Bassin Minier UNESCO, un paysage culturel évolutif*. Projet de fin d'études (PFE) de la formation des Architectes et Urbanistes de l'État (AUE), 2004, 73 p.
- Déclaration de Newcastle, *Les Paysages culturels au XXI siècle - Paysages culturels, législation, gestion et participation du public : le patrimoine, défi de la citoyenneté*. X^e Séminaire international Forum UNESCO 'Université et Patrimoine', 2005.
- Dossier d'inscription du Val de Loire, UNESCO, 2000, 553 p.
- Dossier d'inscription du Bassin Minier du Nord-Pas de Calais, UNESCO, 2012, 1692 p.
- FOWLER, Peter. *World Heritage Cultural Landscapes 1992-2002*. Cahiers du Patrimoine Mondial, n. 6, Paris : UNESCO, 2003, 133 p.
- *Le défi des paysages culturels*. Chronique ICCROM, n.º 29, Juin 2003, 32 p.
- LONGUET, Isabelle. *La valeur universelle exceptionnelle du val de Loire ou le pourquoi d'une inscription*, Revue 303, hors-série nº 121, 2012.
- LONGUET, Isabelle. *Le plan de gestion : une source de réflexion dans la constitution des outils*. Dans : Quel avenir pour les secteurs sauvegardés et protégés? Actes du colloque Sites et cités remarquables, Tours, 2013.
- MAZIZ, Naïma. *Bassin Minier Nord-Pas de Calais, de la fermeture des Mines à la reconnaissance par l'UNESCO.. changement de regard sur un territoire*, 26 Septembre 2013, 49 p.
- MITCHELL, Nora, RÖSSLER, Mechtild, TRICAUD Pierre-Marie (dir.). *Paysages culturels du patrimoine mondial - Guide pratique de conservation et de gestion*. Cahiers du Patrimoine Mondial, n. 26, Paris : UNESCO, 2011, 126 p.

- PATOU, Marie, ALESSANDRI, Raphaël. *La candidature du Bassin minier : interprétation(s) et contenus*. Dans : La candidature du Bassin Minier du Nord-Pas de Calais sur la Liste du Patrimoine Mondial au titre de paysage culturel évolutif - Enjeux et Opportunités. Actes colloque des 28 & 29 juin 2006, Bruay-La-Buissière, 2006, pp. 12-15.
- *Plan de gestion - Référentiel commun pour une gestion partagée*. Tours : Val de Loire Patrimoine Mondial, 2012, 196 p.
- RINGBECK, Birgitta. *Management Plans for World Heritage Sites - A practical guide*. Bonn : German Commission for UNESCO, 2008, 113 p.
- VERDELLI, Laura, SERVAIN-COURANT, Sylvie. *Valorisation patrimoniale et gestion des grands paysages en Val de Loire*. Dans : Philippe Tanchoux et François Priet (dir.), *Val de Loire patrimoine mondial – Identité, protection, valorisation*. Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 27-38.
- VERDELLI, Laura. *Héritages fluviaux, des patrimoines en devenir. Processus d'identification, protection et valorisation des paysages culturels en France, Portugal et Italie : quelques exemples significatifs*. Thèse de doctorat, Université de tours et Université de Coimbra, 2008, 680 p.
- VICENTE, José Garcia, SMIRNOV, Lucile. *Management plans and the World Heritage Convention: A bibliography*. Paris : ICOMOS, 2010, 42 p.
- *Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire - Comprendre, gérer et construire notre cadre de vie*. Les cahiers du Val de Loire Patrimoine Mondial n. 2, Tours : Mission Val de Loire, 2005, 66 p.
- WATREMEZ, Anne. *Les plans de gestion patrimoine mondial de l'Unesco : un outil de développement territorial au service des collectivités locales ?*, La Lettre de l'OCIM, n. 149, septembre-octobre 2003, pp. 25-30.

WORLD HERITAGE SITES AND TOURISM.

THE CASE STUDY OF CINQUE TERRE

Viola Bertini

« Dans ce livre, les bateaux naviguent; les vagues répètent leur chanson; les vigneronns descendent des collines des Cinque Terre, sur la Riviera génoise; ... »¹.

The paper discusses the relationship between the properties inscribed on the UNESCO WHL and the development of tourism sector trough the specific case study of Cinque Terre in Italy².

Cinque Terre are five villages³ located in the eastern Ligurian Riviera which, after being recognised as a World Heritage site by UNESCO, have been affected by a substantial growth of tourism and significant territorial transformations. The article examines the dynamics that have involved the area during the last twenty years, focusing on the paradox for which Cinque Terre were listed on the WHL with the purpose of enhancing and preserving a cultural landscape that now, in part as a consequence of the UNESCO listing itself, is changing due to the touristic development that followed. The paper concludes pointing out some of the main actions which have been undertaken by the local authorities with the purpose of reducing the tourist pressure on the territory and so trying to ensure its conservation in the future.

73

The UNESCO nominee

The area of *Cinque Terre, Porto Venere and the Islands*⁴ was inscribed on the UNESCO WHL, as a cultural landscape, in 1997, being one of the first site to be listed in this category. A classification, that of cultural landscape, which was introduced by UNESCO as a part of the World Heritage List in 1992 in

1 Fernand Braudel, *La Méditerranée : l'espace et l'histoire*, Pais, Flammarion, 1985, p.7.

2 The presented paper is part of the research "Paesaggi culturali e aree marginali: strategie di sviluppo locale e ruolo del progetto di architettura e di paesaggio", Università luav di Venezia, ClusterLAB Paesaggi Culturali / Cultural Landscapes, scientific supervisor professors Mauro Marzo and Viviana Ferrario.

3 The area of Cinque Terre is inhabited by five main villages, namely: Riomaggiore, Manarola, Corniglia, Vernazza and Monterosso.

4 The UNESCO site consists of the Cinque Terre five villages and their surrounding, the village of Porto Venere and the islands of Palmaria, Tino and Tinetto.

the *Annex 3 of the Operational Guidelines*⁵. Here cultural landscapes are defined as the «combined work of nature and man» which are «illustrative of the evolution of human society and settlement over time, under the influence of the physical constraints and/or opportunities presented by their natural environment and of successive social, economic and cultural forces, both external and internal». This type of sites may follow into three different sub-categories, namely: *clearly defined* landscapes; *organically evolved* landscapes, which include *relic* (or *fossil*) and *continuing* landscapes; and *associative cultural* landscapes. According to UNESCO, each of these sub-categories reflects a different manifestation of the interaction between humankind and its natural environment.

Cinque Terre, Porto Venere and the Islands were recognised as a site of Outstanding Universal Value due to its capacity of representing «the harmonious interaction between people and nature to produce a landscape of exceptional scenic quality that illustrates a traditional way of life that has existed for a thousand years and continues to play an important socio-economic role in the life of the community»⁶. Among the UNESCO sub-categories in which cultural landscapes are articulated, Cinque Terre were defined as an *organically evolved* and *continuing* landscape, that is one which «retains an active social role in contemporary society closely associated with the traditional way of life, and in which the evolutionary process is still in progress»⁷.

74

In the same year of the UNESCO nominee the Marine Protected Area was created by decree of the Environment Ministry. It was followed, in 1999, by the institution of the Cinque Terre National Park and then, in 2001, the Porto Venere Regional Natural Park. Natural Parks together with municipalities⁸ are in charge of the management of the area (fig. 1). On the one side, the compresence of different institutions represents a challenge because it implies a cooperation between them. On the other side, it's an opportunity of defining strategies and policies that, given the regulatory nature of the involved authorities, may result not only in guidelines but in useful governing tools to be applied to the territory.

5 In 1992, following an expert meeting in La Petite Pierre, the Committee adopted the concept of cultural landscapes and requested the integration of a definition for the proposed three categories into the Operational Guidelines. The OG were adopted by the 16th session of the WH Committee in 1992.

6 Advisory Body Evaluation (ICOMOS), September 1997. Retrieved from: <https://whc.unesco.org/en/list/826/documents/>

7 UNESCO Operational Guidelines, Annex 3.

8 Several are the municipalities that insist in the UNESCO site area, namely they are the municipalities of La Spezia, Porto Venere, Riomaggiore, Vernazza, Monterosso, Levanto and Pignone.

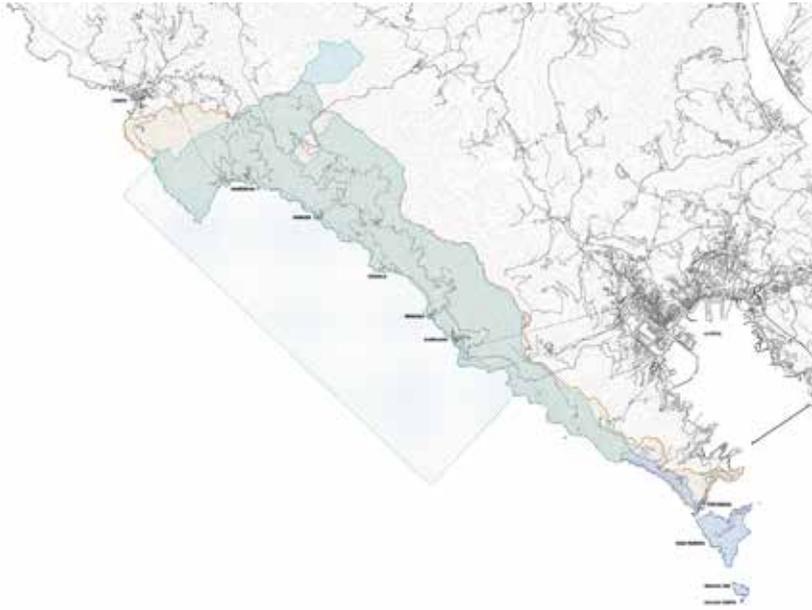


Fig. 1 - The boundaries of the different authorities insisting on the area: the UNESCO site in brown, the Cinque Terre National Park in green, the Natural Regional Park of Porto Venere in blue and the Marine Protected Area in light blue.

Territorial dynamics

The site consists of a region that, despite presenting a quite homogenous territorial character, has historically developed in different ways. Porto Venere has always been related from a geographical point of view with La Spezia, the main city of the area, while Cinque Terre used to be a marginal area, i.e. an area with scarce infrastructures, badly connected with the main centres of the region, and whose economic vocation was mainly based on agriculture, an activity which, in order to be developed in that context, required a strong modification of the landscape through the building of terraces along the slopes of the hills. The five villages were almost isolated and accessible only via sea and minor roads until the end of the XIX century, when the first railway was built. This condition of marginality contributed to develop very strong local identities and a rugged and visually stunning coastal landscape that, with its compact settlements and terraces formed over a millennium, is an exceptional evidence of the way in which local communities have interacted with their harsh and isolated environment. The construction of the railway in 1874, and then, about one century after, its improvement, implied both a transformation of the landscape and a change in local economy and ways of life. However, until the Fifties the main local activity remained agriculture. In 1954 most of the land was still cultivated and this, in such geomorphological situation, means terraced.



Fig. 2 - Map of the use of soil in 2015, olive trees and vineyards.

76 In the period of its maximum extension the terraced system covered more than one thousand hectares, that is about one third of the current Park area⁹. Nowadays only few part of Cinque Terre region keeps this feature¹⁰, which is one of the main element capable of expressing the balanced interrelation between the inhabitants and the landscapes they live in. A close examination of the present use of soil (fig. 2) highlights how the two main traditional cultivations, vineyards and olives trees, occupy a small part of the land, while most of it is subject to a process of reforestation, which results in nature that is taking back portions of the territory that aren't farmed any more. This process goes hand in hand with an ongoing increase in tourism that, exactly starting from the UNESCO nominee and the creation of the National Park has never stopped.

9 Patrizia Lombradi, Francesco Marchese, *Scenari evolutivi del paesaggio agrario delle Cinque Terre*, in Alberto Magnaghi (ed), *Scenari strategici. Visioni identitarie per il progetto del territorio*, Firenze, Alinea, 2007, pp. 347-360.

10 An analysis conducted on the occasion of the elaboration of the UNESCO site Management Plan shows how the 66% of the areas which were terraced in 1973 are now subject to a process of reforestation.

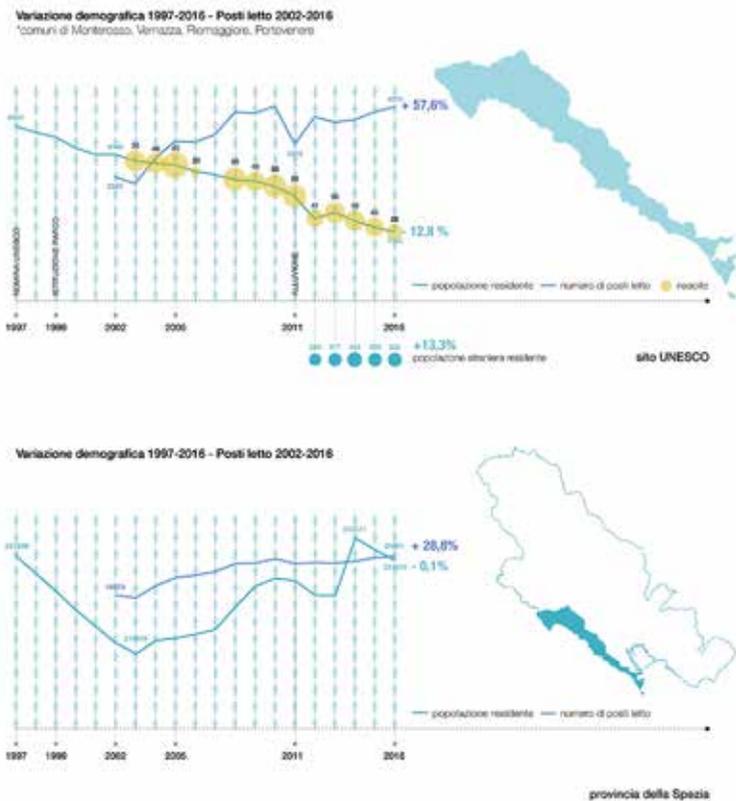
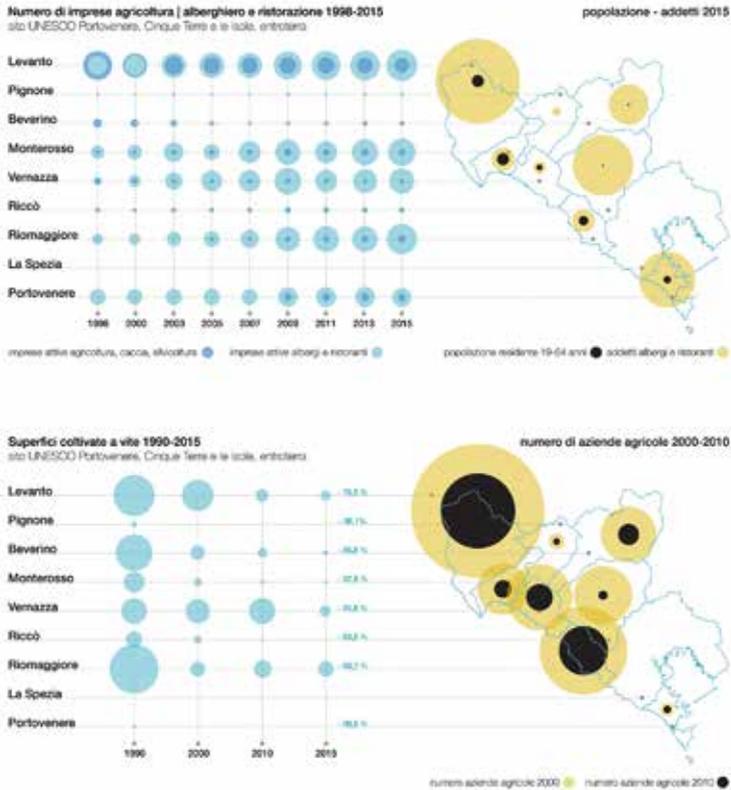


Fig. 3 - Demographic trend and number of beds in UNESCO site and La Spezia Province, 1997-2016.

The tourist development of the site

At the end of the Nineteens the five villages in the Ligurian eastern Riviera began to be known worldwide as a main tourist destination, becoming a sort of idealised image to be captured in a postcard without any true understanding of the local specificities and the cultural process that has formed the landscape in time. This has been partially caused by the recognition given by the site's entry in the WHL and partly by an extensive territorial marketing campaign, which was undertaken by the Park in those years. As a result, during the last two decades, the territory has been involved by new dynamics which are strictly related to the touristic development of the area. A drastic increase in the number of arrivals and tourist stays in Portovenere, Cinque Terre, and the surrounding occurred, with a significant difference between the costal areas – which are included in the UNESCO site – and the internal ones. This trend has corresponded to a growth in the number of tourist accommodations, and beds per one hundred people



78

Fig. 4 - UNESCO site and backcountry: Number of farms, hotels and restaurants, 1998-2015; amount of vine-covered areas, 1990-2015.

and per square kilometre, with a peak in the Municipality of Monterosso, where every 100 inhabitants there are 101.4 beds. The same can be said on the number of tourists for each inhabitant, which are 164 in Monterosso, 96 in Vernazza and 116 in Riomaggiore. Additionally, starting from 1997, the population has decreased by 12.8%, while the number of beds has increased by 57.6 %. This drift, however, doesn't correspond to the dynamic involving the whole Province of La Spezia, expressing how this is a phenomenon that specifically concerns Cinque Terre region (fig. 3). Finally, most of the population is today employed in tourist activities, such as accommodations and restaurants, while the number of people working in agriculture and the amount of cultivated land has intensely reduced (fig. 4). The general framework, briefly described above, tells about the metamorphosis that the area is facing and illustrates how, at present, the tourist phenomenon has reached a critical point, implying a shift in local economy and being a threat for the conservation of that specific territorial character in which UNESCO

recognised its Outstanding Universal Value.

Despite the urban form of the five villages has been preserved during centuries, with marginal episodes of urbanization that haven't caused a true modification of the urban structure, the way to inhabit them and to relate with the territory has been completely modified. Most of the houses are now used for tourist or commercial purposes and the traditional forms of cultivating the land are being abandoned. On the one hand, tourism represents an opportunity of local development, ensuring a general wellbeing among the local population. On the other hand, the tourist carrying capacity¹¹ of the area has been certainly surpassed, being in contrast with the idea of sustainability in tourism, which requires tourism to «contribute to sustainable development and be integrated with the natural, cultural and human environment», respecting «the fragile balances that characterize many tourist destinations», and taking into account «its effects on the cultural heritage and traditional elements, activities and dynamics of each local community»¹².

A fragile territory

The Cinque Terre territory is a very fragile one. It has been shaped during centuries by man and needs to be constantly maintained to survive. Here the main heritage is the cultural landscape itself. Any monumental complex or particular architectural or artistic work can be found in the area, but ancient paths, panoramic views and a minor diffuse heritage – made of rural, civil and religious architectures and few archaeological remains – are the main tourist attractions and the elements that, being strictly related to the features of the region, tell the story of a peculiar landscape (fig. 5). Along with these elements, an immaterial heritage is still part of the sense of the place. It results in the architecture of the territory as well as in recognisable social and economic organizations which, due to the massive transformations that are compromising the physical, social, and cultural integrity of the territorial heritage, are slowly going to be lost. One of the most emblematic manifestation of this immaterial heritage is represented by the know-how in building dry-stone walls, a practice which shaped the verticality of the slopes, transforming them in a huge number of small pieces of farming lands and so defining a strongly characterised morphology, and which, at the same time, is the main element that can ensure the hydro-geological conservation of the region.

11 The world Tourism Organization defines the tourist carrying capacity as «the maximum number of people that may visit a tourist destination at the same time, without causing destruction of the physical, economic, socio-cultural environment and an unacceptable decrease in the quality of visitors' satisfaction».

12 Charter for Sustainable Tourism, Lanzarote 27-28 April 1995, points 2 and 3.

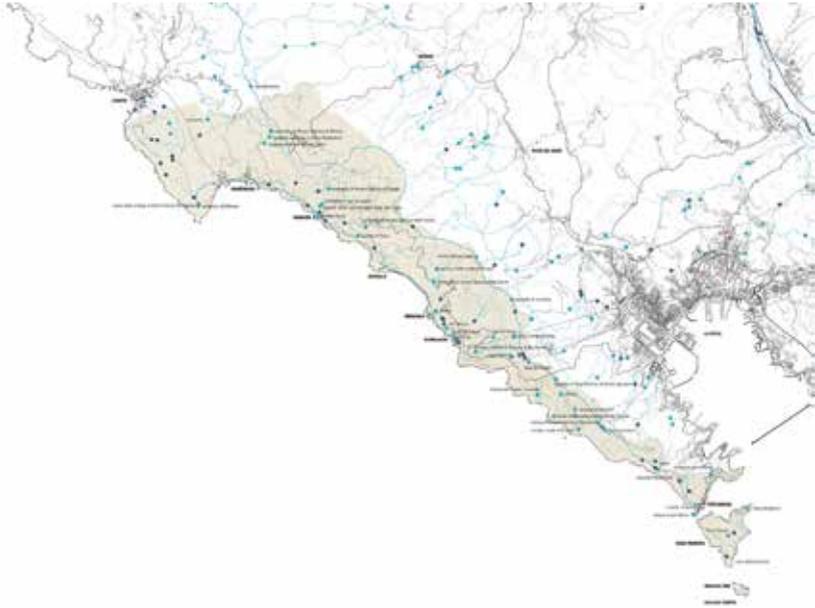


Fig. 5 - Map of the minor diffuse material heritage.

80 On 25th October 2011 a flood came up and the five villages were completely submerged by mud and water. In that occasion a particular climatic event occurred, but the entity of the rain effects was mostly triggered by the scarce maintenance of the terraces and the ongoing reforestation process, that is a land which isn't cultivated any more. As a consequence of the flood, UNESCO sent a mission to verify the state of conservation of the site¹³. The committee outlined some needs and priorities to preserve the area and its features, among which it was stated the need for an adaptive tourism development strategy. UNESCO recognised the importance of tourism as the key driver of local development but, at the same time, as one of the main factor of risk.

Recent tools for the management of the site

In response to the UNESCO mission a Management Plan¹⁴ for the site was developed by the Liguria Region, the *Ministero dei Beni e delle Attività*

13 Report World Heritage Centre – ICOMOS joint advisory mission to the world heritage property *Portovenere, Cinque Terre, and the Islands (Palmaria, Tino and Tinetto)* Italy, 8-12 October 2012. Retrieved from <http://whc.unesco.org/en/documents/122275/>

14 The Management Plan, issued in 2014, is the first to be elaborated after the site's listing on the WHL.

Culturali, the Cinque Terre National Park, the Porto Venere Municipality and some private and public research institutes. The plan represents a first attempt to systematise all the researches and information which are available on the area and the occasion to produced a series of cartographic elaborations, showing the transformations, the resources and the risks that the site is facing. The Plan defines some guidelines for the future management of the area. Firstly, it's highlighted the requirement for an improvement in the integration and management capacities, that is a stronger cooperation between the different involved institutions. Secondly, it's posed the need for the conservation and the recovery of the cultivated land and the traditional agricultural practise. Finally, part of the guidelines is dedicated to tourism. Concerning tourism, however, the Plan simply states the necessity of monitoring the phenomenon and addressing it in the name of sustainability. The definition of the tools to manage and control the pressure of tourism on the site is thus demanded to local authorities.

Starting from this principle and during the last few years, the Cinque Terre National Park has undertaken some actions which are addressed to preserve the territory by controlling the tourist flows and which will be possibly included in the new Park Plan, now under development¹⁵. Even if most of these actions still need testing, some general remarks can be made.

The general principle that drives the Park's measures is trying to constantly monitoring the tourist phenomenon in order to be able to deal with it in the future. Among these actions, most of them are aimed at controlling the very emergency, such as the creation of a tool to limit the number of bus arrivals in Riomaggiore Municipality by a mandatory reservation. Some others are aimed at diverting the fluxes, for instance by the introduction of a device to count people passing on the trekking paths, so informing the tourists about the possible congestion and suggesting different less crowded routes.

Finally, some other actions, instead of facing the tourist phenomenon, propose a long term view for the conservation of territory. The most interesting and effective example of the latter proposals is represented by the institution of the *Fondazione Manarola*, which was created after the flood, in 2014, by the inhabitants of the village of Manarola (fig. 6) with the support of the National Park. Most of the Manarola residents donated their no more cultivated pieces of land – that all together configure the natural theatre in which the village is located – to the Foundation, which started to recover them. A huge open-air atelier was created and the few local people who are still able to build dry-stone walls have been involved in

¹⁵ The first Park Plan was adopted in 2002 and was into effect until 2010. In 2017 the National Park has started to elaborate the new Plan which is still under development.



Fig. 6 - View of Manarola village overlooking the see.

82 educational activities, with the purpose of teaching to disadvantaged people how to build this traditional type of walls. Among them some refugees were included in the program and they actually are the only people who concluded the training. Some of them are now employed by the Park to continue to rebuild the dry-stone walls of an area which, being the scenario where the village is located, must be maintained in order to prevent landslides and ensure the safety of the inhabitants. Some other trained people, who are now specialised in this traditional practice, are instead included in a work bank¹⁶, from which local farms can hire them for short periods of time and on the base of their needs. Although the creation of the Foundation involves only a small part of the UNESCO site, it represents an attempt to promote a model addressed at enhancing and preserving the heritage of the past with a view toward the future.

The results of this initiative are at different levels. First of all, the rebuilding of the terraces can both guarantee the maintenance of the territory,

¹⁶ <http://www.parconazionale5terre.it/dettaglio.php?id=37935>

preventing the hydro-geological risk, and provide new farming land¹⁷. Secondly, the creation of the open-air atelier is a tool to hand-down a traditional know-how and, at the same time, encourage the introduction of a new resident population that, coming from abroad, might help to contrast the depopulation trend in the future. Finally, being the project related to the idea of opening the Foundation's area both to locals and tourists, it may improve an experiential model of tourism that is intended to make the visitors aware of the fragility and the meaning of that specific landscape.

Closing remarks

Generally speaking, tourism is both an element of conservation and change of the landscape. The tourist development of an area can provide economic resources to be used to preserve local features. At the same time, the introduction of tourists and the facilities to satisfy their needs inevitably results in a landscape transformation. Thus tourism is all together a conservative and a radical force in landscape evolution¹⁸. In Cinque Terre the tourist development has been strongly influenced by the UNESCO nominee that, having formally recognised the (outstanding universal) value of the area, has accelerated a process, making of the site a tourist attraction. Here the introduction of tourism, which is now the main local economic activity, has provided both new resources that are at disposal of the National Park for the enhancement and the conservation of the territory, and new labour opportunities for the resident population. At the same time, the shift in the local economy, has caused a faster abandon of the traditional activities, mainly agriculture, implicating a radical change of the cultural landscape. The paradox because of which the site's listing in the WHL is a factor that has strongly furthered to the social, economic, cultural and geographical transformation of the area, while it was intended to contribute to its protection, would imply a rethinking of the notion of authenticity which was part of the UNESCO nominee process.

83

If we intend cultural landscapes as the result of the combined work between man and nature, we need to consider the change as a substantial element of the man-nature interaction, where «the cultural processes that shape the landscape are also themselves in turn shaped by landscapes»¹⁹. Therefore,

17 The local social winery, whose task has always been to collect the grapes to produce wine, is now in the process to start to cultivate a huge portion of the area recovered by the Foundation. One of the strength of the Foundation is, in fact, to have provided a huge portion of land which was previously fragmented and divided into many different owners.

18 Geoffrey Wall, *Landscape resources, tourism and landscape change in Bali, Indonesia*, in Greg Ringer (ed.), *Cultural Landscapes of Tourism*, London, Rutledge, 1998, pp. 51-62.

19 Ian Robertson, Penny Richards, *Landscape as a cultural product*, in Ian Robertson, Penny Richards (ed.), *Studying Cultural Landscapes*, London, Arnold, 2003, p. 5.

the main matter shouldn't be stopping the change, but defining the proper tools to drive it. In the case of Cinque Terre, reducing the pressure exerted by the tourist flows on the territory is a main challenge that the different authorities insisting on the UNESCO site have to face. However, this task should be integrated with a perspective that doesn't protect the landscape with the purpose of translating it in a ready-made product for tourist use, but, as in the case of the *Fondazione Manarola*, which is able to interpret it as a collective resource. The Cinque Terre cultural landscape is a heritage to be conserved without becoming a simulacrum, that is without losing its capacity of shaping the local identities and the sense of the place.

Bibliography :

84

- Attilio Casavecchia, Enrica Salvatori (ed.), Il parco dell'uomo. Storia di un paesaggio, La Spezia, Parco Nazionale delle Cinque Terre, 2002.
- Richard Longstreth (ed.), Cultural Landscapes: Balancing Nature and Heritage in Preservation Practice, NED, University of Minnesota, 2008.
- Attilio Casavecchia, Enrica Salvatori (ed.), Il parco dell'uomo. La storia e la pietra, La Spezia, Parco Nazionale delle Cinque Terre, 2003.
- Alberto Magnaghi (ed.), Scenari strategici. Visioni identitarie per il progetto del territorio, Firenze, Alinea, 2007, pp. 347-360.
- Luisa De Marco, Herb Stovel, «Cinque Terre : a landscape carved from stone», World Heritage Review, n. 33, 2003, pp. 54-65.
- Pressouyre L. and Penna M. T., The World Heritage Convention, twenty years later, Paris, UNESCO Publishing, 1996.
- Peter Fowler, World Heritage Cultural Landscapes, 1992-2002, Paris, UNESCO World Heritage Centre, 2003.
- Greg Ringer (ed.), Destinations: Cultural Landscapes of Tourism, Hoboken, Taylor and Francis, 2013.
- Lesley Head, Cultural landscapes and environmental change, New York, Oxford University Press, 2000.
- Ian Robertson, Penny Richards (ed.), Studying Cultural Landscapes, London, Arnold, 2003.
- Ken Taylor, Archer St. Clair, Nora J. Mitchell (ed.), Conserving Cultural Landscapes. Challenges and New Directions, London, Routledge, 2015.

III. LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, UNE VALEUR À DÉFINIR : ENJEUX ET MÉTHODE

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE : QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES RISQUES ET POTENTIELS

James White

L'auteur souhaite remercier l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy pour son accueil à l'occasion de la Journée d'étude du 17 mai 2018.

La valeur universelle exceptionnelle (VUE) est un concept central à la théorie du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (PM). Ce concept est porteur de nombreux objectifs bienveillants, notamment de permettre l'identification et la protection de patrimoine en danger, ainsi que la conservation d'autres matières historiques de valeur (matérielles et immatérielles), pour les générations futures.

Néanmoins, le simple fait d'isoler sélectivement – bien que sur opinion experte – certaines valeurs plutôt que d'autres dans un site patrimonial peut engendrer certains questionnements. Des enjeux particuliers s'appliquent aux sites urbains du PM (les « villes du Patrimoine Mondial ») qui par définition sont des entités dynamiques, vivantes et en évolution. La gestion de tels sites fait face à un défi important : éviter qu'ils ne deviennent « figés dans le temps pour des raisons de conservation¹ ».

89

Par conséquent, les questions suivantes se posent :

- 1 – Que signifie le concept de VUE et que représente-t-il dans le contexte du PM ?
- 2 – La VUE peut-elle servir d'outil de mise en valeur et de protection d'un site d'importance, sans pour autant prescrire sa signification « tel qu'il devrait être compris » et tel qu'il devrait évoluer à l'avenir ?
- 3 – Comment mettre en place des dynamiques permettant aux sites du Patrimoine Mondial d'évoluer d'une façon réfléchie et respectueuse du passé, en harmonie avec les évolutions sociales et avancées technologiques contemporaines ?

1 CPM UNESCO, 2007.

Ces trois questions seront traitées respectivement dans le texte qui suit, sous les intitulés de « Racines », « Valeur(s) » et « Avenir ».

1. Racines

Que signifie le concept de VUE et que représente-t-il dans le contexte du PM ?

Une brève analyse des trois documents suivants permet de comprendre les racines et le principe de fonctionnement du concept de VUE, tel qu'il est employé dans le contexte du PM :

- la *Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (1945)²; menant à
- la *Convention concernant la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel* (1972)³; soutenue ensuite dans la pratique par
- les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial* (2017)⁴

1.a. *Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (1945)

Un paragraphe bien connu de l'introduction de la Convention UNESCO de 1945⁵, cite :

90

« Les gouvernements des États parties à la présente Convention, au nom de leurs peuples, déclarent :

Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix »

Et deux autres paragraphes moins connus :

« Que l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre ; »

« [Et que] cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. »

Aspect important à souligner : la Convention UNESCO de 1945 n'est pas polarisante. Elle ne parle pas de se défendre *contre* un autre groupe. Elle

2 UNESCO, 1945.

3 CPM UNESCO, 1972.

4 CPM UNESCO, 2017 b.

5 UNESCO, 1945.

appelle chacun et chacune à un questionnement de soi-même, et à un dialogue avec l'autre, en employant les outils de la culture, de la science et de l'éducation. Cette remise en question des instincts qui poussent à la polarisation et au conflit encourage la construction d'outils de tolérance, de dialogue et de rigueur intellectuelle permettant d'agir contre les abus d'ignorance, de préconception et d'inattention aux valeurs humaines fondamentales.

Est-il possible de mettre en pratique cette approche de tolérance et de construction commune dans les contextes patrimoniaux? Dans les polarisations et conflits occasionnels entre ancien et nouveau? Entre architectes de conservation et architectes – entre guillemets – « modernes »? Nous y reviendrons.

1.b. Convention concernant la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel (1972)

Une génération plus tard, en 1972, le concept de VUE figure, pour la première fois, dans l'introduction à la *Convention concernant la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel*⁶ :

« Considérant que devant l'ampleur et la gravité des dangers nouveaux qui les menacent il incombe à la collectivité internationale tout entière de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle

[...]

Considérant qu'il est indispensable d'adopter à cet effet de nouvelles dispositions conventionnelles établissant un système efficace de protection collective du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle organisé d'une façon permanente et selon des méthodes scientifiques et modernes ».

Le contexte, ici, est plus polarisant. On parle de « danger », de « menace », et par conséquent de « protection »... De qui, de quoi? Contre qui, contre quoi?

On note ici que l'objectif de la Convention de 1972 est très précis, soit d'établir « un système efficace de protection collective du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle ». Cet objectif sera confirmé dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial*, outil pratique principal dans le contexte de la gestion du PM UNESCO mis à jour régulièrement depuis 1977, et dernièrement en 2017⁷.

6 CPM UNESCO, 1972.

7 CPM UNESCO, 2017.

1.c. Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial (2017)

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial*⁸ indiquent :

« 4. [...] On peut reconnaître, en raison de leurs remarquables qualités, “une valeur universelle exceptionnelle” à certains des éléments de ce patrimoine qui, à ce titre, méritent d’être tout spécialement protégés contre les dangers croissants qui les menacent. »

Dans ce paragraphe, on remarque que la notion de « valeur universelle exceptionnelle » est entre guillemets (depuis les *Orientations* de 2005⁹). Ces guillemets soulignent la spécificité conceptuelle et légale de la VUE, comme concept autonome indiquant les parties du patrimoine à protéger.

Le PM est en effet un instrument légal et conceptuel très particulier, avec une portée bien précise. Le paragraphe 7 des *Orientations* indique que « La *Convention* vise à l’identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle ». Et aucun autre. Ce point est fondamental. Le but du PM UNESCO n’est donc pas de protéger le patrimoine, en général, dans l’enceinte d’un site UNESCO. Le but du PM UNESCO est « d’identifier, de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de transmettre » la VUE identifiée dans ce site au moment de son inscription.

92

Pourquoi cette nuance est-elle importante? D’une part, l’évaluation de l’authenticité d’un site du PM se fait par rapport à la VUE de celui-ci, et est donc un concept relatif, d’où l’importance de la définition de cette VUE¹⁰. D’autre part, le simple fait d’isoler sélectivement – bien que sur opinion experte – une valeur d’un monument, ou bien un aspect d’un patrimoine plutôt qu’un autre aspect, à un moment dans le temps (au moment d’inscription) peut engendrer certains risques, y compris les suivants, relevés par l’auteur dans le cas d’Édimbourg (inscription 1995) mais s’appliquant à de nombreux autres sites, urbains en particulier :

Risque 1 – Dévalorisation du patrimoine « autre »

La valorisation partielle d’un site – telle qu’identifiée par VUE – peut mener à la dévalorisation d’aspects des patrimoines « autres » – soudain perçus comme indésirables du fait de leur simple présence ou de leur interaction avec le patrimoine dit « de valeur ».

8 Ibid.

9 CPM UNESCO, 2005.

10 Herb Stovel, 2007, p.30; Kim Dovey, 1985, pp.33-50.

Dans le cas d'Édimbourg, ceci se remarque dans la promotion du mythe de la ville « non industrielle », comme soulevé par Richard Rodger, au détriment du patrimoine industriel de celle-ci¹¹.

Risque 2 – Arrêt sur image

Bernard M. Feilden et Jukka Jokilehto argumentent que la VUE d'un site définit les aspects du site – et par conséquent, ses référentiels matériels et immatériels – à conserver « en permanence » (« on a permanent basis »)¹². Le figeage de cette définition de valeur dans le temps est un risque particulièrement accru dans les sites urbains du PM UNESCO, du fait de leur nécessité de demeurer dynamiques et de continuer à évoluer au-delà de leur inscription, d'un point de vue social et environnemental autant que technologique et architectural.

Risque 3 – Simplification et caricature

En se concentrant uniquement sur certaines valeurs du patrimoine comme « produit » communicable et commercialisable, on simplifie parfois à outrance la complexité du patrimoine, qui fait toute sa valeur. Cette simplification peut ensuite avoir un impact sur la création architecturale, en instaurant un climat de caricature et du « plus bas dénominateur commun ». À Édimbourg, on définira parfois ce qui constitue une intervention acceptable en milieu patrimonial en donnant à la place de la pierre, une pierre reconstituée, plus proche du béton, pour cocher la case de façade en pierre, en hommage semblerait-il (bienveillant ou cynique, en fonction du point de vue) à l'architecte de l'Âge des Lumières Robert Adam (fig. 1).

93

Quelle est donc la corrélation – ou l'écart – entre les règles (matérielles, visuelles...) que l'on impose dans le contexte du patrimoine mondial UNESCO, et la nature même du patrimoine d'origine, dans toute sa portée sociale, environnementale et technologique ? Édimbourg demeure à ce jour une ville magnifique. Mais les questionnements au long terme y sont réels.

Pour résumer, la VUE d'un site UNESCO constitue une base de réflexion par rapport à la portée d'action du système du PM. Et, de surcroît, elle établit ses limites et son potentiel d'action. Et qui dit limite, dit besoin de complémentarité, de partenariats, de tolérance et d'ouverture.

11 Richard Rodger, 2005, p.100.

12 Bernard M. Feilden & Jukka Jokilehto, 1993, p.9.



Fig. 1 - Édimbourg : évolutions d'architectures – cohérences de valeurs ? (XVIII^e & XXI^e siècles) (images h-g, b-g & h-d avec permission de Cristina Nan ; image b-d de James White).

2. Valeur(s)

94

La VUE peut-elle donc avoir vocation à mettre en valeur et protéger un site d'importance, sans pour autant prescrire sa signification « tel qu'il devrait être compris » et tel qu'il devrait évoluer à l'avenir ?

2.a. Valeur

Les « villes du Patrimoine Mondial », ou sites urbains, sont par définition des entités dynamiques, vivantes et en évolution. En réponse aux risques cités plus haut, il serait donc souhaitable que la VUE d'une inscription au PM mette en valeur et protège (ou encourage la protection de) la totalité des valeurs patrimoniales d'un site d'importance, sans pour autant prescrire sa signification passée et future, lui permettant ainsi d'évoluer dans le temps.

Dans cette optique, une inscription au PM peut enclencher une étude détaillée sur les valeurs plurielles – rétrospectives et prospectives – d'un lieu, plutôt que clore le débat sur la base d'une décision experte à un moment dans le temps. Mais comment effectuer cela ? Pour répondre à cette première question, une autre se pose :

Quelles sont les valeurs humaines entérinées dans chaque valeur patrimoniale de VUE identifiée ? Nous revenons ici aux valeurs plurielles de remise en question, de partage et d'apprentissage de la Convention UNESCO de 1945. Quel message ces valeurs portent-elles vis-à-vis de la société au sens large, et par conséquent aux architectures de l'avenir ? À cet instant, nous passons donc de la notion de « valeur » au singulier à celle de « valeurs » au pluriel.

2.b. Valeurs

Le principe d'identification de la VUE d'un site du PM consiste en une évaluation relative et comparative de l'importance de ce site du point de vue de sa typologie et de son caractère historique.

Lorsque les définitions de VUE sont trop prescriptives, sans ouverture à l'avenir, elles peuvent mener à un manichéisme, à une polarisation du secteur de la création architecturale. Souvent, le résultat de telles polarisations est de nouveaux bâtiments cyniques, insensibles par le simple fait qu'ils sont trop littéraux, faisant référence à des valeurs de surface et de forme plutôt que de fond. Le patrimoine se doit d'être reconnu comme procédé vivant, plus qu'un produit.

Ainsi, les questions suivantes se posent :

Quels sont les enseignements que l'on peut tirer des constructions matérielles et immatérielles d'un site du PM ? Quelles valeurs sociales, environnementales et technologiques recèle-t-il ? Et comment peut-on au mieux communiquer ces valeurs pour les célébrer et les développer dans les interventions contemporaines (de conservation ou de nouvelles architectures) sur les sites sensibles du PM et au-delà ?

En engageant cette réflexion, on se distance d'un principe élitiste de définition de VUE à un moment dans le temps, figée à jamais, qui identifie une architecture de valeur historique passée sans véritable lien avec le présent. On se tournera plutôt vers un avenir créatif de dialogue, de partage et de construction commune.

Malgré les dangers cités plus haut, on peut déceler dans certains exemples de PM des sites manifestant – à travers leur VUE – des aspects exemplaires de reconnaissance de valeurs plurielles et prospectives d'apprentissage, de partage et d'évolutivité, y compris :

Varsovie, Pologne : valeurs de bienveillance et de partage

L'un des exemples les plus éloquents de ce principe de valeurs de bienveillance et de partage est le cas de Varsovie, en Pologne¹³. Détruite à 85 % à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, cette ville pourrait sembler être un « mauvais » exemple de patrimoine authentique, dans la forme d'un fac-similé construit entre 1945 et 1966.

Cependant, son inscription au PM en 1981 fut effectuée sur la base non pas de son patrimoine d'origine (du XIII^e au XVIII^e), mais sur le principe même de cette reconstruction. Du fait que cette ville ait pu se relever, se réunir, socialement, créativement pour se reconstruire.

13 CPM UNESCO, 1980.

À Varsovie, une histoire d'oppression et de destruction est entérinée, à travers son PM, en patrimoine de survie et de réaffirmation. En quelque sorte, on voit ici une nouvelle architecture paramétrique, qui peut choisir ses paramètres d'avenir dans son histoire patrimoniale.

Abou Simbel, Egypte : valeurs de collaboration internationale

Dans un sens « strict » d'authenticité, Abou Simbel peut être tout comme Varsovie un exemple fort débattu, avec son dôme en béton et son changement de typologie constructive du fait d'une intervention de conservation¹⁴. Cependant, au cœur de l'inscription d'Abou Simbel au PM UNESCO, on retrouve le travail collaboratif – de la communauté internationale cette fois – permettant une ouverture sur de telles dynamiques constructives à l'avenir.

Strasbourg, France : valeurs d'évolutivité et de réconciliation

L'extension du site du PM de Strasbourg en 2017, pour inclure la Neustadt en son site du PM, pointe aux valeurs de dynamisme, d'évolutivité, et – de façon significative – de réconciliation entre les peuples autant qu'à ses qualités architecturales¹⁵. C'est l'expression d'un patrimoine complexe, qui a évolué avec le temps, et qui a été accepté, de manière officielle, dans ce PM de Strasbourg.

96

Zeche Zollverein, Allemagne : valeurs de transformation

À Zeche Zollverein, dans la Vallée de la Ruhr en Allemagne, on discerne un soutien explicite pour un *masterplan* en cours (de l'agence néerlandaise OMA), au moment de l'inscription¹⁶. Ceci pointe à une reconnaissance de l'évolutivité du site, tout en affirmant l'importance de sa valeur historique. En particulier, cet exemple reflète des valeurs prospectives de réemploi, d'adaptation et d'évolution du caractère du site du PM (y compris d'authenticité fonctionnelle), au moment de son inscription.

Dresde, Allemagne : complexités de valeurs locales et internationales

Sans pour autant remettre en question le retrait de Dresde de la Liste du PM en 2009¹⁷, il est important de s'attarder sur les dimensions sociales et humaines des circonstances s'y rattachant.

La complexité du cas de Dresde relève du fait qu'un vote démocratique – son premier en cinquante ans – choisit un pont plutôt qu'un tunnel. Cette action sociale, principe au cœur même des fondements de l'UNESCO cités en première partie, entraîna cependant un conflit avec cette même UNESCO,

14 CPM UNESCO, 1979.

15 CPM UNESCO, 2016.

16 CPM UNESCO, 2001.

17 CPM UNESCO, 2009.

percevant une menace à la définition de la valeur du patrimoine bâti du site en question. Ici, les valeurs sociales et les valeurs patrimoniales entrent-elles en conflit dans un site en évolution ?

Sur la base de ces quelques exemples, on perçoit que la reconnaissance de valeur dans le contexte de sites du PM appelle à une réflexion active, dans la théorie ainsi que la pratique, sur les valeurs d'avenir à mettre en avant dans les contextes patrimoniaux, qu'elles soient sociales, environnementales ou technologiques.

3. Avenir

Dans ce contexte, comment mettre en place des dynamiques permettant aux sites du patrimoine mondial d'évoluer d'une façon réfléchie et respectueuse du passé, en harmonie avec les évolutions sociales et avancées technologiques contemporaines ?

3.a. Méthode

La Convention PM de 1972 appelle à la mise en place d'un « système efficace de protection collective du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle organisé d'une façon permanente et selon des méthodes scientifiques et modernes¹⁸ ».

Dans la théorie, les *Orientations* du PM peuvent contribuer à remplir cette ambition, à travers leur évolution dans le temps.

Dans la pratique, chaque site du PM peut développer une approche simultanée de gestion et de recherche avec les outils suivants, permettant d'ouvrir le champ pour une évolution proactive de sites du PM :

Plans de Gestion et de Recherche (Management and Research Plan), rétrospectifs et prospectifs

L'outil que constituent les plans de gestion est bien connu dans le contexte du PM¹⁹. En y ajoutant la dimension de recherche, on pose clairement les bases de réflexion pour définir l'intention du système et son système de valeurs (plurielles), permettant au site du PM d'évoluer dans le temps. D'une part, le format couvrira les éléments connus (gestion) et en cours d'élucidation (recherche) pour l'intégralité de la zone couverte par le site du patrimoine mondial en question. D'autre part, en termes de patrimoine, ce plan comprendra mais ira au-delà de la VUE, pour prendre une approche stratégique à tous les types de patrimoines – présents et futurs – du site.

18 CPM UNESCO, 1972.

19 CPM UNESCO, 2017.

Plateformes d'échange et de partenariat pour traiter de sujet de définition et d'évolutivité dans le temps

Développer des échanges à différentes échelles, du local à l'international, à travers colloques, concours d'idées internationaux et autres plateformes de recherche et de partenariat.

L'initiative de recherche NAOH et le réseau SAWH (présentés ci-après), ont pour vocation de répondre à ce besoin. Les fruits de recherches et d'échanges enclenchent ensuite un nouveau cycle d'analyse et de partage.

Projets

Les échanges et concours d'idées cités plus haut permettent ensuite la mise en place de projets concrets, pour le développement de technologies et pratiques architecturales.

Dans ce contexte évolutif, la VUE (ensemble de valeurs à préserver et promouvoir au sein d'un site du PM) sera périodiquement interrogée, revue, pour avancer en Valeur Universelle évolutive.

En participant à cet effort constructif, le système du PM permettra « l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur » non pas d'objets de valeur figés dans le passé, mais de valeurs d'avenir.

3.b. Plateformes et Partages : exemples

98

L'initiative NAOH (*new architectures of heritage*²⁰) explore l'évolution de villes du PM depuis leur inscription sur la liste UNESCO, au travers de visites (de sites du PM), de colloques, d'expositions et de charrettes de conception collaborative entre écoles d'architecture. Cette initiative de recherche, lancée par l'auteur en 2011, se développe depuis lors à une échelle européenne impliquant plusieurs écoles d'architecture associées aux villes du PM (à ce jour, Édimbourg, Bordeaux, Prague et Paris).

Depuis 2017, l'initiative NAOH sert de base à l'élaboration du réseau SAWH (*schools of architecture : world heritage*), mettant en partenariat :

- des étudiants (futurs architectes de conservation et architectes « contemporains ») pour créer des symbioses d'analyse, d'expérimentation et de création architecturale ;
- des écoles d'architecture (européennes en premier lieu) pour partager des dynamiques d'éducation et de recherche ;
- des villes, pour partager des questionnements et des avenues de réflexion et d'expérience vis-à-vis d'architectures passées et futures.

Le développement du réseau SAWH a débuté en collaboration entre l'auteur et les acteurs suivants : l'Université d'Édimbourg, Édimbourg, Royaume-Uni (Ruxandra Stoica, Suzanne Ewing); et l'ENSAP de Bordeaux, Bordeaux, France (Chantal Callais, Thierry Jeanmonod, Gauthier Bolle, tous trois du laboratoire CHRS Passage, UMR5319).

À long terme, l'ambition de l'initiative NAOH et du réseau SAWH est de développer et de renforcer les symbioses de recherche et d'expérimentation architecturale en milieux patrimoniaux, à l'échelle mondiale.

Conclusion

Pour conclure, les recommandations suivantes ressortent des éléments recueillis.

Protéger sans polariser : la Convention UNESCO de 1945 est un appel à une construction commune, née de dialogue; la portée conceptuelle limitée du PM appelle au partenariat avec d'autres acteurs du patrimoine et de l'architecture, et – le cas échéant – de la ville, pour ne pas mettre en péril les patrimoines 'autres' que ceux identifiés en VUE, tout en promouvant l'architecture contemporaine de qualité;

Identifier en sites du PM des valeurs historiques de partage, de savoir et d'apprentissage permettant une construction commune de patrimoines passés et d'avenir (plutôt qu'une vision imposée et élitiste d'un patrimoine figé à conserver sous cloche) – ces valeurs peuvent être sociales, environnementales, technologiques ou autres; et suivre l'évolution des villes du PM après leur inscription, mettant leur évolutivité en valeur comme force d'avenir plutôt que faiblesse, permettant ainsi à leurs définitions patrimoniales d'évoluer avec transparence en même temps que leurs architectures; et enfin

Développer des dynamiques et plateformes de partage et d'échange pour la réflexion et la création architecturale contemporaine collaborative en sites patrimoniaux, tout en permettant à la théorie et à la pratique du PM d'évoluer en dialogue avec ces dynamiques contemporaines.

Bibliographie :

- Centre du Patrimoine Mondial UNESCO, Convention concernant la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel. Paris, 1972. [en ligne, accédé 2018] URL : <http://whc.unesco.org/en/conventiontext/>
- Centre du Patrimoine Mondial UNESCO, ICOMOS, Évaluation de l'organisation consultative : Monuments de Nubie d'Abou Simbel à Philae, Egypte, 1979. Paris, 1979. [en ligne, accédé 2018] URL : <https://whc.unesco.org/fr/list/88/documents/>
- Centre du Patrimoine Mondial UNESCO, ICOMOS, Évaluation de l'organisation consultative : Centre historique de Varsovie, Pologne, 1978. Paris, 1980. [en ligne, accédé 2018] URL : <http://whc.unesco.org/fr/list/30/documents/>
- Centre du Patrimoine Mondial UNESCO, ICOMOS, Évaluation de l'organisation consultative : Strasbourg, Grande-Île et Neustadt, France, 2016. Paris, 2017a. [en ligne, accédé 2018] URL : <https://whc.unesco.org/fr/list/495/documents/>
- Centre du Patrimoine Mondial UNESCO, Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial. Paris : 2017 b [en ligne, accédé 2018] URL : <https://whc.unesco.org/fr/orientations/>
- Kim Dovey, The Quest for Authenticity and the Replication of Environmental Meaning, dans Seamon, D. & Mugerauer, R., eds. Dwelling, Place and Environment: towards a phenomenology of person and world. 2nd ed., 1989, New York, 1985.
- Bernard M. Feilden & Jukka Jokilehto, Management Guidelines for Cultural World Heritage Sites, Rome, ICCROM, 1993.
- Richard Rodger, Landscapes of capital: industry and the built environment in Edinburgh, 1750-1920, dans Edwards, B. & Jenkins, P. (eds, 2005) Edinburgh: The Making of a Capital City. Edimbourg, 2005.
- Centre du Patrimoine Mondial UNESCO, and Authenticity of World Heritage Cultural Landscapes. Aranjuez, Espagne, 2007. [en ligne, accédé 2018] URL : <http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-450-1.pdf>
- Centre du Patrimoine Mondial UNESCO, Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial. Paris : 2005 [en ligne, accédé 2018] URL : <https://whc.unesco.org/fr/orientations/>
- Centre du Patrimoine Mondial UNESCO, Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial. Paris : 2017 [en ligne, accédé 2018] URL : <https://whc.unesco.org/fr/orientations/>
- Centre du Patrimoine Mondial UNESCO, International Expert Workshop on Integrity

- Herb Stovel, Effective Use of Authenticity and Integrity as World Heritage Qualifying Conditions, *City & Time* 2 (3): 3, 2007. [en ligne, accédé 2009] URL : <http://www.ct.ceci-br.org>.
- UNESCO, Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Paris, 1945. [en ligne, accédé 2018] URL : http://www.unesco.org/education/pdf/UNESCO_F.PDF

LA PRÉPARATION DES PROFESSIONNELS À LA GESTION DU PATRIMOINE : L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE CRATERRE

Sébastien Moriset et Bakonirina Rakotomamonjy

Depuis 1992, CRAterre apporte son soutien à la conservation de sites de la Liste du patrimoine mondial et contribue à l'élaboration de propositions d'inscriptions de biens sur cette Liste. À ce jour, 53 biens dans 35 pays ont bénéficié de l'expertise CRAterre et 19 sites représentant 13 pays ont été ajoutés à la Liste sur la base de dossiers élaborés par l'équipe. Ces activités ont forgé des alliances fortes entre l'UNESCO, CRAterre mais aussi l'ICCROM donnant naissance à d'importants programmes de conservation du patrimoine tels qu'Africa 2009, CentralAsianEarth ou WHEAP. Ces activités partagées ont renforcé nos connaissances théoriques et apporté des approches pédagogiques innovantes préparant mieux les étudiants à l'analyse, la gestion et la conservation des patrimoines.

103

Cet article décrit cette évolution de l'approche méthodologique CRAterre qui a permis de mieux comprendre les cultures constructives de notre planète, les défis de leur conservation et les contributions qu'elles peuvent apporter au développement. Il tente par ailleurs de répondre directement à la question soulevée par cette journée d'étude sur le patrimoine mondial organisée par le LHAC¹ de l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy qui nous le rappelons était « *Quelles connaissances scientifiques et compétences professionnelles afin d'œuvrer au repérage, au projet et à la gestion des biens patrimoniaux ?* ».

1. 1992-2018 : 26 années de contribution au patrimoine mondial

Depuis 1992, CRAterre apporte son soutien à la gestion et à la conservation de sites de la Liste du patrimoine mondial et contribue à l'élaboration de propositions d'inscriptions de biens sur cette Liste². Nos premières actions

1 Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine.

2 CRAterre est intervenu sur 53 sites du patrimoine mondial et 19 sites ont été inscrits à ce jour sur la base de propositions élaborées par CRAterre.

sur le patrimoine mondial, au début des années 1990, concernaient des sites emblématiques de l'architecture de terre comme les palais royaux d'Abomey au Bénin, les grandes mosquées de Tombouctou au Mali ou les temples Ashantis au Ghana. Dix années plus tard, l'expertise s'est élargie à des villes en terre comme Bam en Iran, Agadez en Libye ou Aït Ben Haddou au Maroc, mais aussi à de vastes sites archéologiques comme Merv au Turkménistan. Plus récemment, CRAterre a été invité à travailler sur des sites où l'architecture de terre est absente, dont Cidade Velha au Cap-Vert, la ville de Grand Bassam en Côte d'Ivoire ou la forêt sacrée d'Osogbo au Nigéria. De la conservation de modestes demeures en pisé à l'inscription de paysages culturels couvrant plus de 100 000 hectares, nous avons donc été confrontés à de multiples défis sur la conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

2. Problématique

104 De nombreux biens prétendant à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, en particulier en Afrique, se confrontent à des carences de moyens financiers et techniques influant sur l'état de conservation des biens. Ce constat est pourtant paradoxal, quand on réalise le potentiel de ressources que constituent ces viviers uniques de traditions vivantes ayant permis le maintien jusqu'à nos jours de patrimoines exceptionnels. Comment comprendre et valoriser ces traditions et leur cortège de savoirs et techniques remarquables? Les professionnels du patrimoine sur qui de nombreuses responsabilités ont été transférées sont-ils suffisamment bien formés pour dynamiser ces mécanismes traditionnels ayant garanti la pérennité des sites pendant des siècles? Sont-ils même en mesure de les comprendre et de leur faire confiance? Le cursus d'architecte prépare-t-il à relever ces défis complexes de la conservation?

Les expériences menées depuis 1992 par le CRAterre au côté d'institutions phares chargées de la conservation du patrimoine comme le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICCROM, les directions du patrimoine culturels de nombreux pays au travers des programmes d'envergure comme

Africa 2009³ (1998-2009), CentralAsianEarth⁴, WHEAP⁵, ont permis de développer des méthodologies de référence pour palier à ces difficultés. Les grandes leçons tirées des mécanismes traditionnels de gestion ont inspiré un cadre éthique guidant le métier de conservateur qui a d'ailleurs dès 2002 été adopté par le comité de pilotage du programme Africa 2009 pour orienter l'ensemble de ses actions.

3. Conserver les savoirs pour conserver les sites

Lorsqu'un site multiséculaire se dégrade, c'est bien souvent parce que les populations qui en assuraient la garde n'en comprennent plus les valeurs et n'en tirent plus profit, ou qu'ils ont été destitués des responsabilités de sa conservation par des fonctionnaires de l'état. Les populations, détentrices culturelles des sites, sont la plus grande ressource dont la conservation a besoin. Toutes ces années de réflexion conjointe avec l'UNESCO et l'ICCROM nous ont permis de vérifier ce constat et développer des approches holistiques de conservation responsabilisant les parties prenantes. L'architecture de terre, fragile par nature et profondément tributaire de mécanismes de gestion cyclique a conforté ce concept de gestion participative, qui met l'humain au centre de la problématique.

105

4. Comment préparer les architectes à la conservation du patrimoine

De ces expériences de terrain sont nées tout un ensemble d'approches pédagogiques largement reprises par CRAterre dans le cadre de ses enseignements. La formation DSA-architectures de terre dispensée à l'école d'architecture supérieure de Grenoble depuis 1984 comporte un module patrimoine qui tente d'offrir aux architectes déjà formés des outils méthodologiques que le cursus classique ne leur a pas donné. L'organisation cyclique de ce module permet d'affiner les enseignements à chaque nouvelle session. Il est intéressant de noter que la question que nous nous posons au moment de programmer le module patrimoine revient à celle soulevée par

3 Programme régional de formation sur la conservation du patrimoine immobilier en Afrique subsaharienne, lancé en 1998 et clos en 2009. Ce programme était pilot

4 Programme régional de l'UNESCO, réalisé en collaboration avec les institutions nationales d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan) responsables de la conservation du patrimoine culturel immobilier, l'ICCROM, l'ICOMOS et CRAterre.

5 Le World Heritage Earth Architecture Programme (WHEAP) de l'UNESCO vise à l'amélioration de l'état de conservation et de gestion des sites architecturaux en terre à travers le monde. Il implique également des institutions de conservation dans le monde telles que l'ICCROM, CRAterre ou le CERKAS.

cette journée d'étude, à savoir : « *Quelles connaissances scientifiques et compétences professionnelles afin d'œuvrer au repérage, au projet et à la gestion des biens patrimoniaux ?* ».

Les carences des jeunes architectes sont multiples, et diffèrent peu d'un étudiant à l'autre, malgré la grande répartition géographique de nos candidats. Les lacunes s'articulent autour de trois axes principaux de connaissances :

- Le manque de compréhension des cultures constructives traditionnelles et des leçons que l'on peut en tirer pour définir des politiques de développement durable : l'enseignement de l'architecture semble encore trop tourné vers le patrimoine monumental et donne trop peu de crédit aux architectures les plus humbles, pourtant chargées d'idées judicieuses accessibles à tous.

- La non-maîtrise des outils de gestion participative et de conduite de réunions : savoir diriger un groupe permet de mobiliser des forces que seul nous n'avons pas. Comme nous le rappelle un proverbe africain, « seul on va vite mais ensemble on va loin ». La culture de l'architecte « chef d'orchestre » qui va accompagner un ensemble de parties prenantes pour tirer le meilleur parti d'une intelligence collective n'est pas encore acquise. Les jeunes architectes sont encore trop souvent préparés à concevoir des projets sans attache sociale ou physique avec un terrain pour ensuite aller les défendre devant un public qui n'a pas participé à leur conception. Cet isolement les rend méfiants vis-à-vis des populations et nuit à leur capacité d'action.

106

- Le manque de connaissances dans la gestion et la conservation du patrimoine alors que cette activité représente une part très importante du futur marché de l'architecte, notamment dans la réhabilitation du patrimoine ordinaire.

- La méconnaissance des matériaux de construction non-industrialisés et des techniques qui leur sont liées : peu d'écoles d'architecture offrent la possibilité de toucher à la matière avant de recevoir son diplôme. L'expérience de chantier est pourtant indispensable pour comprendre la matière et maîtriser quelques gestes. Toucher la terre, la paille, le bois, la pierre ou un mortier de chaux change sa façon de penser le chantier. La pratique va permettre à l'architecte de se mettre dans la peau des artisans qui auront à faire la réalisation, et de dialoguer avec eux sur un pied d'égalité. La connaissance des matériaux est indispensable pour comprendre les dégradations du bâti ancien et intervenir avec les bonnes recettes et les bonnes techniques.

4.1. Déchiffrer et exploiter les cultures constructives.

Afin de préparer nos étudiants architectes à une approche holistique du patrimoine, nous les initiions dès les premiers mois de la formation à la notion de « culture constructive ». Cette approche leur permet d'analyser les architectures vernaculaires non pas comme des œuvres architecturales

isolées mais comme le fruit d'une culture évolutive issue de contraintes environnementales, économiques et sociales. Cette approche pose le matériel et l'immatériel au même niveau, et encourage à conserver les savoirs et les modes de pensées tout autant que les structures physiques elles-mêmes. Elle encourage donc à se rapprocher des porteurs de savoirs plutôt que des matériaux.

4.2. Planification et gestion participative.

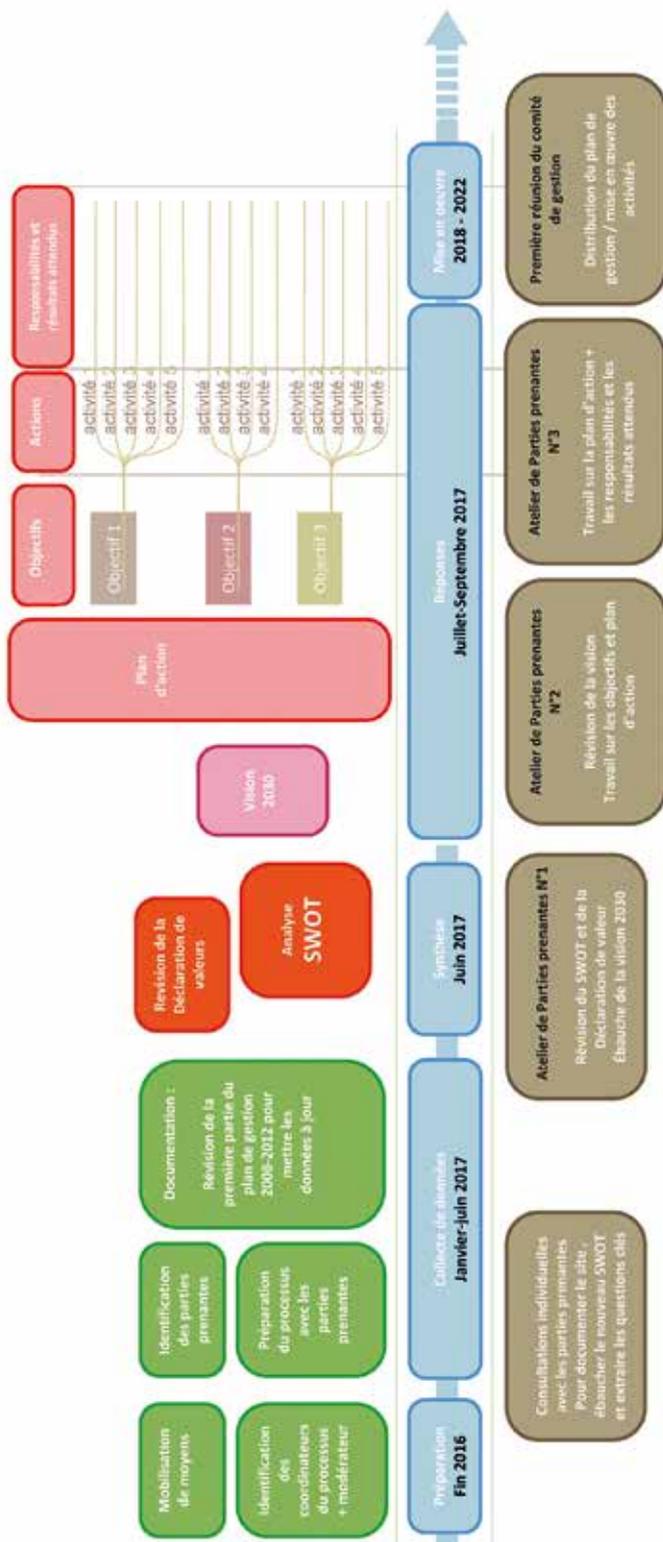
Dans les contextes africains dans lesquels nous sommes intervenus, la gestion participative est plus qu'une exigence énoncée dans les nombreuses chartes internationales, c'est une condition incontournable de réussite. En effet, lorsque l'on se préoccupe d'un bien vivant, il convient de partager la notion d'expertise avec les acteurs locaux. Certains d'entre eux, et plus particulièrement les détenteurs traditionnels de responsabilités et de savoir-faire sont des acteurs clés, qui doivent être consultés pour accéder, programmer et mobiliser des communautés. Les règles coutumières différant d'un site à l'autre, une seule clé est nécessaire : l'écoute et l'ouverture culturelle (fig. 1).

Les outils de gestion participative et de conduite de réunions permettent de travailler avec de larges groupes de parties prenantes qui prendront elles-mêmes les décisions. L'expert du patrimoine doit savoir accompagner humblement sans s'imposer, pour ne pas faire le travail à la place des autorités coutumières sur qui la gestion à long terme repose. Toute intervention d'un expert extérieur, qu'il soit architecte ou non doit renforcer des compétences existantes. Les outils les plus couramment utilisés que nous transmettons à nos étudiants comprennent l'analyse SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats), le cadre logique, la définition d'une vision, et la formulation de plans de gestion. L'architecte trouve toute sa place dans ce processus : il assemble de manière cohérente les idées des autres et coordonne des savoirs pour formuler des projets qui rapprochent les communautés de la vision qu'ils souhaitent atteindre. La participation s'applique à tout type d'activité, au montage de propositions d'inscriptions, à la formulation de plans de gestion ou encore à la conception de bâtiments. Cette approche participative semble évidente, mais elle ne l'est toujours pas sur le terrain, où nous rencontrons encore trop d'experts qui considèrent les populations comme des ennemis plutôt que des acteurs de la conservation.

107

4.3. Bâtir des politiques de conservation durables donnant la priorité aux systèmes de connaissance, savoir-faire et matériaux locaux.

Afin de transférer ces savoirs qui traditionnellement s'apprennent sur le terrain, le DSA-architectures de terre propose des exercices sur des villages du Dauphiné où le patrimoine en terre est très présent. Des sessions pratiques, permettant d'aborder le patrimoine dans ses dimensions tant immatérielles



que matérielles sont organisées en réponse à des demandes de collectivités locales. Si la partie la plus visible de l'exercice est la transformation d'une grange présentant de nombreuses pathologies en une grange saine ayant reçu des actions de conservation salutaires : drainage, consolidation de murs, ou reprise de fissures par exemple, l'autre partie de l'exercice consiste à comprendre ce patrimoine dans son contexte environnemental, culturel, social, économique et politique. Les étudiants sont en effet amenés à étudier le territoire sur lequel ils interviennent, en inventariant les savoirs disponibles, en étudiant les attentes et les visions des habitants, afin de tenter de reconnecter un patrimoine déprécié avec des dynamiques de développement durable. Tout cela se fait en dialoguant avec des élus, des employés municipaux, des propriétaires de maisons en terre, des artisans et même des responsables de grande surface de bricolage qui vendent ces matériaux inadaptés à la conservation. Ces interventions d'étudiants en contexte réel ont à court terme un impact qui peut paraître minime, mais qui amène parfois des changements importants dans les pratiques des citoyens ou les politiques des communes. Cela s'explique par le fait que les actions proposées favorisent des solutions minimales et progressives, qui peuvent être mises en œuvre au sein du cadre existant sans apports exogènes majeurs, les étudiants n'apportant qu'une base renforçant des capacités d'action déjà en place (fig. 2).

109

5. Atouts de la formation en architecture

Malgré les carences de savoir sur le patrimoine identifiées chez les jeunes architectes que nous recevons à Grenoble, il faut reconnaître que la formation d'architecte reste un atout dans de nombreuses situations. Le métier d'architecte prépare à travailler avec de nombreux acteurs, de rassembler des compétences diverses pour tirer des stratégies de conservation servant une vision cohérente au regard des forces disponibles. La maîtrise d'outils graphiques est un autre atout que nous exploitons régulièrement pour illustrer des propositions d'inscription, schématiser des mécanismes de gestion proposés ou mettre en valeur des sites par des installations muséographiques ou de la signalétique (fig. 3).

Conclusion

La conservation du patrimoine et la production architecturale sont deux champs d'activité très complémentaires que tout architecte devrait



Fig. 2 - Quelques exemples d'activités de formation sur le terrain impliquant les étudiants du DSA- Architecture de terre de l'ENSA de Grenoble en 2017-2018 : à gauche, démonstration de la technique de la Bauge à Villefontaine - au centre, animation d'une journée de valorisation du patrimoine en pisé à Four - à droite, campagne de conservation d'une grange en pisé à Saint-Chef.

maîtriser. Dans de nombreuses sociétés comme à Tombouctou au Mali, ce sont les mêmes chefs-maçons qui conçoivent, construisent et conservent les bâtiments. Sachant construire, ils n'ont pas de peine à conserver, et devant conserver, ils s'attèlent à construire des structures qui demanderont peu d'entretien. Leur bagage technique leur permet de concevoir du neuf comme de conserver de l'ancien. Leur capacité de gestion des ressources

110

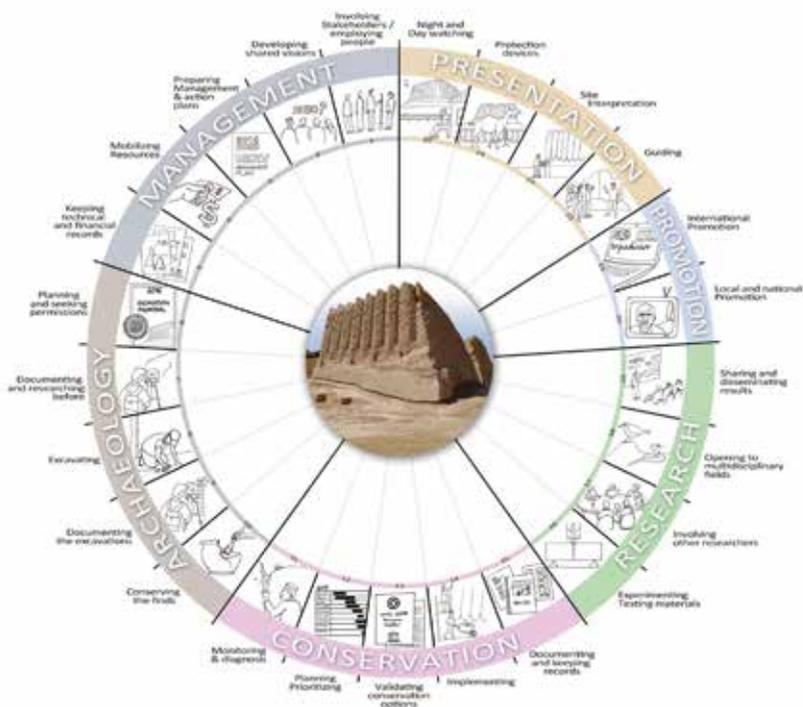


Fig. 3 (1/2) - Exemples d'outils graphiques aidant à une gestion holistique des sites.

humaines leur permet d'autre part de gérer un chantier de maison comme de restaurer une mosquée inscrite au patrimoine mondial en s'associant le concours de toute la population de la ville. Cette maîtrise des ressources matérielles et immatérielles s'est perdue dans les sociétés industrialisées où les matériaux, les techniques et les organisations sociales du chantier ne sont plus ceux de l'architecture vernaculaire. Il en découle une fracture entre l'architecte et le conservateur du patrimoine que des connaissances peuvent facilement combler, comme nous pouvons le voir avec les étudiants du DSA-architectures de terre. Une meilleure connaissance des cultures constructives, de la nature humaine et des matériaux anciens est pour cela nécessaire.

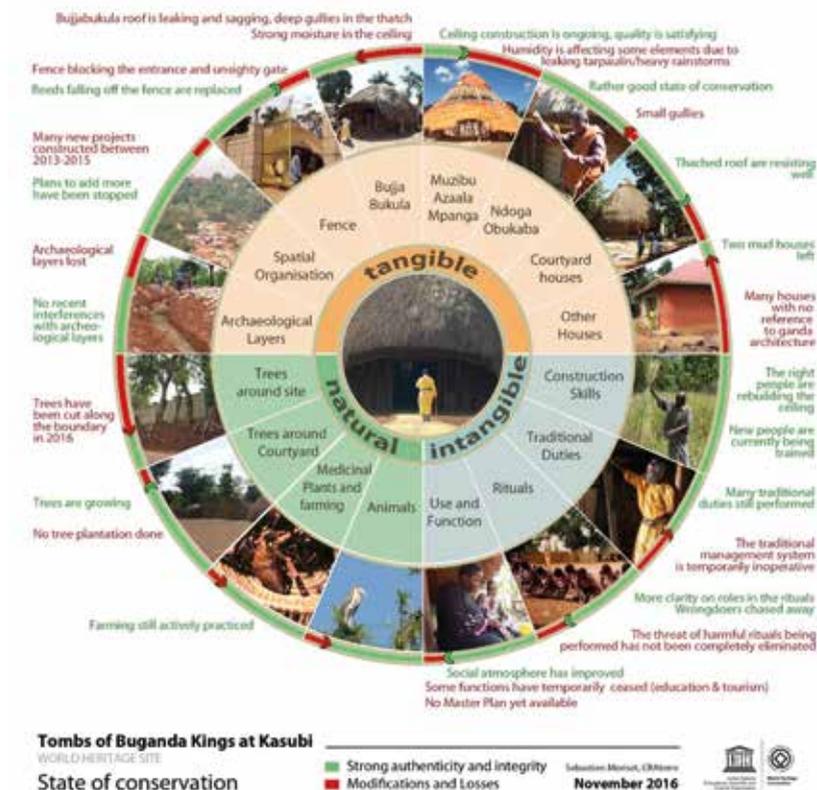


Fig. 3 (2/2) - Exemples d'outils graphiques aidant à une gestion holistique des sites.

Bibliographie :

- ARDESI, Arianna (dir), RAKOTOMAMONJY, Bakonirina (dir), ROBERT, Emmanuelle, TABET, Youmna, AHONON, Leonard, ALLALY, Mohamed, AKIBODÉ, Charles Samson, OULD BIHA, Mohamed, KEILA MAIGA, Moctar, MORISET, Sébastien, NDIAYE, Samba, BELINGA NKO'O, Christian, OGOUSSAN, Boris, SANGARÉ, Soumaïla, SANNI, Adamou, SINE, Ali, KONGO, Jocelyn, Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone : appui aux politiques locales [en ligne]. Paris : Union Européenne, AIMEF, 2012, 118 p. Disponible sur : < <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00838273> >.
- JOFFROY, Thierry (dir), MORISET, Sébastien (dir), FUNSHO ADEDAYO, Oluremi, CEESAY, Baba, CISSÉ, Lassana, DELBOY, Leticia, DJANGUENANE, Nayondjoua, KABORÉ, Barthélémy, KASSIM, Omar, KESSY, Jane, KIGONGO, Remigious, MOHAMAN, Haman, MOROKA, Louis, DUON NAA, Paul, AWAD M. NASIR, Amal, NSIBAMBI, Frederick, RAKOTOMAMONJY, Bakonirina, SANOGO, Klessigué, SINAMAI, Ashton, VARISSOU, Souayibou, Projets situés: 10 ans d'expérience de terrain / 10 years of field experience [en ligne]. Grenoble : CRAterre, 2009, 160 p. Disponible sur : < <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00873726> >. ISBN 2-906901-56-3.
- BARILLET, Christian, JOFFROY, Thierry, LONGUET, Isabelle, Patrimoine culturel et développement local. Un guide à l'usage des collectivités locales africaines [en ligne]. Grenoble : CRAterre, UNESCO, 2006, 108 p. Disponible sur : < <https://craterre.hypotheses.org/197> >. ISBN 978-2-906901-45-2.
- DE VARINE Hugues, Les racines du futur : Le patrimoine au service du développement local, Lusigny-sur-Ouche, ASDIC éditions, janvier 2005, 240 p.

LES ENJEUX DE LA DÉFINITION PARTAGÉE D'UN BIEN

Philippe Revault

Pour poser le cadre des enjeux et éclairer les principaux axes structurants de l'élaboration d'une définition partagée d'un bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial par l'UNESCO, le présent texte s'appuiera sur deux exemples. Le premier concerne le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) d'Avignon; il révèle une démarche pionnière s'inscrivant dans le contexte de la loi Malraux du 4 août 1962, suite à la création du premier ministère des Affaires Culturelles en France. Le deuxième exemple est celui de Tanger qui, cinquante ans plus tard, porte sur la phase d'inscription sur la liste indicative, l'une des phases les plus stimulantes de l'élaboration d'un dossier d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial par l'UNESCO.

1. Avignon, heurts et détours pour la préservation du patrimoine (1956-2013)

1.1 « La guerre des Anciens et des Modernes » dans le contexte de la loi Malraux sur les Secteurs Sauvegardés : le cas d'Avignon

113

Rappelons l'objectif de la loi Malraux : « moderniser les villes sans les détruire ».

Dans les années 1960 : le maire socialiste d'Avignon, Henri Duffaut (1907-1987), voulut moderniser le quartier de la Balance – 5 hectares avec 1901 habitants dans 750 logements – situé entre le Rhône et le Palais des Papes, jugé comme « un lacin de vieilles ruelles, perçu comme un repère de Tsiganes, un coupe-gorge, un taudis¹ » : le projet du maire (1958-1983) était d'y implanter un Palais des Congrès, avec des habitations modernes, des parcs de stationnement et des commerces.

À sa demande, l'architecte Fernand Pouillon proposait en 1956 un plan d'aménagement faisant table rase de ce quartier. La rénovation était lancée et entraîna la démolition des deux tiers des bâtiments. Cependant, l'architecte en chef des Monuments Historiques (ACMH), André Jullien, s'y opposa en démontrant la valeur architecturale de certaines maisons (fig. 1).

¹ Les informations concernant le cas d'Avignon sont tirées en grande partie de l'ouvrage de Xavier Laurent, *Grandeur et misère du patrimoine d'André Malraux à Jacques Duhamel, 1959-1973*, BBF 2004 n° 3, 384 p, Avignon pp180/183.



114



Fig. 1 - Différents périmètres de protection et le quartier de la Balance dans les années 1965 - PSMV d'Avignon, 2007 - Photographie : Philippe Revault.

S'en suivit une polémique très virulente, relayée par les médias locaux et nationaux entre « anciens et modernes », adeptes de la restauration et partisans de la rénovation. Confirmant la dimension nationale de l'enjeu, le Premier ministre Michel Debré appuya le projet de faire à Avignon, sur



Fig. 2 - Rue de la Balance depuis la place de l'Horloge - Photographie : Philippe Revault.

ce périmètre limité de 5 hectares, la première expérience grandeur nature d'une comparaison entre rénovation et restauration. Il faudra néanmoins plus de vingt ans pour achever les travaux. Malgré l'opposition du maire, en application de la loi Malraux, la création d'un secteur sauvegardé fut décidée en 1964 dans le quartier de la Balance, sous la direction de Jean Sonnier (ACMH). Il ne recevra pas l'approbation du maire et ce, jusqu'à la fin de sa magistrature, en 1983.

115

1.2 Une comparaison qui interroge encore aujourd'hui

L'expérience a bien eu lieu : la partie ouest de la rue de la Balance a été rénovée par les architectes Daniel Badani et Pierre Roux-Dorlut, tandis que le côté est, plus étroit, était restauré par l'architecte Guy Mélicourt, proposé par le Premier ministre. Le face à face de part et d'autre de la rue de la Balance sera prolongé lors des tranches ultérieures, transformant radicalement ce quartier en termes sociaux et paysagers (fig. 2).

Parallèlement au travail d'inventaire du patrimoine, notamment les très fines analyses du paysage urbain menées dès 1963 par Jean Louis Taupin (ACMH) et Alexandre Méliissinos (architecte urbaniste), cinq cent soixante-cinq logements furent démolis et trois cent vingt-cinq appartements furent construits. Ces transformations se traduisirent par l'exclusion des anciens résidents pauvres ou modestes, remplacés par une population aisée. Parmi

les anciens résidents, les gitans sont parqués en périphérie sud de la ville, dans « la cité du Soleil² » présentée comme une expérience singulière ! Expérience de logements « adaptés » réalisée par l'architecte Georges Candilis. Quelques années après sa construction, la Cité du Soleil fut rasée par ses habitants, lesquels reprirent la route, emportant tous les éléments revendables des logements tels sanitaires, plomberie, cuisines, portes et fenêtres... et cela après deux à trois générations de sédentarisation...

Si l'expérience de rénovation - restauration a eu lieu, aucune analyse comparative n'a en revanche été menée, faute de volonté et de données fiables.

1.3 Une reconnaissance réduite, entérinée par l'UNESCO

À la suite du changement de maire, intervenu en 1983, un nouveau PSMV est lancé pour toute la partie *intramuros* délimitée par l'enceinte du XIV^e siècle, 153 hectares accueillant, en 1990, 13 400 habitants, soit le cinquième de la population avignonnaise. Le PSMV d'Avignon est approuvé en 2007 (soit plus de 40 ans après le premier projet de PSMV pour le quartier de la Balance!). Il est modifié en 2013, cinq ans après son approbation. Le rapport de présentation produit en 2007 ne mentionne pratiquement pas sa douloureuse histoire de la période 1962 - 1983.

Précisons que le cœur monumental du centre historique d'Avignon³ a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial par l'UNESCO en 1995⁴, après le retrait d'une première demande en 1983.

116

2. Élaborer un récit commun pour la vue : l'exemple de Tanger⁵

2.1 Des ateliers comme lieu d'émulation

Qui dit enjeu, dit débat voire conflits, dont le patrimoine peut sortir amoindri. La façon de rentrer dans le processus complexe de l'élaboration du dossier de demande d'inscription conditionne le futur d'un patrimoine et l'élaboration

2 « La Cité du Soleil » utopie écrite en 1602 par un moine dominicain et philosophe italien, Tommaso Campanella qui y décrit un monde idéal où tout est mis en commun. La 1^{re} tranche de 51 logements, conçue par G. Candilis s'organise en 3 cercles bâtis, chacun étant orienté vers un espace central partagé. Ref : objet CANGE-1-61. Dossier 236 IFA 335/1. Doc.

3 Palais des Papes, ensemble épiscopal et Pont d'Avignon (site de 8,6 hectares déjà classé en 1933 au titre des MH).

4 « Centre historique d'Avignon » Cr(i)(ii)(iv). Le Comité réuni à Berlin sur la base de ces critères, considérant que l'ensemble des monuments du centre historique d'Avignon est un exemple exceptionnel d'architecture médiévale religieuse, administrative et militaire qui a joué un rôle capital dans le développement et la diffusion d'une forme particulière de culture à travers une vaste région d'Europe, à une époque de toute première importance pour la mise en place de relations durables entre la papauté et les pouvoirs civils...

5 Bernard Toulrier, conservateur général honoraire du Patrimoine et moi-même avons mené, fin 2016/ début 2017, une « mission d'assistance et d'accompagnement technique pour le classement de Tanger au Patrimoine Mondial de l'Unesco » pour l'Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume du Maroc.

du plan de gestion qui assurera sa préservation et sa mise en valeur. Aussi requiert-il quelques précautions :

- À l'inverse du PSMV d'Avignon, réalisé principalement par des historiens, archéologues, architectes et quelques érudits, l'étude de Tanger, lancée fin 2016, débuta par une réflexion collective pour définir la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien et son périmètre. La définition de la VUE peut se construire lors d'**ateliers** rassemblant, d'une part les **savoirs constitués et disciplines** formant une base mobilisable solide (historiens, géographes, océanographes, architectes, urbanistes, botanistes, archéologues, sociologues, juristes...), d'autre part des représentants d'institutions publiques et de la société civile. Cet échange vise à **faire émerger un titre et les grandes lignes d'un récit** donnant un sens au socle de connaissances scientifiques réunies, permettant le choix de critères et la définition des limites du bien. La spécificité de chaque site conduira à choisir les compétences scientifiques, professionnelles et la gestion appropriées. Ainsi, à Tanger, des acteurs jusque là isolés, chacun persuadé de la validité exclusive de ses connaissances, ont pu échanger. Les ateliers ont permis d'établir la complémentarité entre toutes ces connaissances et de les conforter en les étayant.
- Ne pas hésiter à choisir au début la voie la plus difficile en s'appuyant sur la diversité des approches, de points de vue et savoirs en présence, pour proposer le **périmètre** le plus englobant possible. Au cours de l'approfondissement de l'étude, le périmètre sera nécessairement précisé et réduit, voire négocié notamment avec les groupes de pression liés en particulier à l'aménagement, qui ne peuvent, du fait de leur capacité de blocage, être ignorés.
- Il n'y a pas de réponse formatée à la question de savoir s'il **faut aller vite ou pas**. C'est-à-dire de prendre le temps pour que la démarche soit intégrée par le plus grand nombre ou pas. La décision reviendra néanmoins au politique. Ainsi, sur Bethléem, pour répondre à une conjoncture spécifique, l'élaboration du dossier d'inscription a été rapide, le bien étant réduit à la Basilique de la Nativité du IV^e siècle de notre ère, sans intégrer un centre historique, pourtant remarquable. Pour l'inscription de la ville de Harar en Éthiopie, dossier en instance depuis une vingtaine d'années selon le gouverneur de la région, nous avons élaboré le dossier d'inscription en deux ans, après avoir mené des ateliers avec l'ENSAPBelleville durant trois années⁶.

6 Ces ateliers codirigés par Serge Santelli et moi-même ont permis la publication « Harar une cité musulmane d'Éthiopie, *a Muslim City of Ethiopia* » ed. Maisonneuve & Larose, 2004, 255 p., de même que l'élaboration du dossier de demande d'inscription de la ville ancienne de Harar sur la liste du Patrimoine Mondial, accepté par l'Unesco.

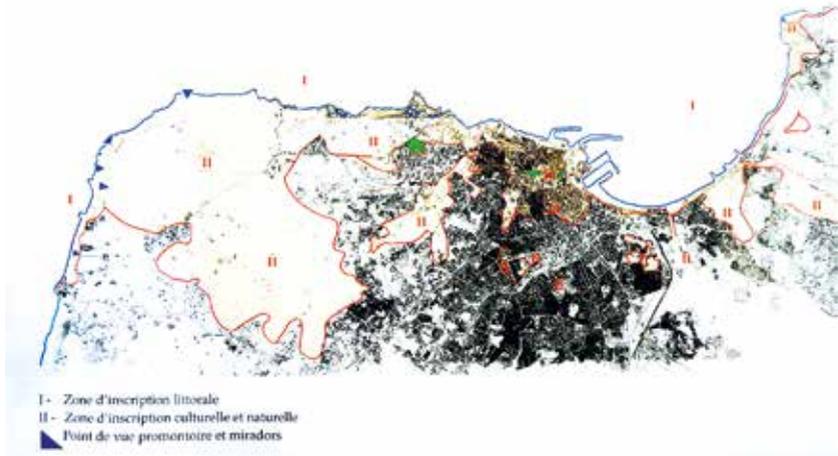


Fig. 3 - Plan : délimitation de la zone d'inscription du paysage urbain de la ville de Tanger.

2.2 Proposition pour la liste indicative

118

A Tanger, le **nom du bien**, issu du premier atelier fut : « Tanger, carrefour entre la Méditerranée et l'Atlantique, entre l'Europe et l'Afrique, témoin des perpétuels échanges et de la coexistence de diverses cultures, et paysage historique d'un développement urbain millénaire ». **La VUE**, définie lors du même atelier fut : « le paysage urbain historique de Tanger est un témoignage exceptionnel d'une ville cosmopolite, remarquable exemple de coexistence de différentes cultures et croyances, de par sa situation géographique stratégique, au carrefour de deux continents, l'Afrique et l'Europe d'une part, ainsi que de deux mers, l'océan Atlantique et la Méditerranée d'autre part ». Un second atelier, regroupant les mêmes participants toujours autant motivés, permet de délimiter une première **zone d'inscription** du paysage urbain historique de la ville de Tanger.

Ces échanges de connaissances ont permis d'associer des regards multiples, jusque-là sectorisés, pour définir les qualités singulières du bien (fig. 3).

Deux principales zones émergent de ces échanges :

- **Une bande d'inscription maritime**, l'habitude nous amène à parler exclusivement de la terre lorsque nous évoquons le littoral. À Tanger, nous partirons de la mer avant d'aborder la terre. La bande de mer, d'une largeur de 3000 mètres, renvoie à cette évidence d'un **carrefour** pour les hommes, mais aussi pour une grande variété d'espèces animales qui l'habitent, sans oublier ses richesses archéologiques. Cette bande de mer relie le cap Malabata à l'est au cap Spartel à l'ouest et se prolonge jusqu'au site archéologique des «Grottes D'Hercule». Cette bande souligne également l'éblouissement ressenti devant des **gammes de couleur** sans

cesse changeantes, source d'inspiration pour beaucoup de créateurs ayant séjourné à Tanger.

- **une bande d'inscription culturelle et naturelle**, elle-même constituée de sous-bandes, parallèles au littoral qui s'en éloignent progressivement en pénétrant dans l'intérieur des terres.

La première sous-bande est celle du **littoral**, où le vis-à-vis si rapproché avec l'Europe, via l'Espagne, s'observe avec émotion. Ce « trait d'union » entre mer et terre est dominé par une rive mouvante si diversifiée : falaises, plages de sable, port, estuaires,... que la mer a façonnée dans son contact avec la terre. Le littoral s'étend du cap Spartel au Cap Malabata, incluant notamment, d'est en ouest, la baie de Tanger, plus plate et apaisée avec la Corniche Mohamed VI, la ville moderne, le complexe du nouveau port, la Médina, véritable « balcon sur la mer », la Nécropole Punique et le café Hafa, le Parc Perdicaris, les grottes d'Hercule.

Parallèlement aux ateliers, diverses visites en groupes ont permis de donner une réalité aux débats bien engagés tout en orientant les démarches d'inventaire des sites patrimoniaux. En particulier, la découverte de nombreux points de vue et belvédères⁷ offrant de magnifiques vues sur la mer comme sur la ville, a permis d'organiser les sites patrimoniaux en réseaux thématiques. Une dizaine de ces belvédères situés sur les collines de Tanger est occupée par des cimetières des différentes religions présentes, en particulier musulmane, juive, chrétienne. Ces cimetières constituent un témoignage impressionnant de l'histoire de Tanger où cohabitent en bonne entente des peuples différents. L'ancien cimetière juif dans la médina et le cimetière musulman sur la colline du Charf où serait la dépouille d'Antée, fils de Poséidon et Gaïa, tué par Héraclès, l'Hercule romain, en donnent une belle illustration : ils constituent le « **système des cimetières** » qu'il convient de préserver, y compris face à la forte pression foncière modifiant progressivement le paysage urbain de Tanger (fig. 4).

119

D'autres systèmes ont été reconnus. Ils identifient la présence de paysages urbains historiques caractérisant la culture urbaine de Tanger. Parmi eux :

- **Le système des lieux de culte.** À l'intérieur de la Médina, la proximité de lieux de culte de différentes religions assoit l'idée de coexistence. Proche de la Médina, la singulière église St Andrew, construite en 1880, parachève cet altruisme, en mêlant notamment les écritures architecturales, décoratives, des diverses cultures présentes à Tanger.

7 Appelés à Tanger « miradors » du fait de l'influence espagnole.



120



Fig. 4 - Ancien cimetière juif dans la Médina ; en bas, cimetière musulman sur la colline du Charf - Photographies : Philippe Revault.

- **Le système des parcs**, jardins, forêts, tels le jardin d'acclimatation Perdicaris, aujourd'hui arboretum, ou encore le jardin de la villa Harris, où

s'implanta ensuite le club méditerranéen, aujourd'hui parc public. Autant de lieux de loisirs, de détente dont les Tangérois savent faire bon usage.

- **Le système des institutions internationales.** Il évoque le poids du passé, le statut exceptionnel de « ville internationale » de Tanger qui permit le mélange de peuples différents, partageant le même voisinage. Parmi ces institutions, la Légation américaine (1820-1960) située dans la Médina en est un témoignage remarquable. Propriété des USA, elle est le seul bâtiment américain situé à l'étranger, classé comme *Landmark* par les USA. Initialement logées dans la Médina, ces institutions ont participé à la constitution de la ville moderne, puis contemporaine.

Si ces quelques éléments de systèmes urbains portent témoignages de l'histoire urbaine exceptionnelle de Tanger, il convient de les compléter par les **ensembles urbains**, les quartiers dotés d'ambiances urbaines, d'atmosphères, dignes d'être identifiés afin d'être préservés. Il n'est bien sûr pas exclu que des bâtiments comme le grand théâtre Cervantes, le fondouk Wallali,... participent également à cette histoire.

Une lecture chronologique de l'évolution urbaine commencera par la Médina, creuset où apparut cette remarquable diversité de cultures et de croyances et où se forgea un patrimoine culturel matériel et immatériel singulier. C'est une ville dans les murs qui a su malgré cela, se renouveler sur elle-même au cours des siècles, tout en préservant l'essentiel de ses valeurs.

121

Les besoins de développement urbain transformèrent les faubourgs de la Médina en quartiers modernes et internationaux tels le Marshan, San Francisco, le quartier autour de la place de France, des rues d'Angleterre, de Hollande, le boulevard Pasteur, la place des Nations, l'avenue Ibn Al Haylem.

Outre ces quartiers, s'inscrivant dans une extension urbaine continue et planifiée, d'autres quartiers – comme les ensembles de Casa Barata, logements sociaux dessinés en partie par l'architecte urbaniste Michel Écochard – résultent d'une expérimentation urbaine planifiée. Pour compléter cette histoire urbaine, il importe d'inclure des quartiers non planifiés, représentatifs d'une approche contemporaine de type médina, tel qu'Emsallah, qui s'étant glissé entre deux quartiers planifiés, a progressivement pu acquérir tous les atouts urbains, équipements, services, commerces... et dépassant les contraintes initiales liées à son origine non planifiée, produire une certaine urbanité (fig.5).



122



Fig. 5 - Ville moderne ; en bas, cité de logements sociaux conçue par Michel Écochard - Photographies : Philippe Revault.

3. Vers une implication toujours plus forte des acteurs de la ville

Au cours de cette phase d'immersion dans l'histoire vivante de la ville, le plaisir de la découverte de l'ampleur et de la diversité du patrimoine nous renvoie à l'évidence du partage des connaissances pour appréhender le sens du patrimoine et en mesurer les enjeux. Après cette phase préalable au cours de laquelle ont été définis la VUE du bien, ses critères et son périmètre, vient la phase d'élaboration du dossier de demande d'inscription du bien sur la liste du Patrimoine Mondial, par l'UNESCO.

Plus pragmatique, l'élaboration du dossier de demande d'inscription implique de convaincre les nombreux acteurs publics et privés qui font la ville et qui peuvent concevoir le patrimoine comme une menace pour leurs projets d'aménagement. L'histoire urbaine du quartier de la Balance en Avignon est là pour nous le rappeler.



Table ronde animée par Lorenzo Diez ; deux des intervenants : Barbara Rief-Vernay et Francesco Bandarin.

**IV. IMAGES COLLECTIVES ET LIMITES
DU PATRIMOINE MONDIAL : FORMER
DES EXPERTS POUR QUI ? POURQUOI ?
COMMENT ?**

TABLE RONDE

Cécile Olive-Garcia (COG), Conseil départemental du Puy-de-dôme (France)

Barbara Rief-Vernay (BRV), Université technique de Vienne (Autriche)

Francesco Bandarin (FB), conseiller auprès du directeur du patrimoine mondial (France)

Claudine Deom (CD), Université de Montréal (Québec)

Mickaël Colin (MC), Bureau d'étude Grahal (France)

animée par Lorenzo Diez (LD)

Lorenzo Diez : Cécile Olive-Garcia, vous portez le dossier de candidature de la Chaîne des Puys - faille de Limagne en France depuis plusieurs années au sein du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Dans votre cas, les initiateurs de cette candidature au Patrimoine Mondial ont opté pour un portage interne du dossier. Pour le mener, vous vous appuyez sur des experts aux compétences extrêmement variées et multiples. Quels sont, selon vous, les avantages et les limites de ce choix ?

Cécile Olive-Garcia : Nous avons fait le choix de porter ce projet en interne, mais n'aurait-on pas dû faire appel à des experts ? La volonté de porter ce dossier en interne, c'était aussi le souci d'ancrer ce projet, de le territorialiser, même si c'est fastidieux, même si cela semble très long (bien sûr, nous avons dû revoir notre dossier du fait des évaluations de l'UICN¹...). Mais dans les faits, ce n'est pas aberrant sur des projets territoriaux, qui mettent en relation un très grand nombre d'acteurs et la population locale, de passer autant de temps. Il y a un temps de concertation, il y a un temps de sensibilisation, il y a un temps de partage et toutes ces réunions de travail, toutes ces réunions publiques, c'est chronophage, et néanmoins, c'est absolument incontournable. Aujourd'hui, nous sommes en attente, voire fébriles parce que le dernier rapport de l'UICN doit bientôt sortir et celui-ci va conditionner notre ultime passage devant le Comité du Patrimoine Mondial cet été. Si au final nous n'étions pas inscrits sur la liste, notre territoire bénéficiera quand même de cette mobilisation locale qui est très importante, et pour nous en tout cas, c'est tout ce qui donne du sens à ce projet.

127

¹ Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une organisation internationale non gouvernementale. Elle conseille le Comité du Patrimoine Mondial pour la sélection des biens naturels du patrimoine et, grâce à son réseau mondial de spécialistes, présente des rapports sur l'état de conservation des biens inscrits.

J'ai été frappée par les interventions de ce matin qui montrent que le Patrimoine Mondial, selon la façon dont on le conduit, selon les axes qu'on lui donne, peut être un levier formidable. Il peut être aussi une source potentielle de dangers pour un site parce que ça le surexpose et cela peut entraîner une surfréquentation, alors que l'on aurait voulu le protéger. Néanmoins, cela permet aussi de mobiliser toute une population et ce peut être vraiment porteur d'un point de vue citoyen et collectif. Le choix que l'on a fait dans ce cadre était donc un choix interne où l'on a fait appel à beaucoup d'universitaires, au parc naturel régional, aux services déconcentrés de l'État, aux élus locaux (trente maires sont concernés). On verra si cela aboutit ou non, mais on ne regrettera pas ce processus car ce projet a déjà été porteur de résultats dont un plan de gestion.

C'est le premier plan de gestion sur ce site qui était classé, qui faisait l'objet de protections réglementaires, mais pas d'un plan d'actions. Aujourd'hui, nous en avons un, il est mis en œuvre. Nous avons également mis en place une nouvelle gouvernance et c'est extrêmement enrichissant, cela bouleverse complètement le rapport au territoire et aux modes de décision. Inscription ou pas, il y a donc déjà eu des effets notables et le processus en lui-même, que l'on a fait le choix de territorialiser, me semble être déjà une source de satisfaction, si l'on peut dire.

128 LD : Si vous avez le plan de gestion, si tout le monde est mobilisé, si la Chaîne des Puys - faille de Limagne est protégée, finalement pourquoi obtenir le statut de Patrimoine Mondial ?

COG : La protection est effectivement l'objectif premier. Néanmoins sur ce territoire, il y a une vraie déprise agricole et c'est notamment ce que l'on a mis en avant dans ce plan de gestion de la Chaîne des Puys – faille de Limagne. En raison de cette déprise agricole, c'est un site qui se reboise et il y a un risque de banalisation des paysages volcaniques. Avec le projet Patrimoine Mondial, nous avons travaillé à faire prendre conscience de l'exceptionnalité géologique de ce site et de la nécessité de le protéger, de préserver ces paysages ouverts grâce au pastoralisme. La candidature nous a permis de revivifier une filière. Nous avons pu avoir une action dans un premier temps palliative et purement patrimoniale, donc déconnectée d'une réalité économique, mais sur du plus long terme, elle devrait nous permettre de réactiver la filière agro-pastorale. N'est-ce pas cela aussi l'intérêt d'une démarche d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial, qui peut être un levier formidable selon la façon dont on l'oriente ? Même s'il n'y a pas cette inscription, il y a quand même une dynamique liée au renouvellement de l'image, au renouvellement de l'attractivité et une certaine internationalisation de ces territoires qui font enfin prendre conscience à ses habitants de la



Barbara Rief-Vernay et Francesco Bandarin.

valeur de leur environnement que parfois, ils ne voient plus et qui permet de leur donner une nouvelle impulsion.

LD : « Internationalisation des territoires », cette notion me permet de passer la parole à Barbara Rief-Vernay, enseignante et chercheuse à l'université de Vienne en Autriche. Lorsque nous avons échangé au sujet de l'inscription de la ville de Vienne sur la liste du Patrimoine Mondial, vous avez évoqué la chute du rideau de fer, le besoin d'un re-positionnement de la ville en Europe. Finalement quelque chose qui est de l'ordre du marketing territorial. Est-ce exagéré de dire ça ? Comment analysez-vous aujourd'hui la situation à Vienne ?

129

Barbara Rief-Vernay : Il y aurait beaucoup de choses à dire, mais je vais me concentrer sur le thème du patrimoine comme source de conflit. Vienne a un ancien dilemme que beaucoup de grandes villes connaissent : c'est d'une part préserver son patrimoine, le montrer à tous, le valoriser en tant qu'attraction touristique et d'autre part, vouloir se positionner, dans le monde moderne, comme une métropole moderne à travers une architecture contemporaine. Vienne, ancien pont entre l'est et l'ouest, cherche à se montrer au monde comme une métropole dynamique, qui peut être citée au même niveau que Paris, Madrid ou même New York.

Le centre historique de Vienne a été visité en 2001 et en 2017, lors de la séance de Cracovie, il a été mis sur la liste du patrimoine en péril, pour plusieurs raisons : la raison principale, c'est la hauteur des bâtiments, la hauteur des nouvelles constructions ou des projets de construction.

Par exemple, le plan de développement qui a été élaboré il y a deux ans permet désormais la construction de bâtiments en hauteur partout dans la ville ; ce n'était pas le cas auparavant. Maintenant, s'il y a une justification, on peut même construire des tours dans le centre-ville.

Un projet, en particulier, est en cours d'élaboration : c'est le projet du *Heumarkt*. Il se trouve dans la zone tampon du patrimoine mondial. Il s'agit d'un complexe hôtelier avec une patinoire, qui était propriété de la ville de Vienne avant d'être vendu à un investisseur privé. Le projet lauréat du concours, lancé à ce sujet, propose la construction d'une tour de 75 mètres. Lorsque ce projet a été présenté, il y a tout de suite eu des critiques par rapport à la hauteur des bâtiments et cela a immédiatement donné lieu à un grand conflit, à une grande politisation de ce cas. Les médias ont pris part au débat. En fait, il y a deux partis dans ce conflit : d'une part, la mairie de Vienne qui est l'autorité principale dans tout ce qui concerne la construction, mais qui est en même temps l'autorité responsable pour la protection du patrimoine mondial. D'autre part, il y a les défenseurs du patrimoine. Ce sont d'abord les initiatives citoyennes qui sont très fortes à Vienne, puis, c'est l'ICOMOS², bien sûr, mais ce sont aussi les médias. Le plus intéressant, c'est que des partis politiques se sont emparés de ce sujet et instrumentalisent désormais ce conflit pour leurs propres intérêts. Je pense que c'est un problème très intéressant, peut-être aussi pour l'avenir, pour la formation qu'on peut donner aux étudiants : comment peut-on prévenir des instrumentalisation, pour prévenir des débats qui s'écartent complètement du sujet de la préservation du patrimoine mondial ?

130

Par exemple à Vienne, le parti d'extrême droite s'est emparé du sujet pour tenir un discours d'espace exclusif, pour promouvoir l'idée d'un espace homogène, qui est là pour les Autrichiens, tandis que l'espace extérieur est pour les étrangers. C'est pourquoi j'ai trouvé très intéressante l'intervention de James White, ce matin, qui a évoqué la valeur universelle exceptionnelle, qu'il a définie, et qui a parlé de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité : une idée qui va au-delà de la délimitation de la notion du peuple, au-delà des frontières, au-delà de l'idée de stratification sociale. Je trouve que c'est très important de toujours se rappeler, de définir ce qu'est l'idée de patrimoine mondial pour qu'il n'y ait pas de débat comme celui-ci à Vienne, où cette idée est accaparée par des intérêts politiques et idéologiques qui vont dans un autre sens.

2 ICOMOS - le Conseil International des Monuments et des Sites - est une organisation internationale non gouvernementale, composée de professionnels, de représentants de collectivités territoriales, d'entreprises et d'associations, et qui œuvre à la conservation et à la valorisation du patrimoine architectural et paysager à travers le monde.

LD : En effet cette notion de solidarité intellectuelle et morale de l'humanité est intéressante. J'aimerais dès lors poser la question de la valeur universelle exceptionnelle à Francesco Bandarin, ancien directeur du Patrimoine Mondial. Comment cette notion de valeur universelle exceptionnelle s'est-elle construite peu à peu ? J'ai cru comprendre que, pendant que vous étiez à la tête du Patrimoine Mondial, vous avez beaucoup œuvré pour préciser, qualifier cette notion et plus largement la convention.

Francesco Bandarin : Valeur universelle exceptionnelle (VUE)... Cela a toujours été un peu la croix de la Convention, parce que c'est un concept un peu flou, voire contradictoire ! D'ailleurs, la première à remarquer cet aspect contradictoire du terme a été Françoise Choay, historienne française bien connue, qui était très critique envers la Convention du Patrimoine Mondial et envers ce concept qui contient deux termes qui se superposent d'un point de vue sémantique : universel et exceptionnel. Et en plus, il y a un problème pour le terme : « universel », qui est la marque de fabrique du patrimoine d'origine européenne. C'est justement ce concept qu'aujourd'hui les anthropologues, et même l'UNESCO avec sa Convention concernant l'immatériel, nient fortement ! Ils nient fortement qu'il y ait des valeurs qu'on puisse définir comme universelles. En plus, la VUE est difficile à définir ! Qui définit une « Valeur Universelle Exceptionnelle » ?

Quand je suis arrivé au Centre du Patrimoine Mondial en 2000, j'ai regardé les textes qui décrivaient la VUE, et j'ai trouvé qu'ils étaient vagues, parfois métaphysiques et même poétiques, parce qu'il n'était pas clair ce que devait être cette Déclaration de VUE. Et donc, les définitions prenaient un ton poétique et étaient très génériques. La « valeur universelle exceptionnelle » est un attribut qu'un site doit posséder : imaginez-vous les risques d'une approche métaphysique ! Heureusement, petit à petit, nous avons réussi à mettre de l'ordre dans cette affaire en commençant à reprendre dans nos mains tous les vieux dossiers. Nous avons lancé un projet, un programme de réaménagement rétrospectif de toutes les définitions de la valeur universelle exceptionnelle des sites qui étaient déjà inscrits : nous en avons fait 500, à peu près, un travail d'enfer !

131

Et nous avons essayé de montrer que la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle était fondamentalement un outil de travail, et non pas une philosophie ou une vision. Un outil qui doit servir à la conservation, évidemment. Donc on a bien défini la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle comme une synthèse de valeurs qu'il faut conserver. Déjà, c'est un peu plus clair, ça sort de la métaphysique et ça revient vers la terre parce qu'alors il faut bien identifier quelles sont les valeurs pour lesquelles un site est inscrit dans la liste du Patrimoine Mondial et qu'il faudra préserver à long terme. Cela nous a beaucoup aidé à éclaircir la fonction de

l'universalité : on est passé de ce domaine métaphysique à un domaine plus terrestre, mais aussi plus utile ! Si vous lisez aujourd'hui les textes qui sont proposés, vous verrez que ce sont des listes de valeurs qu'il faut préserver. Et très fréquemment, ils sont aussi le fruit d'un travail comparatif parce que la valeur universelle exceptionnelle, on ne peut que la définir d'une manière comparative : il n'y a pas un absolu.

En plus, on a créé un lien entre la VUE et les autres outils de la conservation. Je pense qu'aujourd'hui à Nancy, nous avons fait un bon tour de ce que sont les outils de travail du patrimoine : on a parlé de zone tampon, on a parlé de plan de gestion, on a parlé de la concertation. Ils ne sont pas beaucoup, les outils du Patrimoine Mondial. Quand je regarde comment la Convention définit les sites, je trouve époustouflant qu'un site du Patrimoine Mondial soit défini seulement comme une zone protégée et une zone tampon, et c'est tout ! D'ailleurs, cette simplification et ce «primitivisme» de la Convention du Patrimoine Mondial ont créé beaucoup de problèmes parce que, dès qu'un site dépasse la simple dimension de monument, quand il y a une zone protégée et un contexte plus élargi, comme pour une ville ou pour un paysage culturel, les outils existants montrent leurs limites. Donc il a fallu beaucoup de travail pour essayer de compenser les limites des outils de conservation. Le plan de gestion est, sans doute, l'outil de base, autour de quoi tout s'organise. Mais le plan de gestion, vous l'avez vu aujourd'hui dans les exemples, n'existe pas comme instrument général : chaque site, chaque pays a son modèle de gestion, sa législation... On est dans une sorte d'océan avec beaucoup de variété !

132

Le travail de recherche que l'on peut faire autour de ces outils un peu primitifs est compliqué. Je pense qu'il y a une nouveauté qu'on a réussi à mettre en évidence pendant cette dernière décennie, une nouveauté que je trouve très importante et qui n'a pas été trop examinée aujourd'hui : c'est l'apparition dans le système de la conservation patrimoniale du concept du paysage urbain historique. Cela a été le résultat d'une grande réflexion, qui a commencé à Vienne en 2005, et s'est conclue par l'approbation d'un texte par l'assemblée générale des États membres (cela a été un travail de huit ans) qui s'appelle la *Recommandation concernant le paysage urbain historique*³. Celle-ci introduit une approche assez moderne dans la vision du

3 La *Recommandation concernant le paysage urbain historique* est le premier instrument normatif portant sur les problématiques d'environnements historiques bâtis adopté par l'UNESCO en 35 ans, depuis l'adoption de la *Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine* (1976). Elle ne propose pas une nouvelle doctrine en matière de conservation, et n'a pas vocation à remplacer les textes existants mais s'inscrit dans leur continuité. Elle est à considérer comme un outil complémentaire, une approche pour promouvoir l'intégration, la prise en compte et la valorisation de la culture et du patrimoine dans les politiques et stratégies de développement urbain.

patrimoine et donc, a beaucoup aidé à dépasser certaines des limites qui se trouvent dans la vision parfois un peu manichéiste et simpliste des origines de la Convention du Patrimoine Mondial.

Il y a eu une évolution : la *Recommandation* représente peut-être un moment un peu particulier de synthèse. Cela a été formalisé par les États membres, mais il y a beaucoup d'autres changements qui sont en cours dans la conception de la philosophie de la conservation, et je pense que l'ICOMOS est un protagoniste majeur de cela, avec l'UNESCO. D'ailleurs avec tout ce qui se passe dans le monde, ce serait impossible de ne pas le faire ! Par exemple, l'idée d'appliquer simplement la *Charte de Venise* à la reconstruction de Mossoul ne mènerait pas très loin ! Il faut évidemment regarder ces problématiques avec une approche nouvelle. Donc il y a cet outil, je pense que c'est un outil important et d'ailleurs, nous ferons cette année un séminaire opérationnel pour essayer d'associer le concept de paysage urbain historique plus formellement dans les orientations de la Convention.

LD : Finalement, que ce soit avant ou après l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial, les difficultés subsistent, voire s'amplifient... N'avez-vous pas l'impression, malgré tous vos efforts, que le statut de Patrimoine Mondial a créé beaucoup de désillusions ? J'ai entendu parler d'acteurs qui peinent à mettre au point des documents et outils efficaces, de difficultés de mobiliser les citoyens, de conflits d'usage... N'a-t-on pas créé un dispositif qui fabrique aussi de la désillusion ?

133

FB : La désillusion, c'est lorsque les sites ne sont pas inscrits. J'ai fréquenté les sites du Patrimoine Mondial toute ma vie et les gens sont en général très contents parce que ce titre amène beaucoup d'image, de prestige, d'identité et parfois beaucoup de tourisme, d'argent, etc. En plus, c'est une couche de protection très forte parce que les États sont très sensibles à ça... Je pense qu'en général, la mission de la Convention du Patrimoine Mondial est atteinte. Évidemment, il nous reste beaucoup de problèmes, car il y a des changements parfois ingouvernables (comme les changements climatiques), parfois gouvernables mais pas gouvernés : par exemple, le tourisme parfois catastrophique, des tremblements de terre ou des conflits. Donc il faut les traiter, c'est pour cela qu'il faut plus d'outils. Plus on a d'outils, plus on a de la flexibilité pour comprendre les situations de changement, et on a la capacité de continuer la mission de conservation.

LD : Mickaël Colin, directeur adjoint du cabinet Grahal, nous avons déjà parlé de ce concept de paysage urbain historique. Avant d'en arriver là, vous qui travaillez quotidiennement pour le compte de nombreux porteurs de projets de candidature, pouvez-vous nous dire comment se formule et se construit cette commande ? J'imagine que monter une candidature il y a vingt ans pour

l'inscription d'une cathédrale, ce n'est pas la même chose qu'accompagner le vaste dossier « Coteaux, maisons et caves de Champagne » qui réunit tout un territoire. Vous devez avoir affaire à des maîtres d'ouvrage pluriels, de définitions très complexes, et sûrement à des demandes ou à des cahiers des charges divers, voire parfois non définis ?

Mickaël Colin : Effectivement, dans le cas d'un bureau d'étude comme le nôtre, Grahal, on peut commencer par le cahier des charges. Nos commanditaires sont essentiellement des collectivités. Certaines rédigent des cahiers des charges très précis et même trop précis, en indiquant même la date d'inscription, quasiment la date de décision du comité parce que, la plupart du temps, ces missions qui nous sont confiées répondent aussi à une demande politique... et généralement, je parle là en toute transparence, les missions qui sont les nôtres s'inscrivent dans des calendriers politiques parce que le maire veut que l'inscription intervienne forcément avant la fin du mandat.

134 Notre rôle, justement, puisqu'on vient chercher un prestataire, qui est reconnu comme prestataire spécialiste, va être à différents niveaux, d'apporter à la fois de la méthode, en expliquant aux politiques que les choses sont un peu plus complexes, qu'il n'y a pas de calendrier... ou s'il y a un calendrier institutionnel, de toute façon, personne ne le maîtrise ! Et que l'essentiel n'est pas là : ce n'est pas l'aboutissement, mais ça, ils le découvrent progressivement, c'est plutôt le chemin, qui est bien plus joli que l'aboutissement lui-même. Au-delà de ça, nous allons apporter de la méthode, nous allons apporter aussi une planification dans les délais : se poser, donner aussi le temps au temps... Souvent, c'est difficile à faire comprendre à des techniciens qui, eux, ont justement une demande politique à laquelle il faut répondre. Mais en venant chercher un bureau d'étude comme le nôtre, ils viennent aussi chercher une expertise en termes peut-être de normes, en termes de procédure, que souvent les services de l'État ont donnée, mais il faut, là aussi, rentrer dans des calendriers.

Finalement, notre rôle va être un rôle de conseil, peut-être aussi un rôle de maître d'œuvre, d'une certaine façon parce qu'il va falloir orienter : voilà comment on peut travailler avec des maîtrises d'ouvrage qui sont aujourd'hui essentiellement des collectivités publiques. Donc notre rôle va être d'orienter, de définir une stratégie. C'est dire : avant de parler de la candidature, parlons de la valeur patrimoniale, essayons de la définir et ensuite, on verra si elle a une valeur universelle exceptionnelle. On va essayer de travailler d'un point de vue scientifique, donc avec un comité scientifique ; souvent, il n'a pas été mis en place ou il l'est, mais finalement tout le monde intervient et il y a besoin d'un médiateur, de quelqu'un qui va pouvoir passer d'un travail pluridisciplinaire à un travail interdisciplinaire et apporter la norme sur ce que

peut être une valeur universelle exceptionnelle avec toute la difficulté, les contradictions et le flou que vous avez rappelés...

Notre rôle va être aussi de travailler sur le plan de gestion, qui n'est pas simplement un recours à la planification urbaine; c'est bien autre chose, c'est encore plus large, un plan de gestion, donc il va peut-être falloir coordonner les équipes et nous, nous ne sommes des spécialistes de rien! Nous ne sommes ni architectes, ni urbanistes, ni paysagistes, nous ne sommes pas des professionnels du tourisme... Par contre, nous allons apporter un management de projet qui permet de coordonner l'ensemble des techniciens, des compétences opérationnelles, à la fois des architectes, des urbanistes, des paysagistes, mais aussi peut-être des historiens, des écologues, des hôteliers, des professionnels du tourisme, des aménageurs, des muséographes... tous ces métiers parce que finalement ces plans de gestion, c'est à la fois de la sauvegarde, c'est aussi du développement local, c'est de l'économie et pas seulement de l'économie touristique, c'est de la médiation et du partage, le partage de cette valeur universelle exceptionnelle. Voilà pourquoi il faut souvent expliquer que les délais de montage de ces candidatures sont très longs : il faut du temps pour mobiliser toutes ces compétences et les faire travailler ensemble, comme on a fait travailler des scientifiques très différents ensemble. Il y a un dernier point, comme on travaille avec une maîtrise d'ouvrage, c'est d'accompagner les acteurs, c'est-à-dire d'accompagner les politiques parce qu'ils sont souvent dans une marche en avant, ils courent souvent... et on a parfois besoin de prendre du recul, de leur permettre de prendre du recul, de calmer le jeu, de revenir à certaines réalités.

135

Lorsque les candidatures sont effectives, il nous arrive parfois de travailler sur des plans de gestion rétrospectifs et nous rencontrons là un cas très intéressant, qu'il nous faut accompagner : parfois, les politiques, les maîtrises d'ouvrage ont changé... c'est-à-dire que l'enthousiasme du début, l'enthousiasme des porteurs de projet historique, n'est plus là! Il y a eu des élections, il y a aussi des projets différents... Nous avons travaillé il y a vingt ans à l'inscription de la juridiction de Saint-Émilion avec ses dix communes : nous avons un projet d'inscription qui était porté par les politiques et, vingt ans après, il a fallu travailler sur le plan de gestion, mais la demande politique ou, en tout cas, l'engagement politique n'était plus le même... Ce n'est pas qu'il était moindre, mais ce n'était plus celui du porteur historique avec l'enthousiasme du début. Là, on était plus dans un Patrimoine Mondial qui pouvait parfois être subi ou porté, en tout cas différemment. C'est aussi cet accompagnement qu'il faut faire, parfois travailler un peu différemment. Et c'est aussi parfois notre rôle d'intégrer d'autres acteurs, par exemple des associations, ou d'en calmer d'autres, les journalistes... Finalement, le rôle d'un bureau d'étude comme le nôtre, c'est d'être un prestataire de service et

j'espère que nous savons rester à notre place, que nous ne nous substituons ni aux politiques, ni aux techniciens des collectivités, que nous ne sommes pas contre, ou alors nous sommes tout contre, à vos côtés ! évidemment pour vous accompagner. C'est le rôle du prestataire de savoir rester à sa place et d'apporter les touches, les conseils, l'expertise qu'il faut au bon moment, mais de ne surtout pas se substituer au porteur de projet.

LD : Vous êtes devant une difficulté énorme, que peuvent connaître les urbanistes et les architectes, c'est celle de redéfinir la commande puisque celle-ci tient d'un objectif à atteindre : le statut de Patrimoine Mondial. Vous êtes interpellé en tant qu'acteur économique pour aider à atteindre cette cible et je retiens dans votre propos les idées de cheminement et de projet. Ralentir le cheminement, replacer le décor et voir finalement vers quoi on veut aller... Ici, à mon sens, apparaissent des notions chères aux architectes et dont j'aimerais que nous parlions avec Claudine Deom, enseignante et chercheuse à l'Université de Montréal au Canada. Vous avez mis au point cette année dans votre université un nouvel enseignement du projet architectural qui utilise comme terrain d'étude des sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial. Cette idée de cheminement sur le Patrimoine Mondial, de prendre du temps pour regarder, pour comprendre avant de rentrer dans le projet architectural, combien d'étudiants en architecture s'intéressent à cela dans votre université ?

136

Claudine Deom : Il faut savoir qu'au Canada, il n'y a pas de formation en conservation du patrimoine dans la formation en architecture. La licence dure trois ans et la maîtrise, un an et demi ; les étudiants peuvent très facilement s'en sortir sans avoir abordé du tout la question du patrimoine. Et cette question n'est pas, disons, harmonieuse au sein de la pratique professionnelle en architecture au Canada. Le patrimoine est souvent vu – certainement parce qu'il est méconnu – comme étant du mimétisme et de la restauration, donc on met le couvercle sur la notion de créativité architecturale lorsqu'on parle de patrimoine. Je vous dis ça très candidement parce que c'est le résultat de plusieurs années d'enseignement dans notre école d'architecture.

Ceci dit, le point de départ de cette formation nouvelle que j'ai montée, qui prend comme objet le Patrimoine Mondial, le centre urbain historique, visait justement à communiquer à ces futurs architectes tout ce dont on parle depuis ce matin à Nancy. Nous, nous constituons un « nous », nous savons de quoi nous parlons, nous sommes au fait de la VUE et des plans de conservation... et ce « nous » -là, nous le prenons pour acquis ; ce que j'essaie de faire auprès de ces futurs architectes qui vont intervenir dans un territoire déjà construit où il y aura certainement une donnée patrimoniale, c'est de les inclure dans notre « nous », de leur faire comprendre une foule

de termes, de doctrines, d'outils et de méthodes pour faire en sorte que les projets de design architectural contemporain soient bien intégrés. La question que je leur pose est : qu'est-ce qu'une bonne intégration ? Ils y vont avec beaucoup d'intuition, ce qui est remarquable : pour un architecte, c'est même une donnée incontournable, mais ce n'est visiblement pas une donnée suffisante pour faire en sorte qu'une intégration respectueuse soit réalisée.

Je leur présente le patrimoine comme étant autre chose que de l'immobilisme, mais comme étant un levier pour le développement. Cela veut bien dire qu'ils doivent se poser la question de la contribution de l'architecte dans l'évolution de l'institution du Patrimoine Mondial. Je m'intéresse plus particulièrement au centre urbain historique et je leur parle de la *Recommandation concernant le paysage urbain historique* qu'a évoquée Francesco Bandarin. C'est utile car cela fait sortir les étudiants du design, comme un vase clos, vers une *terra incognita*. C'est un peu ingrat comme travail et cela leur fait mieux découvrir un contexte : comment un programme qu'ils ont inventé (c'est les règles du jeu pour la maîtrise) sur un site, et pas juste de l'intégration visuelle, et donc sociale et économique, peut supporter et rendre pérenne la valeur patrimoniale d'un site.

LD : En effet, je reprendrais une phrase de nos échanges : comment leur pratique de futurs architectes pourra contribuer à la pérennité d'un bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial ? Cela ne suppose-t-il pas de découvrir et comprendre ce que l'on aurait envie d'appeler l'ADN de la valeur universelle ? En effet, comme nous l'avons vu, dans la VUE il y a quelque chose qui est de l'ordre d'un concept patrimonial vivant. Celui-ci permettant non seulement d'opérer les choix de conservation, mais aussi les choix d'évolution et de création.

137

FB : Les architectes sont toujours perplexes face au patrimoine, sauf ceux qui doivent faire de la conservation de bâtiments et qui le comprennent très bien. Il y a cette absurde discussion, comme si la conservation était la négation de l'architecture, c'est absurde. La *Recommandation du paysage urbain historique* le dit clairement : on favorise la créativité contemporaine dans les zones historiques. Le problème, c'est : comment ? Il y a un domaine qui a été fortement souligné par le dernier document du *New Urban Agenda*⁴ c'est l'intervention dans les espaces publics. Là, on peut faire beaucoup et même plus que sur l'espace privé. Intervenir dans un site patrimonial, ce n'est pas qu'une question de bâtiment, c'est aussi une question de configuration

4 *Nouvel Agenda urbain* est un nouveau cadre adopté à Quito (Équateur) en 2016 par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et qui définit comment les villes doivent être planifiées et gérées pour promouvoir l'urbanisation durable.

des espaces publics et là, il y a des espaces de créativité, même d'utilisation de l'art contemporain.

L'UNESCO a essayé de mettre ce mot clef dans l'Agenda urbain, on y a beaucoup travaillé en utilisant les principes du paysage urbain historique et on a même formulé une politique qui se trouve bien articulée dans le document *Culture : futur urbain*⁵. Il y a là tout le travail que l'UNESCO a pu faire pour identifier : qu'est-ce que le patrimoine ? C'est la première recherche internationale sur l'origine, la nature et la manière de conserver le patrimoine urbain dans toute la planète. Et on a décliné sur une douzaine de politiques la façon dont la culture, le patrimoine peuvent servir au renouvellement urbain. C'est un document assez important, de longue haleine, qui va durer dans le temps.

138

CD : Toutes les présentations d'aujourd'hui à Nancy ont été très riches car elles montraient des situations sur le terrain et des réalités vraiment très probantes. Finalement, c'est moins des connaissances, bien qu'elles soient importantes à communiquer, mais c'est aussi beaucoup des aptitudes qui, je crois, sont à la base de l'enseignement en conservation : des aptitudes à l'écoute, des aptitudes à prendre un positionnement de sa culture qui peut être différent d'une culture autre, et respecter cette culture autre, même si on ne la comprend pas, essayer de la comprendre, ce qui demande une bonne dose d'humilité. Alors comment enseigner l'humilité... Travailler dans un site du Patrimoine Mondial qui n'est pas familier (pour nous, c'était le cas d'Édimbourg), ça nous a incités, collectivement avec les étudiants, à prendre plus de précautions. Humilité, écoute et conscience, je crois que ce sont des aptitudes qui sont fondamentales pour le travail en conservation.

LD : Humilité, écoute et mise en projet. Pour vous Cécile, n'est-ce pas le rôle et les compétences que vous avez mobilisés pour « manager » la candidature au Patrimoine Mondial de la chaîne des Puys ? Une sorte de profil « touche-à-tout » qui se construit et s'affirme au fil de ce chemin, au fur et à mesure que le projet se précise au-delà des contraintes ? C'est un peu un travail d'architecte, au sens étymologique du terme.

COG : Cela m'a fait sourire quand Mickaël a dit « nous ne sommes spécialistes de rien ! » C'était un peu mon souci. J'ai une formation en sciences politiques, mais on se sent un peu démunis parce qu'on a l'impression de savoir s'exprimer,

⁵ *Culture : futur urbain* est un rapport publié en 2017 et engagé par l'UNESCO dans le cadre de l'initiative sur la culture et le développement urbain durable. Il a été élaboré avec le soutien de neuf partenaires régionaux, d'experts de haut niveau et d'organisations internationales couvrant toutes les régions du monde.

de savoir écrire, d'être capables de faire des synthèses, mais d'être vraiment dépourvus de compétences techniques et c'est assez déstabilisant. Nous sommes des coordonnateurs, on est là pour retranscrire les attentes du politique, organiser cette demande, trouver les bons interlocuteurs, analyser le paysage qu'on a devant nous. Un projet Patrimoine Mondial n'est pas un projet hors sol ; il s'inscrit dans un territoire donné avec ses acteurs, ses enjeux et il faut prendre en compte ses perspectives.

C'est important aussi quand on est dans des processus qui impliquent un certain degré de négociation, de conciliation, de savoir comprendre l'autre : si nous avons ce projet Patrimoine Mondial, c'est que nous avons cette foi en la nécessité de conservation et de transmission, mais s'il y a des craintes face à nous, il faut être capable de les comprendre. Par rapport à cet antagonisme que l'on peut trouver entre population et techniciens, il ne faut pas se dire que les gens sont, par principe, dans une certaine incompréhension du patrimoine. On doit comprendre qu'ils ont aussi leur propre réalité et aujourd'hui, on est obligé de se poser cette question : comment concilier la préservation du patrimoine et la nécessité de l'évolution, de la présence d'activités, d'un développement économique qui est parfois stigmatisé... Être dans cette position généraliste, cela peut aider parce que, dans les faits, les projets Patrimoine Mondial mettent en relation de nombreuses dimensions qui sont toutes légitimes.

139

LD : Pour vous Barbara, à Vienne, est-on encore dans la négociation ?

BRV : Oui, bien sûr. Les autorités viennoises négocient sans cesse avec l'UNESCO car elles ne veulent pas perdre le titre. Je rejoins aussi Cécile et Mickaël : il faut un regard interdisciplinaire, il faut réunir plusieurs disciplines pour comprendre le bien. C'est surtout vrai pour les centres urbains qui sont plus difficiles à gérer que les paysages ou qu'un complexe de châteaux parce que ce sont des organismes vivants, où les exigences de la modernité sont tout le temps en concurrence avec l'idée de patrimoine...

Pour revenir à l'idée de négociation, je pense qu'il y a aussi un grand manque de communication. À Vienne, c'est vraiment le cas. C'est très important de communiquer, d'être à l'écoute de l'autre et de comprendre d'une part, ce qu'est l'architecture contemporaine et d'autre part, ce qu'est un patrimoine à préserver... On devrait théoriquement commencer à l'école, avec les enfants : discuter avec eux de ce qu'est notre environnement bâti. Ce n'est pas une matière à part, ça devrait concerner tout le monde pour qu'ensuite, le public puisse participer activement, aux débats ce qui n'est pas le cas, à l'heure actuelle. Je crois que dans les pays nordiques, l'architecture est instaurée comme matière à l'école. Ce n'est pas le cas chez nous, mais ce serait important pour sensibiliser les gens, pour éviter des discours populistes

et rester vraiment sur le sujet. C'est pourquoi il faut déjà comprendre ce qu'est l'architecture, ce qu'est un patrimoine et pourquoi on le conserve... Il faut comprendre aussi, dans toute sa dimension anthropologique, qu'un bien conservé a une carrière : un jour il a été quelque chose de neutre, sans valeur patrimoniale, et ce qu'on construit aujourd'hui, ce sera du patrimoine demain... Il ne faut jamais oublier ce cheminement.

LD : Merci à tous pour cet échange particulièrement enrichissant. Y a-t-il des questions parmi les auditeurs dans la salle ?

James White : J'aimerais revenir sur ce que Francesco Bandarin a mentionné, la VUE étant un outil de travail. Dans ce contexte, verriez-vous potentiellement des révisions périodiques aux VUE ? La révision de VUE, faisant suite par exemple à de nouvelles découvertes scientifiques, fragiliserait-elle cet outil dans le contexte du Patrimoine Mondial UNESCO ?

140

FB : Je pense qu'il n'y a rien d'éternel, même la VUE doit s'adapter au changement. D'ailleurs, on l'a fait, car l'exercice rétrospectif a permis de réécrire la VUE de la moitié des sites. Personne n'a considéré cela comme une violation des valeurs. En même temps, on cherche une définition qui doit avoir une certaine stabilité, donc une révision doit être considérée à moyen terme et pas chaque année. C'est pourquoi je trouve que la VUE devrait être mieux écrite, même après tout ce qu'on a fait, même après ce grand débat, ce programme rétrospectif. Quand je vois les textes qui arrivent, il me semble qu'il y a encore un manque de compréhension du rôle exact de cet outil dans l'ensemble. Il faudrait faire un effort beaucoup plus précis de description des attributs de cette valeur et donner vraiment aux gestionnaires la matière pour en faire un outil de travail. Il y a encore du travail à faire, mais je pense qu'on a beaucoup amélioré la qualité de cet outil.

Les critères pour l'inscription devraient aussi être réexaminés d'un point de vue pratique car ils sont écrits avec une langue qui est très floue, une langue un peu élastique, qui est ouverte à tout. Ils ont été écrits pour permettre de donner un grand degré de flexibilité à une collection de sites qui est devenue énorme et très variée : 1073 sites ! Il y a ce livre très important de Christina Cameron et Mechtild Rössler, *Many Voices*⁶, qui est fondé sur une analyse directe de l'origine de la conservation du Patrimoine Mondial : c'est basé sur des interviews avec tous les protagonistes. C'est un livre très important,

6 Christina Cameron & Mechtild Rössler « Many Voices, One Vision : The Early Years of the World Heritage Convention », ed. Routledge, 2013 (traduit en français « *La Convention du patrimoine mondial. La vision des pionniers* », ed. Presses de l'Université de Montréal, Collection « Politique mondiale », 2017)



Table ronde animée par Lorenzo Diez ; intervenants : Barbara Rief-Vernay, Francesco Bandarin, Claudine Deom, Cécile Olive-Garcia et Mickaël Colin.

c'est un livre d'histoire de la formation de cet instrument normatif. Il en ressort très clairement que les pères fondateurs avaient en tête une liste du Patrimoine Mondial de cent sites. Grosso modo, ils voulaient faire les cent merveilles du monde. Dans leur concept, c'était impossible qu'il y ait plus de cent sites avec cette valeur universelle exceptionnelle. Ils se trompaient, évidemment, et ils n'avaient pas compris que le mécanisme qu'ils avaient déclenché aurait un succès mondial, énorme.

141

LD : Partant de là, peut-on conclure sur la place que pourrait prendre la recherche scientifique dans le domaine du Patrimoine Mondial ? Une recherche qui, quelques dizaines d'années après la création du Patrimoine Mondial, permettrait de prendre du recul, d'évaluer, de construire des connaissances nouvelles pour les enseigner ? Les questions sont nombreuses : comment la rédaction, les outils qui permettent de travailler sur le Patrimoine Mondial se sont déployés ? Comment aujourd'hui est-on capable d'avoir un regard distancié et critique sur un site parce que des activités ou des jeux d'acteurs qui étaient là avant son inscription, restent ensuite ? Comment se négocie au quotidien, finalement, le jeu entre la tradition et la modernité ? Comment la VUE constitue un ADN pour ces sites et comment elle se transforme ? N'y aurait-il pas un intérêt aujourd'hui à regarder la question du Patrimoine Mondial aussi comme un objet de recherche, y compris dans ses arcanes politiques et institutionnelles ?

CD : Pour moi, il faut faire en sorte que le patrimoine ne soit pas un site avec un périmètre, qu'on ne touche pas et qu'on fige. Je crois que l'avenir, pour sortir de ce statut de « chose à part », ce sont les objectifs de développement durable, toutes les passerelles qu'on a à construire avec le développement durable. Je crois que toutes les discussions actuellement en cours, qui portent beaucoup sur les changements climatiques, mais aussi sur

les parties prenantes (ce que nous avons abondamment discuté aujourd’hui) sont des avenues de recherche.

BRV : vous avez parlé de Françoise Choay. Elle explique très bien le développement de l’idée de patrimoine. Elle commence par Mérimée et explique cette idée de monument historique. Je pense que c’est très important pour les chercheurs et pour toute personne qui a à voir avec le patrimoine, même dans l’enseignement et peut-être aussi pour un public plus large, de vraiment comprendre anthropologiquement ce qu’est un patrimoine, ce que ça signifie pour nous. Comme le dit Maurice Halbwachs, c’est le cadre spatial pour notre mémoire collective⁷. Je pense qu’il ne faut jamais oublier ça, que c’est une expression de notre mémoire, mais qui à tout moment, peut être interprétée autrement, qui a des ruptures, qui change. Et il faut toujours rester modeste devant ce développement, cette carrière du patrimoine. Rester flexible et comprendre que l’idée du Patrimoine Mondial n’est pas la même chose aujourd’hui qu’à l’époque de la *Charte d’Athènes*.

142

LD : L’incursion sur la notion de développement durable me paraît extrêmement fertile. C’est quelque chose que je dis souvent aux étudiants de l’école de Chaillot où j’enseigne. Vraisemblablement, le XX^e siècle a été celui du déploiement et de la caractérisation, voire de la finalisation de tout l’arsenal législatif sur le patrimoine notamment en France. Nous en avons un exemple magistral, la loi LCAP⁸ qui intervient au début du XXI^e siècle et, par sa volonté de simplification, met de l’ordre dans l’arsenal des outils et, d’une certaine façon, clôt le sujet. Du coup, on imagine bien que les enjeux du XXI^e siècle seront plutôt sur les ponts lancés par le patrimoine vis-à-vis du développement durable. Je pense qu’il y a une urgence à explorer ces questions-là d’une manière plus appuyée. Il serait intéressant de lancer un véritable programme de recherche, à l’échelle européenne notamment, sur ce que le patrimoine aurait à faire avec le développement durable. C’est certainement un sujet de recherche et, pourquoi pas, de législation pour le siècle à venir... Je remercie chacun d’entre vous d’avoir participé à cette table ronde et je passe maintenant la parole à Paolo Ceccarelli qui va conclure cette journée d’étude internationale sur le Patrimoine Mondial.

7 Maurice Halbwachs, « La mémoire collective », ed. Les presses universitaires de France, 1950

8 Promulguée le 7 juillet 2016, la loi relative à la liberté de création, à l’architecture et au patrimoine (LCAP) renforce et pérennise le modèle culturel français. Elle témoigne d’une nouvelle ambition en France concernant les biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial. En particulier, l’article 74 de cette loi souligne l’obligation de la mise en œuvre d’un plan de gestion du bien concerné : « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l’État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l’autorité administrative ».

CONCLUSION

Paolo Ceccarelli

Merci beaucoup de m'avoir donné cette terrible responsabilité de chercher à synthétiser cette journée d'étude sur le Patrimoine Mondial organisée à Nancy par l'école d'architecture et son laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine. Cette journée a été très riche, avec tellement d'éléments qu'on pourrait continuer pendant des jours. Ce n'est pas facile de fixer les points qui sont sortis de ce débat, mais je chercherai des points de repère d'excellence.

Le premier sujet que je trouve très intéressant dans cette journée d'étude, c'est que l'on voit que l'expérience de conservation du patrimoine est devenue quelque chose de très riche, très varié, très compliqué. C'est beaucoup plus intéressant qu'il y a quelques années parce que c'est contradictoire, cela pose des problèmes et nous force à penser la conservation et le changement de façon concomitante : ceci est très positif pour les écoles, mais aussi pour les collectivités parce que ce changement est en train de s'opérer d'une manière très forte partout dans le monde et les idées sur le changement sont encore très vagues.

143

L'autre élément que je trouve très intéressant, c'est que cette journée à Nancy permet d'échanger des conseils et des idées sur les instruments liés au Patrimoine Mondial. Nous avons décidé d'avoir seulement cent lieux merveilleux dans le monde, et puis cela a échappé des mains et le Patrimoine Mondial est devenu autre chose... Et les conseils que nous avons fixés à ce moment-là étaient des conseils généraux, avec des idéaux magnifiques. Ils ont changé parce que la réalisation de ces projets a changé les règles du jeu. Beaucoup des outils que nous avons à ce moment-là ne sont plus valables aujourd'hui pour résoudre des questions que soulève le Patrimoine Mondial qui sont beaucoup plus compliquées. Je pense que les grands-pères étaient très intelligents mais pensaient que les problèmes étaient plus simples. Ils n'avaient pas l'idée de ce qui allait se passer après la Déclaration du Patrimoine Mondial !

Même si le thème fondamental de cette journée d'étude est le Patrimoine Mondial, nous avons parlé du patrimoine de façon plus générale. Je pense que c'est très important parce que le Patrimoine Mondial, ce sont des éléments un peu particuliers dans le système général de l'histoire, de la mémoire, de la culture des hommes. Mais il y a des milliers d'autres sites qui

ne sont pas Patrimoine Mondial, mais qui sont souvent plus intéressants. Evidemment, ce qui est important, c'est de sauver le patrimoine en général, de l'utiliser d'une manière différente, de convaincre les citoyens qu'il s'agit d'une richesse très importante pour le développement possiblement durable que l'on va essayer d'engager et en même temps, de respecter le Patrimoine Mondial parce qu'il existe.

Toutefois, personnellement, je suis un peu préoccupé de cette forme d'inflation qui existe autour du Patrimoine Mondial parce que, si tout le devient, il n'existe plus... Alors, pourquoi cette tendance à l'inflation? Pourquoi tant de collectivités aspirent à voir leur patrimoine inscrit sur cette liste de l'UNESCO? Je dirai que cela dépend de plusieurs raisons. Il y a des cas où les intellectuels, les techniciens, les architectes ont convaincu les décideurs que c'était une chose importante pour sauver la culture de certaines régions et ont créé une expectative de valorisation au travers de ce statut. Je dois dire qu'il y a d'autres forces. La mémoire au siècle passé était surtout liée à un concept d'identité. Les pays étaient intéressés par le devoir de mémoire parce que c'était la façon de conserver l'identité culturelle d'un pays, l'histoire d'un pays et de la défendre. Cette influence a été très importante. J'ai le sentiment que cette approche n'est plus opérante parce que l'identité culturelle d'un pays n'est plus désignée par cela, seulement dans quelques cas marginaux.

144

Le moteur aujourd'hui, c'est plutôt de l'ordre de l'image, du marché. Une ville qui a des problèmes, des crises, des difficultés pense que, si elle a l'étiquette Patrimoine Mondial, cela produira des bénéfices. Une autre force, c'est le tourisme. C'est très important, le tourisme est une forme d'économie qui pèse beaucoup dans la vie des pays, mais qui, en même temps, n'a rien à voir avec le patrimoine, je pense. C'est autre chose. Et le constat le plus sérieux, c'est que le tourisme n'apporte rien, à part un peu d'argent, des mouvements de gens et des activités, mais le tourisme n'a pas un rôle de création d'une nouvelle société, d'une ville différente.

De ce point de vue-là, je trouve extraordinaire l'exemple de l'Ecole de Nancy : un groupe de personnes a cherché à réaliser un projet et s'est organisé. C'étaient des entrepreneurs très intelligents qui ont décidé d'inventer quelque chose qui n'existait pas, de donner à la ville un rôle, une fonction qui n'étaient pas liés à l'histoire passée... Finalement, l'Ecole de Nancy a eu un rôle extraordinaire, de modernité, d'invention.

Un des problèmes que beaucoup de nos villes doivent affronter, c'est ce problème-là parce que je ne pense pas que le futur puisse être construit seulement sur le tourisme et la conservation du patrimoine. Dans beaucoup de villes et de régions, les gens abandonnent ces lieux de patrimoine. En Italie

comme en France le phénomène est identique, on ne peut pas conserver le patrimoine parce qu'il n'y a plus d'habitants si ce n'est des communautés de personnes âgées. Toutefois l'avenir n'est pas avec elles... Et les jeunes gens ne veulent pas venir. Alors, comment peut-on continuer, faire vivre et conserver d'une manière pro-active ces lieux si les habitants qui ont fait partie de la communauté qui avait produit ces architectures ne sont plus là ? C'est un des éléments que l'on doit considérer attentivement parce que si le problème de la patrimonialisation devient de plus en plus important, il y a des forces économiques qui ont des avantages à avoir cette position dans le cadre culturel général et personne n'est capable à ce jour de trouver des alternatives... On va faire une politique qui finalement, ne correspondra pas à ce que l'UNESCO avait considéré dans la convention initiale.

Nous devons avoir aussi présent à l'esprit que la culture change. Les textes de l'UNESCO ne sont pas la Bible, ce sont des documents partiels, établis à un certain moment par un groupe de personnes qui viennent de différents pays. C'est la culture des années cinquante qui était plutôt celle des années vingt ou trente... Aujourd'hui les choses ont changé ! Et ce ne sont pas seulement les idées qui ont changé. Les systèmes économiques ont changé... J'ai parlé du tourisme, mais ça n'est pas seulement le tourisme. L'organisation économique du monde, le développement des activités humaines ont changé profondément et sont encore en train de changer... Par exemple, une question que l'on n'a pas encore vraiment explorée, c'est le fait que les médias et le monde virtuel peuvent changer d'une manière dramatique l'utilisation du patrimoine. Dans beaucoup de cas, il n'est plus important de voir la réalité ! C'est beaucoup plus simple, plus effectif, de rester chez soi et de voir des architectures, des quartiers ou des paysages qu'on ne voit pas si l'on va dans ce lieu. C'est encore un peu une fantaisie, mais la nouvelle génération est une génération où des millions de personnes connaîtront tout du patrimoine, mais n'auront jamais vu le patrimoine réel !

145

Il y a encore d'autres faits liés au patrimoine : il y a le changement de la géographie du monde. Il y a des zones qui sont très difficiles à conserver maintenant parce qu'elles ont changé totalement de rôle. Des territoires qui étaient très importants dans l'économie il y a cinquante ans seront marginaux d'ici cent ans... Une de ces zones du monde sera sûrement l'Europe... Le risque que nous encourons est d'avoir une multitude de villes, de monuments ou de paysages chez nous qui auront le statut de Patrimoine Mondial et qui seront utilisés seulement par d'autres populations qui viennent nous voir et nous considérer avec affection et intérêt, mais n'ont aucune possibilité d'utiliser ce patrimoine pour faire quelque chose de réellement intéressant. Nous espérons que la réalité virtuelle va sauver Venise, mais finalement, si Venise n'est pas capable de devenir quelque chose de différent d'une ville uniquement liée au tourisme, c'est fini, il n'y a pas de possibilité.

La discussion d'aujourd'hui à Nancy a concerné beaucoup de ces problèmes et c'est fort intéressant parce que je crois que la communauté de chercheurs, de professionnels et d'acteurs publics qui est présente ici a la capacité de contribuer à changer l'état des choses, à inventer d'autres solutions notamment à travers des écoles, de la recherche et des formations innovantes... Nous devons affronter les problèmes qui sont des problèmes clés de notre société et le patrimoine est vraiment un élément très intéressant parce qu'il nous permet d'expérimenter beaucoup d'idées et d'établir des visions différentes. Par exemple, nous parlons souvent du fait que le patrimoine, l'histoire, la mémoire sont des éléments très importants pour créer de nouvelles situations. Nous avons des racines dans le passé qui nous servent à innover. Le problème, c'est que si cette idée est facile à énoncer, nous n'avons cependant pas produit beaucoup de solutions de niveau sérieux qui auraient utilisé le passé comme une forme de soutien pour de nouvelles idées. Je pense au final que cela est vraiment un défi fondamental, un défi que nous devons chercher à développer le plus possible en utilisant cette ressource extraordinaire qu'est le patrimoine.

146

Le sens des changements, du conflit, du tourisme, le fait que les collectivités soient intéressées, c'est très important. Il y a des collectivités qui ont fait des choses merveilleuses mais je pense que finalement, il y a des enjeux beaucoup plus importants pour le futur des villes que d'accéder au statut de Patrimoine Mondial pour tel monument ou paysage. Et souvent pour les élus, ce qui est important, c'est d'avoir cette image qui va certainement produire un intérêt des médias, qui va produire du tourisme, qui va changer les choses, créer un peu de conflit entre différents intérêts.

Et cela produit un autre phénomène très important qui est une forme de culte de la mémoire, de la conservation... Je viens d'un pays, l'Italie, qui a produit la Renaissance. Or les protagonistes de la Renaissance ont détruit de grandes parties des villes médiévales qui avaient des architectures merveilleuses pour produire des architectures plus belles encore. Personne ne dit aujourd'hui qu'ils étaient stupides parce qu'ils ont détruit ce patrimoine.

C'est un des problèmes, évidemment. Nous ne sommes pas capables d'imaginer une forme moderne de culture qui est capable de conserver les valeurs du passé tout en créant des solutions nouvelles... Je pense que c'est une limite très forte parce qu'on ne peut pas imaginer continuer à résoudre nos problèmes en pensant que c'est la conservation la forme la plus évidente pour le faire... Ici on retrouve l'aspect un peu négatif de la recherche sur le patrimoine. Parallèlement sont aussi apparus des éléments très positifs sur lesquels on pourrait continuer à travailler.

Un des sujets que j'ai trouvé très intéressant, c'est l'idée que la candidature au Patrimoine Mondial est une manière de révéler à la population les villes ou les sites d'une façon différente, de leur donner un rôle différent. Je pense que c'est très important et qu'on pourrait chercher à obtenir cela même si on n'essaie pas d'être nommé, et même dans des endroits qui ne seront jamais nommés ! et voir les aspects positifs de cela, récupérer des valeurs qui existent et qu'on a marginalisées continuellement parce que ce n'était pas moderne, pas intéressant... C'est une chose qui est en même temps très liée à l'idée de l'environnement, de la récupération d'une idée des espaces différents, de la nature, qui sont des éléments positifs et qui, dans beaucoup de cas, n'ont rien à voir avec l'UNESCO. Mais ce sont des valeurs sur lesquelles on devrait vraiment chercher, suggérer de nouvelles idées, des outils différents pour la gestion du patrimoine parce qu'elle est devenue beaucoup plus complexe, plus riche et beaucoup plus intéressante. Cela pourrait être un prétexte pour faire d'autres formes de gestion pour d'autres choses qui sont très importantes dans la vie d'un pays. Utiliser, d'une manière pas très orthodoxe, la possibilité de travailler sur le patrimoine pour faire sortir des solutions, des idées de caractère beaucoup plus général qui peuvent être prises en considération par des groupes sociaux beaucoup plus vastes que ceux qui s'intéressent seulement au problème patrimonial. On devrait être plus laïc envers le problème du patrimoine, en le respectant, en cherchant des solutions différentes, mais aussi de manière plus élastique, avec plus d'imagination... Nous pourrions alors revenir à l'idée de seulement cent lieux dans le monde qui sont Patrimoine Mondial et tout le reste est patrimoine ! patrimoine vivant, qui change, qui se transforme.

147

Ce qui peut être très intéressant, c'est de travailler pour développer la capacité des citoyens à affronter ce problème. Les écoles d'architecture avec leurs laboratoires ont sûrement un rôle très important à jouer face à ce défi. Vous avez parlé des pays qui commencent à enseigner le respect pour le patrimoine, pas seulement à l'université, mais aussi dans les écoles primaires, qui veulent faire comprendre que c'est une richesse très importante ; on peut utiliser des manières imaginatives, nouvelles, modernes... Et il y aussi, évidemment, le rôle que la recherche peut avoir sur ce nouveau champ d'investigation. Nous pouvons enseigner des idées et des méthodes à l'université qui sont très importantes même pour la formation des architectes et qu'ils ne conserveront pas car dans beaucoup de pays le problème du patrimoine n'est pas du tout la conservation. Cela n'est pas du tout considéré comme important pour faire une bonne architecture, malgré quelques problèmes.... Souvent ce sont des formes assez simplifiées de l'enseignement de l'architecture, qui est souvent très lié soit à la technologie seulement soit à un formalisme. Ce sont des éléments très faibles de production de l'architecture, même de l'architecture contemporaine et future. Ils ne reposent pas sur de réelles bases culturelles. Je crois que l'on pourrait mieux développer des formes de coopération entre

les écoles d'architecture dans le monde afin de débiter des programmes de recherche et de formations communs sur ce sujet. Au niveau européen, nous avons des possibilités liées au programme Erasmus ou à d'autres et il y a des programmes de recherche qui pourraient être mieux utilisés en prenant les différentes contributions, en les réunissant, en discutant.

Ce qui serait très intéressant, c'est de travailler sur des cas concrets, d'emmener les étudiants, de les faire vivre peu de temps dans une localité qui a des problèmes de conservation, de parler avec les habitants, de discuter, de voir, d'avoir des idées dans des choses réelles et de mettre ensemble des étudiants qui viennent de différents pays de manière à se confronter ou d'emmener des étudiants pour leur faire vivre l'expérience dans un pays totalement différent. Ce sont des façons d'éviter la banalisation de l'information puisque nos futurs architectes utilisent de plus en plus les outils informatiques et c'est souvent lié à des paroles d'ordre qui sont souvent assez modestes, qui sont une attraction pour un jeune homme ou une jeune femme, mais qui n'ont pas de substance, finalement... Leur faire redécouvrir la réalité, dans beaucoup de cas, ce pourrait être une très bonne idée. Cela a peu à voir avec le patrimoine, mais je pense que la meilleure manière de défendre le patrimoine et le Patrimoine Mondial, c'est de ne pas en parler trop ! et de parler plutôt des idées et de faits qui sont à la base de la production de la culture d'une société, parce que le patrimoine a été produit par une culture.

148

Un des problèmes que nous avons, c'est que souvent, nous ne sommes pas capables de construire le patrimoine de nos fils et je pense qu'on ne peut pas donner à nos fils comme patrimoine le fait que cette société a conservé... Conserver, faire des musées, c'est très important, mais finalement, c'est probablement tout aussi important de créer des idées pour une nouvelle société. J'espère avoir l'opportunité de continuer à discuter de ces problèmes sur des projets concrets, voir se mobiliser. L'UNESCO pourra même apporter un support intellectuel sur ces questions car cette institution mondiale a aussi besoin d'idées et de propositions, lesquelles nourrissent son évolution continue.

BIOGRAPHIES



ABRAM Joseph

Architecte et historien
Professeur émérite
École Nationale Supérieure
d'Architecture de Nancy
joseph.abram@nancy.archi.fr

Né au Caire en 1951, Joseph Abram est architecte et historien. Il est chercheur au Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine (ENSArchitecture de Nancy), où il a mené différents travaux sur l'architecture du XX^e siècle, sur la tradition rationaliste en France, sur les rapports peinture/architecture, sur le renouvellement des pratiques après la Seconde Guerre mondiale et sur les systèmes constructifs des années 1970. Il a enseigné à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, à l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève et à l'École des Beaux-Arts de Metz. Il a été membre du conseil scientifique de l'Institut National Polytechnique de Lorraine, où il a dirigé une formation de 3^e cycle intitulée « Les Pratiques Européennes de l'Architecture ».

Il a participé, pendant dix ans, au comité de rédaction de la revue *Faces* (Genève) et publié de nombreux articles dans les revues françaises et étrangères, dans des ouvrages collectifs et des catalogues de musées. Il est l'auteur de plusieurs livres : *L'Architecture moderne en France* (tome 2, Picard, 1999), *Devanthery et Lamunière* (Birkhäuser,

2005), *Le Corbusier à Briey* (Éditions Jean-Michel Place, 2006), *Auguste Perret* (Éditions du Patrimoine, 2010), *Diener & Diener* (Phaidon, 2011)... Il a réalisé le dossier de demande d'inscription de la Ville du Havre sur la Liste du patrimoine mondial (classée en 2005) et travaillé à la création du dossier Unesco de la Ville de Metz (inscrite sur la Liste indicative française en 2014).

Il a organisé un grand nombre d'expositions : *Les premiers élèves de Perret* (avec J.-P. Epron, Paris, 1984), *Oscar Nitzchké* (avec G. et G. Dudley, New York, 1985), *Paul Nelson* (avec K. Frampton et T. Riley, New York, 1990), *Albert Flocon* (Metz, 1992), *Hugo Herdeg* (New York, 1993), *Claude Prouvé* (Briey, 1997), *André Wogenscky* (Briey, 2000), *Lagneau-Weill-Dimitrijevic* (Nancy, 1999), *Perret, la poésie du béton* (avec J.-L. Cohen et B. Reichlin, Le Havre / Turin / Paris, 2002-2004), *Auguste Perret, huit chefs-d'œuvre !/?* (avec A. b. de Araujo et K. Rabin, scénographie R. Koolhaas / OMA-AMO, Paris, 2013), *Jacques-François Blondel, architecte des Lumières* (avec A. Davrius, Metz, 2018).



ALESSANDRI Raphaël

Directeur d'études Aménagement
du territoire Planification
Mission Bassin minier
Nord-Pas-de-Calais
ralessandri@missionbassinminier.org

Raphaël Alessandri est architecte, diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val de Seine. Après avoir travaillé successivement en agences d'architecture et de paysage, il complète sa formation par un Diplôme d'Étude Spécialisée Supérieur « villes et patrimoine du Maghreb et du Proche Orient » à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville.

En 2003 et 2004, il participe à l'élaboration du dossier d'inscription de Harar Jugol (ville fortifiée d'Éthiopie) sur la liste du patrimoine mondial (inscrite depuis 2006). Dans ce cadre, il a travaillé plus précisément sur les pressions liées à la gestion de l'eau ainsi qu'à l'élaboration du plan de gestion.

Depuis 2004, il travaille au sein de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais à la protection, la gestion et la transformation de l'héritage minier, dans une logique cherchant à concilier la nécessaire mutation du territoire avec les enjeux de préservation de sa Valeur Universelle et Exceptionnelle. Il a participé à l'élaboration du dossier d'inscription du bassin Minier sur la liste du patrimoine mondial (inscrit depuis 2012) et suit la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO, notamment à travers les questions de planification et de développement de projets « démonstrateurs » visant les cités minières, l'aménagement du territoire et le patrimoine en danger. Il participe aux

réflexions et à la définition d'une stratégie d'intervention de l'État, des bailleurs et de l'ensemble des collectivités concernant la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du bassin Minier (volet habitat et aménagement).



BANDARIN Francesco

Conseiller spécial pour le patrimoine
Direction générale de l'UNESCO
fbandarin@gmail.com

Francesco Bandarin est architecte et urbaniste spécialisé en conservation urbaine. De 2000 à 2010, il a été directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et secrétaire de la Convention du patrimoine mondial. De 2010 à 2018, il a été sous-directeur général de l'UNESCO pour la culture.

Il est actuellement conseiller spécial pour le patrimoine du directeur général de l'UNESCO. Il est également membre du comité directeur du Trust Aga Khan pour la culture et membre d'ICOMOS Italie.

Il est diplômé en architecture (IUAV Venise) et en planification urbaine et régionale (UC Berkeley) et a été professeur de planification urbaine et de conservation urbaine à l'Université de Venise (IUAV) de 1980 à 2016.

Ses publications récentes incluent : Le paysage urbain historique : gérer le patrimoine dans un siècle urbain, 2012 et Reconnecter la ville. L'approche du paysage urbain historique et l'avenir du patrimoine urbain, 2015, tous deux coécrits avec Ron van Oers et publiés

par Wiley-Blackwell. Un livre complet sur l'expérience du paysage urbain historique, *Re-shaping Urban Conservation*, coédité avec Ana Pereira Roders, sera publié prochainement par Springer, 2018.



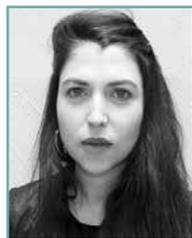
BEN YOUNES Houda

Architecte et doctorante en architecture

École nationale d'architecture
et d'urbanisme de Tunis
houda.b.younes@gmail.com

Architecte depuis 2010 et titulaire d'un master de recherche en architecture, elle poursuit actuellement sa thèse de doctorat en architecture à l'École nationale d'architecture et d'urbanisme de Tunis (ENAU). Passionnée par le patrimoine architectural vernaculaire berbère, elle focalise ses recherches en master sur l'étude de l'architecture domestique et religieuse produite par les Berbères, dans deux milieux géographiques différents, à savoir les montagnes de Matmata, Demmer et Nafousa ainsi que l'île de Djerba. Dans le cadre de cette étude, elle a pu déterminer et comparer les taux d'influence des contraintes géographiques et socioculturelles dans l'architecture de ces deux milieux. Dans son travail de thèse, elle s'intéresse également à la question du patrimoine architectural berbère, construit dans des contextes géographiques différents. Ainsi, elle a mené une comparaison d'un échantillon exhaustif de mosquées ibadites construites dans la pentapole du M'Zab et dans l'île de Djerba. Elle a abordé ce sujet, à travers

la question de l'apport des particularismes socioculturels de la communauté berbère et ibadite dans l'architecture de leurs mosquées. Elle a par ailleurs effectué plusieurs stages dans des laboratoires de recherche et dans des institutions culturelles, notamment au sein des laboratoires CIHAM (Université Lumière) à Lyon et LVAP (EPAU) à Alger, ainsi qu'au sein de l'institut archéologique allemand de Rome (DAI-Rom).



BERTINI Viola

Research fellow
luav University of Venice, Dipartimento
di Culture del progetto
viola.bertini@luav.it

Viola Bertini (La Spezia, 1984) est diplômée en architecture du Politecnico di Milano et a obtenu un doctorat en composition architecturale à l'Université luav de Venise, présentant une thèse sur le travail de l'architecte égyptien Hassan Fathy.

Elle est actuellement chercheuse à l'Université luav, étudiant la signification des paysages culturels. Elle travaille comme assistante d'enseignement à Venise et, en tant que professeure contractuelle, elle enseigne le design architectural au Politecnico di Milano.

Ses principaux thèmes de recherche vont de la relation entre tradition et modernité en architecture, à l'architecture et au tourisme, en passant par les zones marginales, la mise en valeur du patrimoine et les paysages culturels.

En 2016, elle a été chercheuse au CID-HEUS - Centro Interdisciplinar de

História, Culturas e Sociedades de l'Universit  d' vora et, depuis 2014, elle collabore en tant que chercheure consultant   l'Universit  am ricaine de Beyrouth.

Elle fait partie du comit  scientifique du magazine OFFICINA et participe, en tant que secr taire scientifique, au r seau international des  coles d'architecture Designing Heritage Tourism Landscapes.

Elle a  t  conseill re dans plusieurs workshops internationaux (Ath nes, Milan, Venise,  vora, Roquebrune-Cap-Martin) et a particip  en tant que conf renci re   de nombreux s minaires de recherche et conf rences internationales.

Elle travaille entre Milan, o  elle a sa propre agence d'architecture, et Venise

-

154



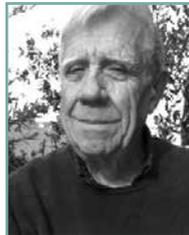
B CKER Axel

Conservateur
Minist re de l' ducation et de la
Culture de La Sarre, Service du Patrimoine historique
a.boecker@denkmal.saarland.de

Axel B cker est conservateur de district (Gebietskonservator) au Service du Patrimoine historique (Landesdenkmalamt) de la Sarre (Allemagne) depuis 2000. Apr s avoir obtenu son dipl me en architecture   la RWTH Aachen, il a effectu  un stage scientifique au Bureau de la pr servation des monuments historiques de Westphalie   M nster. Il est

membre du comit  consultatif scientifique de l'Institut d' tudes r gionales de la Sarre, du Comit  du patrimoine b ti partag  de l'ICOMOS (SBH) et du Groupe de travail sur la th orie et l'enseignement de la conservation.

En plus de son travail de conservateur de district pour la capitale du Land, Sarrebruck, il est responsable des monuments de la Sarre, en particulier de la V lklinger H tte, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans de nombreuses conf rences et essais, il a  galement trait  scientifiquement des monuments de la Sarre et de la pr servation du patrimoine industriel technique.



CECCARELLI Paolo

Professeur  m rite d'urbanisme
Universit  de Ferrare
cec@unife.it

Chaire UNESCO « Planification urbaine et r gionale pour le d veloppement local durable ».

Coordinateur, Mediterranean UNESCO Chairs Network, MUNCH. Coordinateur de chaires UNESCO italiennes « Structure du territoire, Durabilit  urbaine, Tourisme », TEST.

Coordinateur, R seau europ o-latino-am ricain des  coles d'architecture « Red Alvar- Proyecto y Patrimonio ». Pr sident, International Laboratory of Architecture and Urban Design (ILAUD).

Recteur de l'Institut d'Architecture, IUAV de Venise (1980-1989); doyen de l'École d'architecture, Université de Ferrare (1989-2000). Professeur d'urbanisme IUAV, École Polytechnique de Milan, Université de Padoue.

Professeur invité MIT (1989, 1982, 1980, 1979), U.C., Berkeley (1992, 1997) U.C. Santa Cruz (1979). Chercheur invité, Center of European Studies, Université de Harvard (1979-1981). Visiteur associé, Université Waseda, (Canon Fellow, 2002). Associé, Joint Center for Urban Studies, Harvard University et MIT (1963-1965). Il a donné de nombreuses conférences en Australie, en Chine, en Inde, en Amérique latine.

Chef d'équipe pour le plan directeur de Jéricho, Palestine (2012-2014). Responsable du projet de revitalisation du centre historique de Montevideo, Uruguay (2003) et du projet du technopôle de Gaoming, Guangdong, République Populaire de Chine (2008). Superviseur, programme conjoint UNIFE, IILA Ville de Valparaiso « Réhabilitation de Valparaiso » (2006); consultant de la ville de Buenos Aires (2006) : consultant UNEP en planification physique, Paranacidade, Curitiba, Brésil (1996-2001); superviseur du plan directeur de la région métropolitaine d'Addis-Abeba, Éthiopie (1983-1986). Plans directeurs de Pérouse, Lucca, Vicenza, Fermo, Massa Marittima, Comacchio, Sassuolo. Plan d'aménagement paysager de la Vallée d'Aoste. Plans stratégiques en Lombardie et Émilie-Romagne. Plan stratégique et plan de gestion du site patrimoine mondial d'Urbino (2012-2014). Project UNESCO « Creative small settlements » (2015-2018).



COLIN MICKAËL

Directeur adjoint
GRAHAL
mickaël.colin@grahal.fr

Mickaël COLIN est directeur adjoint du bureau d'études GRAHAL. Il y est chargé du pôle Stratégie, au sein duquel collaborent le département de la Recherche R&E® et celui de l'ingénierie patrimoniale i-pat®. Historien de formation, il a acquis depuis 17 ans une compétence spécifique dans le domaine du Patrimoine mondial. Il a ainsi successivement été chargé des candidatures de Salins-les-Bains (2009) en extension de la saline royale d'Arc-et-Senans (inscrite depuis 1982), du paysage culturel de l'agropastoralisme des Causses et des Cévennes (2011), des Climats du vignoble de Bourgogne (2015) et a conseillé la Ville de Strasbourg pour obtenir l'extension de la Grande-Île au quartier allemand de la Neustadt (2017). Il a également été missionné en 2009 comme expert par le Centre du Patrimoine mondial afin de mener une expertise au Maroc. Mickaël COLIN dirige actuellement pour GRAHAL le dossier de candidature de la Ville de Nîmes (Gard) pour son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial (en cours d'instruction), ainsi que la candidature du phare de Cordouan, travaillée à l'échelle pertinente de l'estuaire de la Gironde. Dans chacune de ces démarches, dans le temps long du processus de la candidature, c'est toujours cette dimension territoriale de projet et de gestion qui a retenu son attention, notamment en termes de connaissances et de compétences scientifiques et techniques nécessaires

à toute gouvernance efficiente. Outre plusieurs études d'impact patrimonial, il a parallèlement été chargé des plans de gestion de sites déjà inscrits : Ancienne Juridiction de Saint-Émilion, Grande-Île de Strasbourg, Sites préhistoriques et Grottes ornées de la vallée de la Vézère. Il anime actuellement l'élaboration des plans de gestion de la Saline royale d'Arc-et-Senans et de Salins-les-Bains, des beffrois du Nord de la France ou encore du Canal du Midi.



DEOM Claudine

Professeure agrégée
Université de Montréal,
Faculté d'aménagement (architecture)
claudine.deom@umontreal.ca

156

Claudine Déom est professeure agrégée à l'École d'architecture de Montréal depuis 2006. Elle est responsable de l'option Conservation de l'environnement bâti de la maîtrise en Sciences appliquées Aménagement. En tant que chercheuse associée à la chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, elle poursuit des recherches en conservation de l'environnement bâti dont les sujets s'articulent autour de la question de l'attribution des valeurs patrimoniales et du rôle des diverses parties prenantes de la société civile dans la conservation de leur patrimoine. Elle s'intéresse également à la pédagogie de l'enseignement de la conservation, plus particulièrement comment celui-ci s'insère dans la formation des architectes en Amérique du Nord. Claudine Déom œuvre au sein de divers groupes en conservation du patrimoine dont Héritage Montréal et ICO-

MOS Canada. De 2009 à 2013, elle préside la Table ronde des éducateurs en conservation au Canada, un réseau de professeurs et de professionnels impliqués dans la formation en conservation à l'échelle du pays, et depuis 2017, elle siège au Conseil du patrimoine culturel du Québec, l'organisme consultatif qui soutient le ministre de la Culture et des Communications en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel québécois.



DIEZ Lorenzo

Architecte-urbaniste de l'État
LHAC (Nancy) et École de Chaillot
(Paris)
lorenzodiez54@gmail.com

Chercheur associé au LHAC, Lorenzo Diez est professeur associé à l'école de Chaillot (Cité de l'architecture et du patrimoine, Paris) où il enseigne des théories et des pratiques de restauration liées au patrimoine architectural, urbain et paysager. Il assure également la direction de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.

Il a débuté sa carrière d'architecte en travaillant plusieurs années dans le domaine de la production architecturale. Il a notamment participé au programme majeur de "reconstruction" des ruines de l'abbaye de Cluny, projet combinant restauration architecturale / restitution / innovation. Il sera ensuite architecte des bâtiments de France dans plusieurs régions françaises avant de rejoindre le monde de l'enseignement et de la recherche.

Toujours attentif aux liens fertiles entre tradition et modernité, Lorenzo Diez mène des recherches sur les pratiques architecturales émergentes dans le patrimoine notamment en lien avec les questions écologiques. Plus récemment, il étudie les cultures professionnelles et économiques de la filière de l'architecture. Dans ce cadre, il est l'auteur d'un rapport sur l'innovation en architecture, un des trois rapports ayant servi à établir la Stratégie nationale pour l'architecture.



FONTAINE Sonia

Paysagiste dplg

Sonia Fontaine paysage

soniafontaine.paysagiste@gmail.com

Sonia Fontaine est paysagiste DPLG et plasticienne ENSBA. Diplômée en 2008 de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Bordeaux, et après une première expérience professionnelle de 6 ans dans le domaine de l'urbanisme, elle s'installe en paysagiste libérale à Bordeaux. Depuis 4 ans, elle développe ses activités professionnelles autour de la réalisation d'études territoriales, études « Grand paysage », études patrimoniales et des volets paysagers et patrimoniaux des documents réglementaires (patrimoniaux et d'urbanisme), et de projets d'aménagements paysagers et jardins en secteur rural ou littoral.

Habitée à intervenir en milieu naturel, rural, urbain, ou périurbain, elle a développé un savoir-faire dans le domaine des études paysagères et patrimoniales, réalisées dans des contextes patrimoniaux à gros enjeux ou sur des territoires

soumis à des problématiques d'aménagements ou de protection complexes : abords de Monuments Historiques, sites classés et inscrits, biens inscrits UNESCO, Grands Sites de France, espaces naturels protégés, Parc Naturels Régionaux ou encore territoires littoraux ou de montagne.

Elle a ainsi travaillé ou travaille actuellement sur plusieurs sites classés et Grand Site de France labellisés ou en cours de labellisation (Grand Site de la Camargue gardoise (30), Grand Site en projet de la Vallée Vézère (24), Grand Site en projet de la Combe d'Arc (07)) et sur des biens inscrits UNESCO (Ancienne juridiction de St-Emilion (33) ou en cours d'inscription (Phare de Cordouan (33))).

Elle est également active au sein du bureau de la Fédération française du Paysage Nouvelle-Aquitaine, et contribue à initier et développer des actions de promotion du paysage et de la profession de paysagiste-concepteur. Début 2018, elle est élue au conseil d'administration du MAJ Nouvelle-Aquitaine, centre de formation professionnelle continue des architectes, paysagistes-concepteurs et métiers du cadre de vie. Elle participe à développer l'offre de formation à destination des professionnels du cadre de vie.



GALLITRE Romain

Chargé d'urbanisme
Communauté de communes du Grand
Saint-Emilionnais
planification@grand-st-emilionnais.org

Romain Gallitre est chargé de mission en urbanisme et aménagement du territoire au sein de la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais (33). Diplômé d'un master en ingénierie des territoires à l'Université de Bordeaux en 2013, il a, au cours de cette formation, pu aborder les différentes problématiques territoriales observées sur le territoire métropolitain ainsi que les multiples outils à disposition des collectivités pour y répondre. Après une première expérience de six mois au sein du service planification urbaine de la communauté urbaine de Bordeaux où il a participé à la construction du volet environnemental du PLU métropolitain, il intègre au 1er janvier 2014 la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais pour piloter l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur cette intercommunalité de 22 communes située à 45 km à l'est de la métropole bordelaise.

Particulièrement attaché à la ruralité mais également aux enjeux de l'urbanisme, il intervient désormais sur l'ensemble des questions en lien avec l'aménagement et au développement du Grand St Emilionnais, territoire à la croisée des problématiques urbaine, paysagère, patrimoniale ou encore économique. Il a ainsi contribué activement à l'élaboration d'un programme local de l'habitat et d'un plan local d'urbanisme

intercommunal tout en animant et coordonnant les politiques en lien avec l'inscription de l'ancienne Juridiction de Saint-Émilion sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (site patrimonial remarquable, plan de sauvegarde et de mise en valeur). Depuis près de 18 mois, il accompagne donc les élus dans une réflexion visant à aborder la question patrimoniale au-delà du simple fait réglementaire pour la mettre au cœur d'une véritable stratégie d'attractivité résidentielle et économique.

En parallèle de ce poste de chargé de mission, Romain Gallitre intervient depuis 2 ans auprès du Centre de Formation de la Fonction Publique Territoriale en qualité de formateur sur les modules de planification urbaine et d'urbanisme intercommunal.



GARTNER-NEGRIN Julia

Architecte et urbaniste de l'État
Bureau de la protection et de la gestion
des espaces, ministère de la Culture
julia.gartner-negrin@culture.gouv.fr

Architecte du Patrimoine et Architecte DPLG, Julia Gartner-Negrin a exercé dans le domaine de la maîtrise d'œuvre pendant une dizaine d'années (en France et en Allemagne) avant de passer le concours d'architecte-urbaniste de l'État. Après avoir exercé les fonctions d'architecte des Bâtiments de France, elle est aujourd'hui adjointe au chef de bureau de la protection et de la gestion des espaces au sein de la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. Ce bureau est

en outre en charge de la gestion des biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Au sein d'ICOMOS, elle est en charge du suivi du bien patrimoine mondial de l'usine sidérurgique de Völklingen en Allemagne.



LONGUET Isabelle

Directrice

Mission Val de Loire Patrimoine mondial
longuet@mission-valdeloire.fr

Isabelle Longuet est depuis 2010, directrice de la Mission Val de Loire, structure dédiée à la gestion de l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial comme paysage culturel.

Auparavant, elle a occupé plusieurs postes au sein du ministère de la Culture français, les derniers étant ceux de Chef du bureau des actions internationales et européennes pour le patrimoine et l'architecture, à la direction de l'architecture et du patrimoine à partir de 1996, puis de chargée du suivi de la convention du patrimoine mondial pour la France de 2004 à 2010 et secrétaire de la « Convention France-UNESCO pour le patrimoine » (outil d'action commune entre le gouvernement français et l'UNESCO pour des coopérations sur des sites du patrimoine mondial dans différents pays).

Elle a suivi des études d'histoire (spécialisation en histoire contemporaine et histoire des techniques), et de langues

(slaves). Membre du conseil d'administration d'ICOMOS France.



MAURER Pierre

Enseignant et chercheur
LHAC EA 7490
École Nationale Supérieure
d'Architecture de Nancy
pierre.maurer@nancy.archi.fr

Titulaire du diplôme d'État d'architecte depuis 2012, Pierre Maurer est enseignant à l'école d'architecture de Nancy et chercheur au sein du Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine (LHAC – EA 7490), structure au sein de laquelle il a été ingénieur de recherche de 2014 à 2015.

En juin 2018, il a soutenu sa thèse de doctorat en histoire de l'architecture, intitulée : *Architectures et aménagement urbain à Metz (1947-1970). Action municipale : la modernisation d'une ville.*

Parmi ses sujets de recherche, Pierre Maurer travaille sur l'histoire de l'architecture et de l'aménagement urbain au XX^e siècle, le patrimoine ou encore l'architecture universitaire. Depuis 2017, il est membre de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) du Grand Est, section 1 : Protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier.

Avec Lorenzo Diez, il a coordonné l'organisation de la journée d'étude du 17 mai 2018 sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que la présente publication. Il a également publié :

- MAURER Pierre et SAINT-PIERRE Raphaëlle, *Église Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus. Roger-Henri Expert à Metz*, Paris : Nouvelles éditions Place (à paraître en 2018).

- MAURER Pierre, « Internat du lycée Fabert, Metz » in ETCHART Marie-Pascale, GLOC Marie et alii, *Architecture du XX^e siècle, Grand Est*, Lyon : Éditions Lieux Dits, 2018, p. 14-17.

- MAURER Pierre, « Metz 1940-1950 : Architecture, histoire et urbanisme entre ruptures, nouveaux élans et continuités », *Hémecht*, n° 68/4, 2016, p. 469-489.

- MASSEL Christiane, MAURER Pierre et PIGNON-FELLER Christiane, *Metz au temps de l'Art déco 1919-1939. Urbanisme & architecture*, Vaux : Serge Domini Éditeur, 2016, 388 p. (ouvrage lauréat du prix spécial des conseillers généraux et départementaux de Lorraine 2017 et du prix d'histoire régional René Paquet 2017)

160 - MAURER Pierre, « La cité expérimentale du CODAL, Metz-Plantières, 1949-1950. Une solution d'habitat individuel face à la crise du logement », *Cahiers du LHAC n° 2*, mai 2016, p. 40-57.

- MAURER Pierre, « Le campus Lettres et Sciences Humaines : une pléiade d'édifices trouvant place dans la ville » in EL GAMMAL Jean, GERMAIN Éric, LORMANT François (dir.), *L'université à Nancy et en Lorraine : Histoire, mémoire et perspectives*, Nancy : PUN – Éditions universitaires de Lorraine, 2015, p. 227-243.

-



MORISSET Sébastien

Architecte, chercheur, responsable du thème patrimoine
Laboratoire CRATERre - École nationale supérieure d'architecture de Grenoble
sebastien.moriset@grenoble.archi.fr

Sébastien Moriset est architecte et poursuit depuis 1993 des activités d'enseignement et de recherche appliquée sur les questions de la gestion et de la conservation du patrimoine, nourries par plus de 62 projets menés dans 39 pays d'Afrique et d'Asie. Il a élaboré 8 propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial ayant toutes abouti, développé des plans de gestion et mis en œuvre des programmes de conservation. Il est actuellement responsable du thème patrimoine du laboratoire CRATERre de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.

-



OLIVE-GARCIA Cécile

Chef de projet patrimoine mondial
Direction Aménagement et
Développement, Conseil départemental
du Puy-de-Dôme
cecile.olive@puy-de-dome.fr

Diplômée en sciences politiques, section relations internationales, et en histoire, elle s'est spécialisée en gestion de projets internationaux à la faveur de différentes expériences en France (développement de la filiale française d'une compagnie égyptienne) et à l'étranger (chargée de projets dans une ONG italienne et un média sénégalais). C'est d'abord par le volet politique et territorial qu'elle a abordé le patrimoine mondial. Collaboratrice au sein du cabinet du président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, elle s'est vu confier l'étude de faisabilité relative à l'inscription de la chaîne des Puys – faille de Limagne sur le Liste du patrimoine mondial. Passionnée par ce sujet et ses dimensions scientifiques, sociologiques et diplomatiques, elle est nommée chef de projet en 2007. Depuis onze ans maintenant, elle travaille sur cette candidature, tant sur la constitution de son contenu et la rédaction des dossiers d'inscription, que sur la coordination de ses volets locaux, nationaux et internationaux. Elle travaille pour cela en transversalité avec une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de contributeurs : géologues, géographe, cartographe, écologues, gestionnaires de site, chargés de communication et d'édition, infographiste, assistants logistique et administratif.



RAKOTOMAMONJY Bakonirina

Architecte, chercheur
Laboratoire CRATerre - Ecole Nationale
Supérieure d'Architecture de Grenoble
bakonirina.rakotomamonjy@grenoble.
archi.fr

Bakonirina Rakotomamonjy est architecte DPLG diplômée de l'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée et diplômée du DSA-Architecture de terre, cultures constructives et développement durable de l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG).

A l'ENSAG, elle est chercheur au département « Patrimoine et Développement » de l'Unité de recherche « Architecture, Environnement et Cultures Constructives - AE&CC de l'ENSAG ». Depuis 2009, elle est coordinatrice pédagogique pour le post-master DSA-Architecture de terre et est chargée de la coordination du réseau UNITWIN de la Chaire UNESCO, Architecture de terre, cultures constructives et développement durable depuis 2011.

En tant qu'experte internationale, elle a été coordinatrice pédagogique pour des programmes de formations tels que « Africa2009 » (1999-2010) pour l'ICCROM, « Patrimoine Culturel et développement local » (2010-2013) pour l'Association Internationale des Maires Francophones, et « AfriCAP2016 » (2014-2016) pour l'association CRATerre. Depuis 2002, elle a réalisé plus de 80 missions de coordination, de support technique et d'évaluation dans 28 pays sur 4 continents. Elle a été consultante

pour des organisations internationalement reconnues telles que l'UNESCO, l'ICOMOS, l'ICCROM, le WMW, l'AIMF, l'EPA, le AWHF, le NORAD, la Fondation Abbé Pierre et CRATerre. Elle est présidente de l'association CRATerre depuis 2017 et membre du Comité Exécutif d'ICOMOS ISCEAH depuis 2018.

dirigé depuis 1990, des études portant sur des situations urbaines de grande vulnérabilité, tel que la reconstruction de Port-au-Prince après 2010, la revalorisation de banlieues et de centres anciens dans le cadre de projets retenus par l'ANRU.



REVAULT Philippe

Architecte urbaniste
ex-professeur ENSA Paris la Villette
revaultphilippe@gmail.com

162

Architecte urbaniste, Philippe Revault a été professeur à l'ENSA Paris la Villette (Projet urbain, morphologie de Villes, etc.). En tant qu'expert UNESCO, il a, depuis 1995 (Bethléem 2000), eu l'opportunité d'expérimenter, sur certaines villes (Harar, Casablanca, Tanger, Djerba), les différentes phases d'élaboration d'un dossier d'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Sa pratique du patrimoine urbain a commencé, en France, avec la préparation des premiers dossiers « plan de sauvegarde et de mise en valeur », dans les années 1965, à propos des villes d'Aix-en-Provence et d'Avignon, sous la direction de Jean Louis Taupin, ACMH. Son intérêt s'est confirmé en participant, aux années pionnières 1970 de l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis. Certains de ces travaux ont donné lieu à des publications (ex : Harar, une cité musulmane d'Éthiopie, a Muslim City of Ethiopia, avec Serge Santelli. Maisonneuve et Larose, 2004).

Par ailleurs, au sein du bureau d'études pluridisciplinaire ACT Consultants, il a



RIEF VERNAY Barbara

Enseignante et chercheuse
Université Technique de Vienne,
Autriche
barbara.rief-vernay@tuwien.ac.at

Diplômée en architecture (Université Technique de Vienne, Autriche), Barbara Rief Vernay a travaillé durant plusieurs années pour des cabinets spécialisés dans la réhabilitation architecturale des bâtiments anciens viennois. Cette activité l'a familiarisée à la fois avec la mise en œuvre matérielle des projets de réhabilitation et avec les politiques municipales et étatiques liées à la protection des structures historiques de la capitale autrichienne. Au cours de la préparation de sa thèse de doctorat en géographie urbaine (cotutelle Université Paris Ouest et Université Technique de Vienne, Autriche) ayant pour thème la gestion du patrimoine urbain culturel dans le cadre du développement actuel de Vienne et de Budapest, elle a été amenée à étudier les principes inhérents au classement « patrimoine mondial de l'UNESCO ». En tant que membre du laboratoire UMR LAVUE 7218, elle a publié des articles traitant des politiques patrimoniales des villes centre-européennes, en soulignant les conflits d'intérêts ou encore les dilemmes qui peuvent être générés

lors la mise en protection d'immeubles ou de quartiers entiers. Depuis 2015, elle est chargée de cours et chercheure à la faculté d'architecture de l'Université Technique de Vienne (institut JASEC). Ses interventions portent sur l'histoire de l'urbanisme et sur les politiques patrimoniales dans le contexte de la compétition urbaine internationale (villes d'Europe centrale). Elle est cofondatrice d'un groupe de travail interdisciplinaire dont le principal objet est la comparaison du développement des métropoles centre-européennes de part et d'autre de l'ancien Rideau de fer; elle est par ailleurs coéditrice du livre *Vienne-Budapest. Espaces urbains du 20^e siècle en parallèle*.



VACHER Hélène

Enseignant-chercheur
Directrice scientifique du Laboratoire
d'Histoire de l'Architecture
Contemporaine, EA 7490
École Nationale Supérieure
d'Architecture de Nancy
helene.vacher@nancy.archi.fr

Hélène Vacher est professeure en histoire et cultures architecturales à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy depuis 2010. Dans ce cadre, elle enseigne les institutions et les approches théoriques du patrimoine. Habilitée à diriger des recherches, discipline histoire, spécialité histoire des techniques, elle est directrice du Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine, EA7490 (LHAC), encadre plusieurs thèses de

doctorat, et anime la publication des Cahiers du LHAC.

Auparavant elle a été enseignant-chercheur à l'Université d'Aalborg au Danemark et a effectué plusieurs missions pour l'Unesco dans le cadre de campagnes de sauvegarde, notamment celles de Fès et de Sana'a.

Ses principales problématiques de recherche portent sur les approches théoriques et les pratiques de la planification et de la conservation, ainsi que sur l'histoire de la construction et de l'architecture en relation avec les formations techniques dans les périodes modernes et contemporaines.

Parmi ses ouvrages :

- *Technologies, institutions et territoires. L'essor de l'École Eyrolles au XX^e siècle*, avec la collaboration d'A. Guillerme, Paris, éditions Classiques Garnier, 2017.
- *Villes coloniales aux XIX^e-XX^e siècles. D'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Libye et Iran) : Essais et guide bibliographique*. Paris, Éditions Maisonneuve et Larose, 2005, 191 p.
- *Town Plans in Space and Time – Extension Planning and Conservation in the 1909 Copenhagen International Competition*. Aalborg, Aalborg University Press, 2004, 211 p.
- *Projection coloniale et ville rationalisée - l'espace colonial et la constitution de l'urbanisme en France*. Aalborg, Aalborg University Printing House, Vol. 33, 2001, 389 p. (1^{er} ed.1997)



VERDELLI Laura

Enseignante et chercheure
UMR CNRS 7324 CITERES CItés,
Université de Tours
laura.verdelli@univ-tours.fr

Maître de conférences en Composition urbaine et projet d'aménagement à l'Université de Tours, Laura Verdelli est membre de l'UMR CNRS 7324 CITERES CItés, TERRitoires, Environnement et Sociétés.

Architecte-urbaniste (Politecnico di Milano, Italie), elle possède un master en paysagisme (Fondazione Minoprio, Como, Italie), et un doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme auprès de l'Université de Tours et en histoire, spécialité patrimoine culturel et muséologie, auprès de l'Université de Coimbra (Portugal). Ses principales problématiques de recherche portent sur : les processus de protection, patrimonialisation et mise en valeur des patrimoines et des paysages; l'application de variables culturelles, patrimoniales et touristiques aux patrimoines et aux paysages culturels; les dynamiques contemporaines liées à ces processus (en particulier dans le cas des labellisations de type UNESCO); l'interaction entre production et protection patrimoniale et planification spatiale (stratégique).

-



WHITE James

Architecte
Fondateur du réseau NAOH (
new architectures of heritage)
jdgwhite@gmail.com

James White conduit depuis dix ans des recherches académiques indépendantes sur le patrimoine mondial UNESCO (PM), se concentrant sur les interventions contemporaines en sites urbains du PM. En 2010, il a complété un MPhil (DEA, Université d'Édimbourg) sur la théorie du PM, grâce à une bourse de recherche Andrew Grant Bequest Major Award (2008) de l'École des Beaux-Arts d'Édimbourg (Edinburgh College of Art/UoE).

En 2011, il a lancé l'initiative de recherche new architectures of heritage (NAOH, newarchitectures.com) visant à étudier les évolutions architecturales et technologiques des sites urbains du PM, se concentrant en premier lieu sur Édimbourg (colloque, 2013), en collaboration avec l'Université d'Édimbourg.

Toujours en partenariat avec l'Université d'Édimbourg, l'initiative de recherche et d'échanges académiques NAOH s'est ensuite développée à d'autres villes du PM à l'échelle européenne, en impliquant Bordeaux (ensapBx) depuis 2015, Prague (Archip) depuis 2016, et Paris (ensaPLV) depuis 2017, sous la forme de colloques, visites de sites du PM et charrettes de design collaboratif entre écoles d'architecture. Il est prévu que davantage d'écoles se joignent aux échanges dans les mois et années à venir.

En 2017, l'initiative de recherche NAOH a servi de base pour la création du réseau académique SAWH (Schools of Architecture / World Heritage) sous la cotutelle de NAOH et des écoles d'architecture de Bordeaux (Chantal Callais et Thierry Jeanmonod, CNRS Passages (UMR 5319)) et d'Édimbourg (Ruxandra Stoica et Suzanne Ewing), ainsi que de Gauthier Bolle (écoles de Strasbourg et de Bordeaux). James White a mené le lancement du réseau SAWH avec Callais, Jeanmonod et Bolle à la réunion annuelle de l'AEEA (Association européenne pour l'Enseignement de l'Architecture) en septembre 2017, avec la participation de l'UNESCO et de l'ICOMOS.

Depuis 2008, il a donné des communications sur sa recherche sur le PM UNESCO dans les écoles d'architecture d'Édimbourg, Cambridge, Bordeaux, Prague et Paris.

Dans sa vie professionnelle, James White travaille pour l'agence Rogers Stirk Harbour + Partners (Londres) depuis 2012, tout en poursuivant sa recherche académique indépendante.

Il est actuellement basé à Genève, Suisse.

-

Les Cahiers du LHAC hors-série 2018

École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

Parvis Vacchini
2, rue Bastien-Lepage
B. P. 40435
54001 NANCY Cedex

Tél. : +33 (0)3 83 30 81 00
Fax : +33 (0)3 83 30 81 30
Site : www.nancy.archi.fr
E-mail : ensa@nancy.archi.fr

Ce numéro hors-série des Cahiers du LHAC constitue les actes de la journée d'étude internationale consacrée au Patrimoine mondial UNESCO, qui s'est tenue le 17 mai 2018 à Nancy et a été labellisée dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.

167

Nous tenons particulièrement à remercier la DRAC Grand Est pour son concours financier à l'élaboration de cette publication, ainsi que chacun des auteurs, pour sa précieuse contribution.

Comité scientifique :

Joseph Abram (LHAC-ENSarchitecture de Nancy), Gauthier Bolle (ENSAP Bordeaux), Mireille-Bénédicte Bouvet (Région Grand Est – Service de l'inventaire), Mickaël Colin (GRAHAL sarl), Catherine Coutant (Adjointe au maire de Reims, trésorière de l'Association des biens français du Patrimoine mondial), Lorenzo Diez (LHAC-ENSarchitecture de Nancy ; École de Chaillot), Sophie Eberhardt (École polytechnique de Prague ; Lépac), Maria Garvari-Barbas (Université Paris I – Panthéon Sorbonne), Pierre Maurer (LHAC-ENSarchitecture de Nancy), Eva Mendgen (Historienne de l'art), Andrea Rumpf (directrice du Luxembourg center for architecture), Jonathan Truillet (DRAC Grand Est - CRMH), Hélène Vacher (LHAC-ENSarchitecture de Nancy)

Comité d'organisation :

Lorenzo Diez, Pierre Maurer, Christophe Huon, Fiona Zingarelli (ENSarchitecture de Nancy)

168

Directeur de la publication :

Lorenzo DIEZ

Direction éditoriale :

Lorenzo DIEZ

Pierre MAURER

Coordination éditoriale et relecture :

Valérie BALTHAZARD

Pierre MAURER

Graphisme : Flora BIGNON

ISBN 978-2-906147-27-0

Impression : Bialec, Nancy

Tirage : 600 exemplaires

Crédits photos des biographies : droits réservés.

Crédits photos des pages de titre : Cultureveille.

L'éditeur s'est efforcé d'obtenir les autorisations nécessaires pour la publication des illustrations. Cependant, si cette publication attire l'attention d'ayants droit, leurs droits leur sont d'ores et déjà réservés.



L'inscription sur la liste du patrimoine mondial : quelles connaissances scientifiques et compétences professionnelles afin d'œuvrer au repérage des biens patrimoniaux, au projet et à la gestion qui les concernent ?

Ce numéro hors-série des Cahiers du LHAC constitue les actes de la journée d'étude internationale consacrée au Patrimoine mondial UNESCO, qui s'est tenue le 17 mai 2018 à Nancy. Organisée par le Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine (LHAC, EA 7490) installé au sein de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, en partenariat avec le ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles Grand Est, la Région Grand Est, la Métropole du Grand Nancy et l'Association des biens français inscrits au patrimoine mondial, cette rencontre a exploré des thématiques complexes, de la définition à la gestion d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Les contributions rassemblées proposent une diversité d'échanges fondée sur le partage d'expériences entre acteurs institutionnels, économiques et politiques. Elles visent à dresser un état des connaissances scientifiques et des compétences professionnelles mises en œuvre autour des outils de protection réglementaires, des plans de gestion et de la valeur universelle exceptionnelle. Cet état de l'art et sa mise en perspective critique ambitionnent d'inciter au développement de pistes de recherches et d'enseignements pour des formations professionnelles visant à répondre aux enjeux en mutation liés au patrimoine mondial.

Photo de couverture : Place Stanislas, Nancy - École d'architecture de Nancy - Elise Weiland

ENSarchitecture de Nancy
2 rue Bastien-Lepage
Parvis Vacchini
BP 40435
F-54001 Nancy Cedex

www.nancy.archi.fr

ISBN 978-2-906147-27-0



9 782906 147270

PRIX : 18 €



LHAC
Laboratoire d'histoire
de l'architecture contemporaine



avec le soutien
de la DRAC
Grand Est



métropole
Grand Nancy



association des
biens français
PATRIMOINE
MONDIAL